BDC

L'entrepreneur d'abord

Rapport annuel 2014

3 Message du président du conseil d'administration
4 Message du président et chef de la direction
9 Rapport de gestion
49 États financiers consolidés
111 Gouvernance d'entreprise
125 Autres renseignements

BDC est la seule banque qui s'investit uniquement auprès des entrepreneurs.

Pour en savoir plus, visitez BDC.ca.

Ce que nous sommes

Nous sommes la seule banque au Canada qui s'investit uniquement auprès des entrepreneurs.

Nous faisons la promotion de l'entrepreneuriat en nous concentrant particulièrement sur les petites et moyennes entreprises.

Ce que nous faisons

Nous offrons des services visant à soutenir les Canadiens qui créent, gèrent et font croître des petites et moyennes entreprises :

- Financement
- Financement subordonné
- Consultation
- Capital de risque
- Titrisation

Nous offrons ces services aux entrepreneurs de toutes les régions du Canada et de tous les secteurs de l'économie.

Pourquoi nous le faisons

Lorsque les entrepreneurs réussissent, les Canadiens en profitent. Les choix qu'ils font et les risques qu'ils prennent revêtent une importance capitale pour l'économie canadienne. Ils contribuent à déterminer la façon dont des idées se transforment en produits et services, dont des emplois sont créés et dont le Canada demeure engagé sur la voie de la prospérité. Qu'il s'agisse d'entreprises traditionnelles ou de nouvelles entreprises de haute technologie en démarrage, chacune d'entre elles contribue à créer de la valeur dans l'économie canadienne.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Ministre,

C'est pour moi un honneur d'avoir été nommé président du conseil d'administration de BDC en janvier 2014.

Bien que je ne sois en poste que depuis quelques mois, j'ai déjà pu constater que BDC est une organisation stable, efficace et efficiente, et qu'elle s'acquitte fort bien de la mission que lui a confiée le Parlement, à savoir soutenir les entrepreneurs canadiens. Je peux également vous assurer que notre groupe d'administrateurs possède l'expertise et l'expérience nécessaires pour exercer ses fonctions d'intendance et de surveillance de BDC. (Pour en savoir plus sur notre cadre de gouvernance, veuillez vous reporter aux pages 111 à 124.)

BDC a connu du succès au cours de la dernière année. Je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance de nos mesures du rendement aux pages 12 à 17. Ces mesures témoignent de l'engagement exclusif de BDC envers les entrepreneurs et visent à décrire la façon dont BDC transforme son objectif organisationnel en un soutien pertinent, efficace et efficient.

Par ailleurs, la stabilité, l'efficacité et l'efficience de BDC lui permettent d'appuyer des priorités qui revêtent une importance particulière pour le gouvernement du Canada. Par exemple, en vue d'accroître le nombre d'entreprises canadiennes qui innovent, BDC fait en sorte que les jeunes entreprises en démarrage aient accès au capital de risque dont elles ont besoin pour assurer leur croissance. BDC est en outre en mesure de promouvoir d'autres activités entrepreneuriales qui, telles l'exportation et la mondialisation, servent l'intérêt national. Pour ce faire, BDC utilise sa propre expertise et ses ressources tout en collaborant avec des partenaires, notamment d'autres institutions financières, Exportation et développement Canada et les délégués commerciaux du gouvernement du Canada.

J'estime que le positionnement unique de BDC constitue un puissant levier pour contribuer à stimuler l'économie canadienne. Ses relations directes avec plus de 30 000 propriétaires de petites ou moyennes entreprises canadiennes lui donnent un accès sans égal à l'état d'esprit de ceux qui sont en grande partie responsables de la prospérité créée sur le marché canadien. Sa solidité financière et son efficience en font un partenaire fiable pour la réalisation des priorités du gouvernement. D'ailleurs, BDC a démontré sa capacité à relever de nouveaux défis. Bref, je crois qu'en faisant preuve d'encore plus de créativité stratégique, BDC ne peut que renforcer son utilité comme instrument de politique publique.

J'aimerais remercier Tom Spencer qui a assumé avec brio la présidence par intérim du conseil durant les mois précédant mon arrivée. Grand merci à Tom et à Jean Martel, qui ont tous deux quitté le conseil après plusieurs années de loyaux services. Je tiens à souligner leur contribution et celle de mes collègues du conseil, car leur engagement, leur expertise et leur éthique de travail constituent une base solide qui nous permettra de connaître encore plus de succès dans les années à venir.

J'adresse également mes sincères remerciements à tout le personnel de BDC, de l'équipe de direction aux employés qui frappent à la porte des entrepreneurs, de St. John's à Victoria en passant par Whitehorse. Ils sont le cœur et l'âme de notre organisation, une banque de développement dont le Parlement et le Canada peuvent être fiers.

Si vous ou vos collègues du Parlement ou du Conseil des ministres souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur ce qui précède ou sur d'autres sujets, c'est avec plaisir que je vous rencontrerai pour en discuter.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

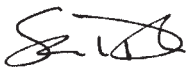

Samuel L. Duboc

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Je suis très heureux de présenter le rapport financier annuel de BDC pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Ces dernières années, nous avons constaté que le public consulte davantage l'information que nous publions sur www.bdc.ca que nos rapports imprimés. Comme nous voulons joindre le plus grand nombre de Canadiens possible, nous utiliserons, cette année, deux moyens pour présenter l'information financière annuelle : 1) le présent rapport imprimé destiné au Parlement; et 2) ce même rapport publié sur bdc.ca, auquel s'ajoute de l'information non financière sur ce que nous faisons pour les entrepreneurs.

Nous espérons que ce rapport apportera à ses lecteurs la confirmation que BDC s'acquitte bien de son mandat, soit soutenir l'entrepreneuriat en attachant une importance particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises, et qu'elle le fait en offrant des services suffisamment pertinents, efficaces et efficients pour que les entrepreneurs soient prêts à payer pour les obtenir.

Le dernier exercice a été fructueux. Nous soutenons maintenant plus de 30 000 entrepreneurs dans toutes les régions du pays et de tous les secteurs d'activité économique.

Nous avons accordé plus de petits prêts et de prêts à de nouvelles entreprises que jamais auparavant. Cette aide est absolument essentielle pour les bases et la santé future de la communauté des petites et moyennes entreprises canadiennes.

Nous avons aidé les entrepreneurs qui souhaitent prendre de l'essor et porté une attention particulière aux entreprises à forte croissance, car lorsqu'elles réussissent, ces entreprises contribuent de manière exceptionnelle à la création d'emplois, au produit intérieur brut et à la valeur des exportations.

Nous avons aidé les entrepreneurs à financer des investissements dans les technologies de l'information et des communications, un incontournable s'ils veulent rendre leur entreprise plus innovatrice et productive et être concurrentiels dans le monde automatisé et axé sur Internet d'aujourd'hui.

Nous avons continué d'appuyer les entrepreneurs qui bâtissent des entreprises technologiques dont le succès permettra au Canada de tirer des avantages économiques de leurs investissements en recherche et développement. Dans le capital de risque, nos initiatives et nos investissements directs et indirects ont eu des effets positifs malgré un marché difficile.

Vous trouverez nos mesures du rendement pour ces champs d'action et d'autres objectifs aux pages 12 à 17 de la section Rapport de gestion. Je vous encourage fortement à en prendre connaissance.

Par ailleurs, nous estimons que certains prix témoignent éloquemment de l'appui de tiers tout en constituant des mesures de réussite. Au cours de la dernière année, nous avons reçu le prix Transaction de l'année de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCRI). Ce prix nous a été décerné quatre fois en six ans. Nous avons également reçu le « RBC Champion of Immigrant Success Award 2014 » pour le programme Entrepreneurship Connections, que nous avons mis sur pied en partenariat.

Enfin, c'est avec beaucoup de fierté que nous sommes devenus la seule institution financière certifiée B Corp (*Beneficial Corporation*) au Canada. Cette certification s'inscrit dans un mouvement croissant à l'échelle internationale qui vise à mettre le pouvoir des entreprises au service de l'intérêt public général. Elle se fonde sur une évaluation de la mission des organisations – dans notre cas, aider les entrepreneurs –, de la transparence et de la responsabilité envers les parties prenantes.

Nous avons également soutenu les entrepreneurs par d'autres moyens, indirects mais efficaces, notamment en publiant des rapports susceptibles de les intéresser, comme *Planifiez votre croissance : cinq tendances de consommation qui changent la donne* et *Les comités consultatifs : un atout incontestable pour les PME canadiennes*, ainsi que des livres numériques gratuits. Nous rendons également hommage aux entrepreneurs au moyen de prix, dans le cadre de la Semaine de la PME BDC, du Prix jeune entrepreneur BDC et des Prix entrepreneuriat BDC – mentorat, innovation, résilience entrepreneuriale et champion de l'entrepreneuriat – lancés en 2014. (Pour consulter ces rapports et en savoir plus sur ces événements, je vous invite à vous rendre sur bdc.ca.)

Comme vous le constaterez dans le présent rapport, BDC jouit d'une situation financière saine. Notre rentabilité soutenue témoigne d'un équilibre efficace : bien servir les clients tout en gérant le risque efficacement. Notre viabilité commerciale nous permettra de verser un dividende de 54,6 millions de dollars à notre unique actionnaire, le gouvernement du Canada. Il est essentiel pour BDC de disposer d'une solide assise financière afin de s'acquitter de la mission que lui a confiée le Parlement sans avoir à demander l'aide des contribuables.

Pour conclure, je crois que les Canadiens peuvent avoir confiance dans la pertinence et l'efficacité du soutien que BDC offre aux entrepreneurs du pays.

Jean-René Halde

Nombre total d'entrepreneurs soutenus par BDC

30 000

Nombre d'employés au service des entrepreneurs

2 000

Établissements à l'échelle du Canada

100

Engagement total envers les clients

22 milliards $

Petits prêts

8 010

Prêts accordés à de nouvelles entreprises

1 519

Fonds de capital de risque dans lesquels nous investissons

39

Prix et reconnaissances

- « Canadian Start-up Award », catégorie de l'entreprise de capital de risque de l'année
- Au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada (2014)
- Au palmarès des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité (2014)
- « RBC Champion of Immigrant Success Award 2014 »

Certification

- La seule banque certifiée B Corp au Canada[1]

B Corporation™

(1) BDC est actuellement la seule institution financière certifiée B Corp (*Beneficial Corporation*) au Canada. Cette certification s'inscrit dans un mouvement croissant à l'échelle internationale qui vise à mettre le pouvoir des entreprises au service de l'intérêt public général. Elle se fonde sur une évaluation de la mission des organisations – dans notre cas, aider les entrepreneurs –, de la transparence et de la responsabilité envers les parties prenantes.

Rapport de gestion

1. L'environnement économique canadien 11
2. Mesures du rendement 12
3. Analyse des résultats financiers 19
4. Gestion du risque 39
5. Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles 47

Pendant l'exercice 2014, l'environnement économique canadien était caractérisé par :

- une croissance économique modeste;
- de faibles investissements des entreprises; et
- des conditions de crédit favorables pour les entreprises.

1. L'environnement économique canadien

Dans l'ensemble, l'économie canadienne a connu une expansion modeste en 2013. Le PIB réel a augmenté de 2,0 %.

La consommation est demeurée le principal moteur de cette croissance. Les dépenses des ménages ont progressé d'un faible 2,2 % comparativement à 1,9 % en 2012. Cela s'explique par l'augmentation du revenu disponible et la stabilisation du niveau d'endettement global des ménages. Le marché du travail a affiché un gain net de 100 000 emplois et, à la fin de l'année, le taux de chômage était à son plus bas niveau depuis la récession, soit 7,2 %.

Les secteurs qui ont le plus contribué à la croissance du PIB ont été ceux de l'exploitation minière, de l'extraction pétrolière et gazière, et de l'agriculture. Les secteurs de la finance et des assurances, de l'enseignement, des soins de santé, de l'hébergement et de la restauration, de même que ceux du commerce de gros et de détail, ont également pris du mieux. Toutefois, cette amélioration générale a été tempérée par un léger ralentissement dans le secteur de la fabrication (-1,2 %).

Les investissements des entreprises ont aussi été modestes. Les investissements non résidentiels des entreprises ont augmenté de 2,4 %.

Les investissements dans des bâtiments non résidentiels ont crû de 4,1 %, tandis que les investissements en machinerie et équipement sont restés stables par rapport à 2012. La hausse des investissements dans les secteurs de l'agriculture et de la construction a été contrebalancée par la baisse des dépenses dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.

En 2013, les fabricants ont signalé peu de changements dans les dépenses en immobilisations comparativement à 2012. Dans l'ensemble, la productivité des entreprises s'est améliorée. Les investissements dans les logements neufs ont ralenti en 2013. Il fallait s'y attendre, compte tenu des signes de surconstruction dans certains marchés résidentiels. La confiance des entreprises a tenu le coup, grâce à la croissance de la demande pour des produits canadiens stimulée par l'amélioration de l'économie américaine.

En 2013, les conditions de crédit aux entreprises ont été favorables. Le coût de l'emprunt est demeuré à des niveaux historiquement bas. Par conséquent, le crédit offert par les institutions financières aux entreprises a continué d'augmenter à un rythme constant. À la fin de l'exercice, le crédit accordé aux entreprises par les banques à charte avait progressé de 8,6 %.

En résumé, l'année 2013 a été caractérisée par une certaine croissance économique, de faibles investissements des entreprises et des conditions de crédit favorables pour les entreprises.

2. Mesures du rendement

Dans notre Plan d'entreprise, nous présentons les mesures du rendement à l'aide desquelles nous évaluons notre efficacité opérationnelle.

Nous faisons le suivi de notre rendement et le présentons par rapport à ces objectifs.

Entrepreneuriat

Accroître l'intensité entrepreneuriale au Canada

La prospérité de l'économie canadienne requiert une création constante de nouvelles entreprises qui commercialisent de nouvelles idées innovatrices. Or, les entreprises en démarrage ont souvent de la difficulté à trouver du financement. C'est là que le soutien de BDC devient crucial, que ce soit pour du capital de risque ou du financement à terme. Nous sommes satisfaits de notre performance en matière de petits prêts.

- Nombre de prêts de 500 000 $ ou moins de BDC Financement et de BDC Financement subordonné en fonction d'engagements de 750 000 $ ou moins
- Nombre d'autorisations à de nouvelles entreprises qui existent depuis moins de deux ans (BDC Financement et BDC Financement subordonné)
- Pourcentage d'entreprises en démarrage financées par BDC qui survivent au moins cinq ans
- Indice Valeur Client (BDC Financement et BDC Consultation)

Partenariats

Travailler avec des partenaires pour accroître l'incidence collective

Les entrepreneurs sont entourés de diverses entités qui sont là pour les soutenir, qu'il s'agisse d'organismes qui défendent leurs intérêts ou de lieux de rencontre, en passant par les autres institutions financières. Pour être efficace dans son rôle de prêteur complémentaire, BDC doit travailler en étroite collaboration avec ces parties prenantes clés.

- Nombre de transactions autorisées avec les partenaires ou sur leur recommandation (syndications, transactions *pari passu*, recommandations de prêts et alliances)

CIBLE 2014	RÉSULTAT 2014	COMMENTAIRES
6 500	**8 010**	En accordant une importance soutenue aux petits prêts, nous contribuons à combler les besoins des petites entreprises.
1 400	**1 519**	Le financement de nouvelles entreprises constitue l'une des façons pour BDC de contribuer à la création d'un écosystème entrepreneurial sain.
65 %	**60 %**	Les nouvelles entreprises font face à de nombreuses pressions concurrentielles et plusieurs cessent d'exister. BDC s'efforce de les aider à survivre pour qu'elles puissent contribuer à la prospérité.
100	**116**	Les efforts déployés pour rendre l'expérience client plus rapide, plus facile et plus agréable pour les entrepreneurs ont été fructueux.

CIBLE 2014	RÉSULTAT 2014	COMMENTAIRES
2 000	**2 252**	BDC continue d'étendre son rayon d'action auprès des entrepreneurs de partout au Canada au moyen de partenariats, notamment avec des institutions financières du secteur privé.

Innovation

Soutenir la création et l'adoption de l'innovation

La capacité à innover est un différenciateur clé pour les PME canadiennes, d'où l'importance du soutien de BDC. Une des manières concrètes dont elles peuvent innover consiste à recourir aux technologies de l'information et des communications (TIC). Nous avons lancé un vaste éventail d'outils de soutien et de services visant à promouvoir l'utilisation des TIC, et nous sommes très satisfaits de voir les entrepreneurs les utiliser en si grand nombre.

Nombre d'interventions en matière de TIC, lesquelles comprennent les évaluations de sites Web et des TIC en ligne, les mandats de consultation, les autorisations de financement et de financement subordonné, les téléchargements de livres numériques et d'autres documents d'information sur bdc.ca, ainsi que les participations à des événements TIC organisés par BDC

Capital de risque – rendement du capital investi[1]

Productivité

Faciliter les gains d'efficacité au niveau de l'entreprise

Compte tenu des défis auxquels font face les entreprises sur le plan de la productivité, BDC s'efforce d'encourager les PME canadiennes à faire l'acquisition de machinerie et d'équipement neufs. Bien que cet objectif ne soit pas tout à fait atteint, nous continuerons à encourager les PME dans cette voie au moyen de financement et de services de consultation.

Nombre de prêts autorisés pour les achats d'équipement (Marge pour équipement et prêts destinés à l'achat d'équipement)

CIBLE 2014	RÉSULTAT 2014	COMMENTAIRES
35 000	**60 530**	La stratégie de BDC en matière de TIC et l'accent mis sur l'adoption des technologies numériques continuent de trouver un écho chez les entrepreneurs qui souhaitent en savoir plus sur les TIC et les appliquer à leurs entreprises.
1,00	**1,01**	Les initiatives et les investissements de BDC Capital de risque ont un impact positif malgré un marché difficile.

CIBLE 2014	RÉSULTAT 2014	COMMENTAIRES
2 000	**1 684**	Il reste encore du travail à faire pour sensibiliser les entrepreneurs aux gains de productivité que peuvent procurer de la machinerie et de l'équipement neufs.

(1) Rendement de chaque dollar déboursé (comprend les investissements directs et les investissements dans les fonds).

Croissance

Permettre aux clients de réaliser leur plein potentiel

Les entreprises à croissance rapide sont d'une importance cruciale pour la vitalité économique future. Lorsqu'elles réussissent à se hisser au rang des moyennes entreprises, elles contribuent de façon exponentielle à la création d'emplois, au PIB et à la valeur des exportations canadiennes. C'est pourquoi il est très important de les soutenir.

Pourcentage d'entreprises à forte croissance dans le portefeuille de BDC Financement subordonné (une entreprise à forte croissance se définit par une croissance des ventes annualisée supérieure à 20 % par année pendant trois ans)

Efficience de BDC

Être plus efficients

L'efficacité opérationnelle est une priorité constante à BDC. Nous gérons soigneusement nos charges opérationnelles, cherchant constamment des façons d'accroître l'efficience et nous sommes heureux de constater que le ratio d'efficience de nos activités de financement continue de s'améliorer.

Ratio d'efficience déclaré de BDC Financement

CIBLE 2014	RÉSULTAT 2014	COMMENTAIRES
30 %	**30 %**	Les entreprises à forte croissance contribuent de façon importante à la croissance économique et BDC Financement subordonné dispose de tous les outils pour leur offrir un soutien approprié.

CIBLE 2014	RÉSULTAT 2014	COMMENTAIRES
42,5 %	**40,0 %**	BDC continue d'accroître son efficience, ce qui permet de réduire le coût de chaque dollar de revenu généré. Plus le ratio est bas, plus l'efficience est grande.

Notre soutien aux entrepreneurs est *financièrement viable*.

3. Analyse des résultats financiers

SECTEURS D'ACTIVITÉ

BDC fait rapport sur six secteurs d'activité : Financement, Financement subordonné, Capital de risque, Consultation, Titrisation et le Plan d'action pour le capital de risque (PACR).

CONTEXTE OPÉRATIONNEL POUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE BDC

Pendant l'exercice 2014, l'économie mondiale a connu une croissance modeste, mais le climat s'est amélioré au cours de l'année, particulièrement dans les économies avancées. L'Europe a progressivement émergé de la plus longue récession de son histoire. Même si les problèmes liés à la dette des pays membres sont loin d'être résolus, la volonté des autorités européennes de consolider les finances publiques et de stabiliser les marchés financiers a aidé à restaurer la confiance.

La conjoncture s'est grandement améliorée aux États-Unis. La reprise du secteur de l'habitation s'est poursuivie. Les consommateurs ont amélioré leurs bilans de façon marquée : leur ratio d'endettement a diminué et leur richesse nette a progressé proportionnellement à leurs revenus. Par conséquent, le rythme de la croissance de la consommation s'est accru. Les entreprises ont graduellement accéléré leurs investissements pendant l'exercice, à mesure que leur confiance s'affermissait. Une baisse des dépenses publiques a cependant ralenti la croissance. En fait, sans ce freinage budgétaire, la croissance économique des États-Unis aurait été assez forte l'année dernière.

Les économies des marchés émergents ont continué à stimuler la croissance économique mondiale pendant l'exercice 2014, mais leur rythme de croissance est resté inférieur à celui observé au cours de la première décennie des années 2000. Plusieurs causes expliquent la faible croissance dans les marchés émergents, notamment le ralentissement de la croissance dans les économies avancées et les problèmes structurels découlant de l'industrialisation (comme la hausse des salaires et de l'inflation, les pénuries de main-d'œuvre ou la faible productivité). En outre, certains pays émergents ont été durement touchés par la réduction des mesures de détente monétaire par la Réserve fédérale américaine. Ils font maintenant face à une hausse des taux d'intérêt qui freine leur croissance économique.

La conjoncture mondiale a, de toute évidence, beaucoup influé sur la performance de l'économie canadienne à l'exercice 2014. Même si la croissance est moins soutenue qu'auparavant dans les pays émergents, elle est néanmoins assez forte pour soutenir la demande des produits de base canadiens. Par conséquent, les secteurs minier, pétrolier et gazier ont continué de croître et de stimuler l'activité économique dans bien d'autres secteurs. De plus, le Canada a profité du regain de confiance généré par la reprise de l'économie européenne et le raffermissement de l'économie américaine. Cela dit, les investissements des entreprises et les exportations autres que les exportations de produits de base n'ont pas été aussi solides qu'on l'aurait espéré, compte tenu du faible coût du crédit et de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Les entreprises se frottent à une concurrence féroce. Afin de profiter de la croissance mondiale, les entreprises canadiennes doivent améliorer leur productivité et accroître leurs efforts pour pénétrer les marchés des pays émergents, qui sont des débouchés intéressants pour leurs exportations.

ACTIVITÉS

BDC joue un rôle important en aidant les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes à devenir plus concurrentielles, à innover, à accroître leur efficacité et à explorer de nouveaux marchés, au pays comme à l'étranger. À titre de prêteur et d'investisseur complémentaire à long terme prenant des risques plus élevés et offrant une plus grande flexibilité, BDC travaille pour faire en sorte que les PME aient l'occasion de croître et de prospérer.

BDC Financement joue un rôle clé dans la réalisation de ce mandat. Les clients de BDC Financement ont accepté un total de 4,1 milliards de dollars de prêts au cours de l'exercice, soit un montant similaire à celui des prêts acceptés à l'exercice 2013. BDC Financement subordonné a continué de soutenir les plans de croissance des entrepreneurs canadiens grâce à une offre de produits diversifiée, ses clients acceptant un total de 186,6 millions de dollars de financement pendant l'exercice, comparativement à 189,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Dans le secteur du capital de risque, où BDC travaille à reconstruire et à redynamiser la catégorie d'actifs, BDC Capital de risque a autorisé 154,8 millions de dollars en investissements. Contribuant à la mise en œuvre du Plan d'action pour le capital de risque, BDC a autorisé des investissements de 210,0 millions de dollars. BDC Consultation a joué un rôle clé pour aider les entrepreneurs canadiens à gérer efficacement leurs activités et a entrepris 2 505 mandats de consultation cette année. BDC est aussi demeurée active sur le marché de la titrisation pour aider à assurer l'accès à du financement par les PME et, au 31 mars 2014, les titres adossés à des créances mobilières (TACM) totalisaient 336,5 millions de dollars, avec des décaissements de 200,4 millions de dollars pour l'exercice. Tous les TACM émis en vertu de la Facilité canadienne de crédit garanti (FCCG) ont été entièrement remboursés en octobre 2013.

BDC continue de se concentrer sur les petits prêts, tout en soutenant la croissance des moyennes entreprises et en participant à des transactions financières importantes dans le cadre de syndications. Durant l'exercice 2014, 6 517 clients ont accepté des prêts de 250 000 $ ou moins, pour un total de 501,7 millions de dollars, comparativement à 4 905 clients et un total de 375,1 millions de dollars à l'exercice précédent.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Pour l'analyse des résultats financiers, reportez-vous également à la note 26, *Informations sectorielles*, des états financiers consolidés.

BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ

BDC a affiché un bénéfice net consolidé de 432,6 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 458,2 millions de dollars pour l'exercice 2013. Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire de BDC s'élève à 426,0 millions de dollars en 2014, contre 454,7 millions de dollars en 2013, et le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 6,6 millions de dollars en 2014, contre 3,5 millions de dollars en 2013. Les participations ne donnant pas le contrôle sont liées uniquement aux activités de BDC Financement subordonné et de BDC Capital de risque.

Le bénéfice net consolidé est surtout attribuable à BDC Financement. La baisse du bénéfice net en 2014 s'explique surtout par l'augmentation de la moins-value latente sur les placements, la baisse des produits de consultation et la diminution des produits d'intérêts nets par suite d'un repli du portefeuille de TACM.

Le bénéfice net provenant de BDC Financement s'élève à 433,8 millions de dollars, soit 0,7 million de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. La hausse de la rentabilité s'explique surtout par l'augmentation des produits d'intérêts nets et la diminution des coûts des projets en raison d'une hausse des coûts inscrits au bilan, principalement en raison du projet Agilité et efficacité, un important programme d'investissement visant à moderniser les modes de prestation des services qui a pour but d'améliorer l'efficience interne et la satisfaction de la clientèle. Toutefois, ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des renversements de pertes de valeur sur prêts.

Le bénéfice net provenant de BDC Financement subordonné s'établit à 23,3 millions de dollars, soit 11,4 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent. Ce recul s'explique principalement par une baisse de la variation nette de la plus-value latente sur les placements.

BDC Capital de risque a enregistré une perte nette de 12,0 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à une perte nette de 8,6 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les résultats du dernier exercice avaient bénéficié de l'incidence favorable de l'excellent rendement généré par le dessaisissement de deux de nos entreprises en portefeuille, tandis qu'une baisse de la variation nette de la plus-value latente a été enregistrée en 2014.

BDC Consultation a constaté une perte nette de 16,9 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 12,4 millions de dollars pour l'exercice précédent. Comme BDC a entrepris une

Bénéfice net consolidé, selon le secteur d'activité

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

	2014	2013[1]	2012	2011	2010
		IFRS			PCGR du Canada
Financement	433,8	433,1	504,7	305,6	76,2
Financement subordonné	23,3	34,7	36,2	20,4	10,2
Capital de risque	(12,0)	(8,6)	(42,7)	(20,8)	(74,1)
Consultation	(16,9)	(12,4)	(11,0)	(8,9)	(4,6)
Titrisation	5,8	11,4	46,2	70,2	(1,6)
Plan d'action pour le capital de risque	(1,4)	–	–	–	–
Bénéfice net	432,6	458,2	533,4	366,5	6,1
Bénéfice net attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	426,0	454,7	520,3	360,3	6,1
Aux participations ne donnant pas le contrôle	6,6	3,5	13,1	6,2	s.o.
Bénéfice net	432,6	458,2	533,4	366,5	6,1

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

transformation de son groupe Consultation en 2013 dans le but de perfectionner son approche afin d'offrir des services à valeur ajoutée et complémentaires aux entrepreneurs, on s'attendait à une baisse des produits et à une hausse des coûts durant la période de transition. Cela s'explique par nos efforts visant à nous assurer que les services de consultation soient abordables et accessibles pour les PME.

Le bénéfice net provenant de BDC Titrisation s'élève à 5,8 millions de dollars, en baisse de 5,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à une diminution des produits d'intérêts nets et des frais. Cette baisse a représenté la fin réussie du programme de la FCCG et le remboursement complet des titres adossés à des créances mobilières connexes. Toutefois, la Plateforme de financement pour prêteurs indépendants (PFPI) continue de croître, le montant nominal étant passé de 233,0 millions de dollars à 333,9 millions de dollars au cours de l'exercice, ce qui a contribué davantage au bénéfice net.

Pour son premier exercice d'activité, Plan d'action pour le capital de risque a enregistré une perte de 1,4 million de dollars, principalement en raison des charges opérationnelles, car des ressources ont été affectées à ce nouveau secteur d'activité.

Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 6,6 millions de dollars pour l'exercice 2014 (bénéfice net provenant de BDC Financement subordonné de 7,3 millions de dollars et perte nette provenant de BDC Capital de risque de 0,7 million de dollars), comparativement à 3,5 millions de dollars pour l'exercice 2013 (bénéfice net provenant de BDC Financement subordonné de 5,9 millions de dollars et perte nette provenant de BDC Capital de risque de 2,4 millions de dollars).

Le résultat global consolidé pour 2014 s'établit à 482,2 millions de dollars, comparativement à 433,3 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le résultat global consolidé pour 2014 comprend 432,6 millions de dollars au titre du bénéfice net consolidé et 49,6 millions de dollars au titre des autres éléments du résultat global. La hausse des autres éléments du résultat global pour l'exercice s'explique principalement par les gains découlant des réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies de 52,7 millions de dollars, comparativement à une perte de 18,3 millions de dollars pour l'exercice 2013. Pour la plupart, ces gains sont attribuables aux rendements plus élevés des actifs des régimes de retraite et à l'utilisation de taux d'actualisation plus élevés pour l'évaluation de l'actif et du passif net au titre des prestations définies. Ces facteurs ont cependant été partiellement contrebalancés par l'incidence négative de la variation des tables de mortalité.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la note 20, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, des états financiers consolidés.

Résultat global consolidé

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

	2014	2013[1]	2012	2011	2010
		IFRS			PCGR du Canada
Bénéfice net	432,6	458,2	533,4	366,5	6,1
Autres éléments du résultat global					
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net					
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	0,3	(4,4)	(19,8)	19,8	6,4
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie	(3,4)	(2,2)	10,4	3,8	(0,7)
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	(3,1)	(6,6)	(9,4)	23,6	5,7
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies	52,7	(18,3)	(143,1)	34,7	–
Autres éléments du résultat global	49,6	(24,9)	(152,5)	58,3	5,7
Résultat global total	482,2	433,3	380,9	424,8	11,8
Résultat global total attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	475,6	429,8	367,8	418,6	11,8
Aux participations ne donnant pas le contrôle	6,6	3,5	13,1	6,2	s.o.
Résultat global total	482,2	433,3	380,9	424,8	11,8

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice net consolidé de 432,6 millions de dollars dépasse de 84,6 millions de dollars l'objectif du Plan d'entreprise. La majeure partie de l'écart est attribuable aux résultats de BDC Financement, qui a dégagé un bénéfice net de 433,8 millions de dollars, soit 91,8 millions de dollars de plus que les prévisions du Plan d'entreprise, principalement en raison des pertes de valeur sur prêts moins élevées que prévu. Des renversements de pertes de valeur collectives sur prêts de 10,0 millions de dollars ont été comptabilisés pour refléter l'amélioration de la situation financière du portefeuille.

Le bénéfice net de BDC Financement subordonné de 23,3 millions de dollars est de 16,7 millions de dollars inférieur à l'objectif du Plan d'entreprise, ce qui s'explique surtout par une variation nette de la moins-value latente sur les placements plus élevée que prévu.

La perte nette provenant de BDC Capital de risque de 12,0 millions de dollars est supérieure de 8,0 millions de dollars à l'objectif du Plan d'entreprise, en raison essentiellement d'une variation nette de la plus-value latente sur les placements plus élevée que prévu.

La perte nette de BDC Consultation de 16,9 millions de dollars a été inférieure de 1,1 million de dollars aux prévisions, surtout en raison des charges opérationnelles et administratives moins élevées que prévu.

Le bénéfice net provenant de BDC Titrisation de 5,8 millions de dollars a été inférieur de 4,2 millions de dollars aux prévisions, surtout en raison de la baisse des produits d'intérêts nets.

La perte nette du Plan d'action pour le capital de risque de 1,4 million de dollars a été inférieure de 4,6 millions de dollars aux prévisions, surtout en raison du calendrier de mise en œuvre du programme.

BDC FINANCEMENT

BDC Financement offre aux entrepreneurs des prêts à terme garantis et non garantis et des services spécialisés conçus pour les aider tout au long de la création et du développement de leur entreprise, de l'essor et de l'expansion de leur marché, de leur investissement dans des actifs incorporels (comme les technologies de l'information), de l'achat d'équipement en vue d'accroître la productivité ou du transfert de leur entreprise à une nouvelle génération de propriétaires.

PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT

Le portefeuille de prêts de BDC Financement, avant la provision cumulée pour pertes sur prêts, a augmenté de 7,9 %, passant de 16,4 milliards de dollars au 31 mars 2013 à 17,7 milliards de dollars au 31 mars 2014, soit une hausse de 1,3 milliard de dollars. Le portefeuille de clôture se compose de 17,2 milliards de dollars de prêts rentables et de 0,5 milliard de dollars de prêts douteux. Au 31 mars 2014, 78,2 % des prêts rentables sont des prêts à taux flottant, en légère hausse par rapport à 78,1 % au 31 mars 2013.

Portefeuille de prêts rentables de Financement

au 31 mars (en millions de dollars)

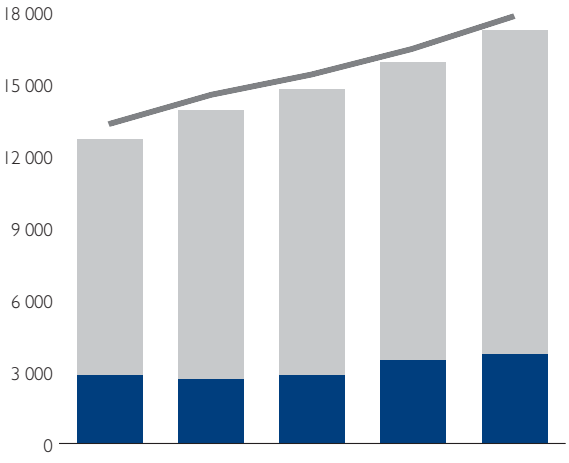

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
Portefeuille de prêts rentables à taux fixe	2 861	2 706	2 843	3 482	**3 760**
Portefeuille de prêts rentables à taux flottant	9 829	11 214	11 955	12 436	**13 513**
Portefeuille de prêts rentables total	12 690	13 920	14 798	15 918	**17 273**
Portefeuille total de BDC Financement	13 311	14 506	15 349	16 410	**17 749**

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS ET FRAIS

Les produits d'intérêts nets et les frais correspondent aux produits d'intérêts et frais, déduction faite des charges d'intérêts sur les emprunts. Les produits d'intérêts nets et les frais ont atteint 845,2 millions de dollars pour l'exercice 2014, comparativement à 796,7 millions de dollars pour l'exercice 2013. La hausse de 48,5 millions de dollars est attribuable principalement à la croissance continue du portefeuille. La marge sur les produits d'intérêts nets et les frais, soit le ratio des produits d'intérêts nets et des frais sur le portefeuille de prêts moyen, est légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent, reflétant essentiellement la faiblesse des taux d'intérêt.

Produits d'intérêts nets et frais provenant de Financement

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

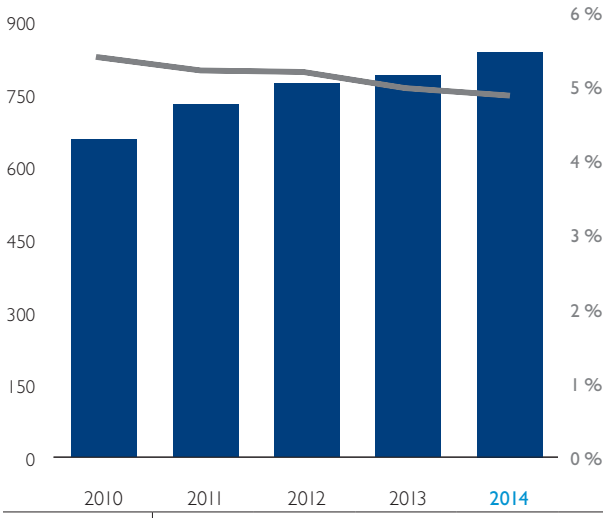

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
Produits d'intérêts nets et frais	663,1	736,4	779,5	796,7	**845,2**
En pourcentage du portefeuille de prêts moyen	5,43 %	5,25 %	5,23 %	5,01 %	**4,91 %**

PERTES DE VALEUR (RENVERSEMENTS DE PERTES DE VALEUR) SUR PRÊTS

Les pertes de valeur (renversements de pertes de valeur) sur prêts correspondent au montant imputé aux produits pour amener le total de la provision cumulée pour pertes sur prêts, y compris les provisions individuelles et collectives cumulées, à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de l'état de la situation financière.

Pour l'exercice 2014, BDC Financement a comptabilisé des pertes de valeur sur prêts de 72,9 millions de dollars.

Pertes de valeur (renversements de pertes de valeur) sur prêts

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

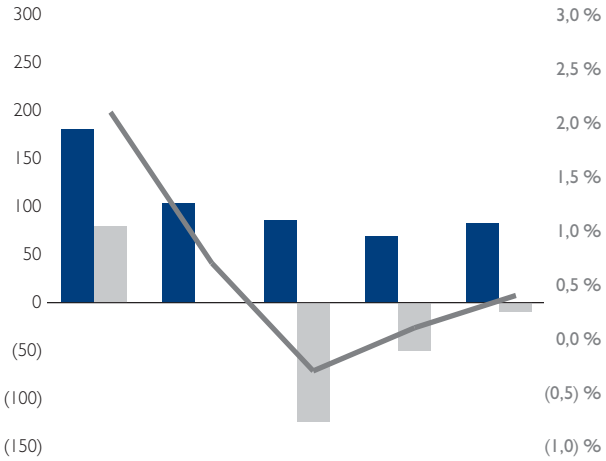

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
Individuelle	180,9	104,0	86,3	69,1	**82,9**
Collective	79,8	–	(124,5)	(50,0)	**(10,0)**
Pertes de valeur (renversements de pertes de valeur) sur prêts	260,7	104,0	(38,2)	19,1	**72,9**
En pourcentage du portefeuille de prêts moyen	2,1 %	0,7 %	(0,3 %)	0,1 %	**0,4 %**

Un facteur qui influe beaucoup sur la provision individuelle cumulée est le nombre de prêts qui sont passés du statut de prêts rentables à celui de prêts douteux. Lorsque les conditions financières se détériorent, les prêts en défaut sont plus nombreux. Lorsque des prêts sont en défaut, nous les classons comme des prêts douteux et inscrivons un montant correspondant au risque net à titre de provision individuelle cumulée. Le taux de déclassement a légèrement augmenté, passant de 2,1 % du portefeuille de prêts rentables à l'ouverture pour l'exercice 2013 à 2,3 % pour l'exercice 2014. Malgré la hausse des pertes de valeur, le niveau des pertes est demeuré faible, à 0,4 % du portefeuille de prêts moyen. Le portefeuille de prêts a continué à faire mieux que notre taux de perte prévu à l'approbation.

BDC gère très attentivement le portefeuille de prêts douteux, qui totalise 475,9 millions de dollars, soit une diminution de 15,9 millions de dollars au cours de l'exercice 2014, et le portefeuille de prêts sous surveillance, qui totalise 709,0 millions de dollars en 2014. Le travail accompli en vue d'aider les entrepreneurs à traverser les situations difficiles explique en partie notre faible niveau de pertes sur prêts. Les prêts douteux représentent 2,7 % du portefeuille total au 31 mars 2014, comparativement à 3,0 % au 31 mars 2013.

BDC maintient la provision cumulée pour pertes sur prêts à un niveau jugé adéquat pour absorber les pertes sur prêts qui existent dans son portefeuille. Cette provision cumulée comprend la provision individuelle cumulée et la provision collective cumulée. La direction établit la provision individuelle cumulée en se fondant sur l'identification et la détermination des pertes liées aux prêts douteux individuels. Elle détermine la provision collective cumulée à partir de l'évaluation des pertes de valeur dans le portefeuille de prêts rentables qui n'ont pas encore été identifiées.

Portefeuille de prêts douteux

au 31 mars (en millions de dollars)

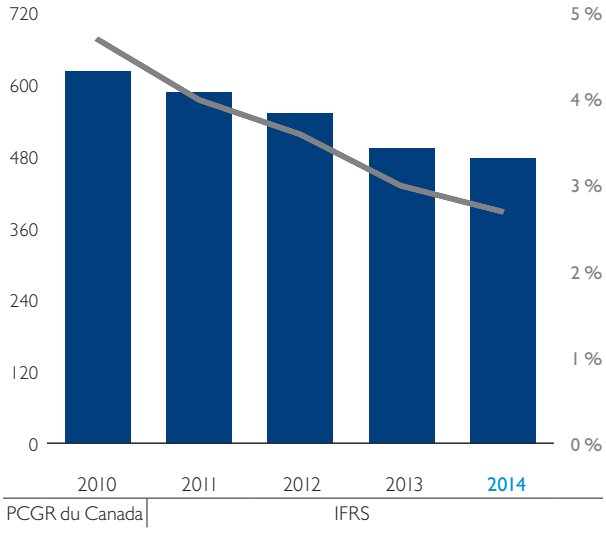

	2010	2011	2012	2013	2014
Portefeuille de prêts douteux	620,5	586,2	550,8	491,8	475,9
Portefeuille de prêts douteux en pourcentage du portefeuille de prêts total	4,7 %	4,0 %	3,6 %	3,0 %	2,7 %

Depuis leur sommet atteint lors de l'exercice 2010, les provisions individuelles et collectives cumulées ont toutes les deux diminué. Le recul marqué de la provision collective cumulée suit la nette tendance à la baisse du déclassement des prêts au statut de prêts douteux observée dans notre portefeuille pendant les exercices 2012 et 2013 et témoigne du maintien des résultats positifs de nos clients pendant l'exercice 2014.

Au 31 mars 2014, la provision cumulée totale s'établit à 508,3 millions de dollars, soit 2,9 % du total de l'encours des prêts, comparativement à 538,3 millions de dollars ou 3,3 % du total de l'encours des prêts pour l'exercice 2013. Cette baisse reflète l'amélioration de la situation financière de nos clients et la conjoncture économique relativement favorable au Canada.

BDC finance des projets solvables qui, en moyenne, sont plus risqués que ceux que le secteur privé accepte habituellement. Dans l'éventualité d'un ralentissement économique, BDC se tient prête à accroître sa réponse au besoin.

Pour en savoir plus sur la gestion du risque de crédit, reportez-vous à la note 24, *Gestion du risque*, des états financiers consolidés.

Provision cumulée pour pertes sur prêts

au 31 mars (en millions de dollars)

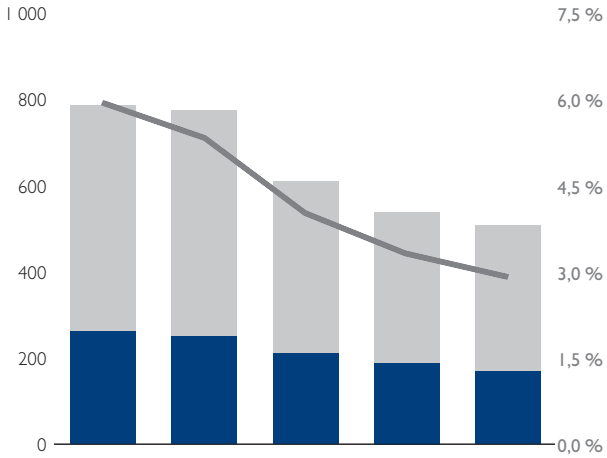

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada		IFRS		
Provision individuelle cumulée	260,9	250,2	210,2	188,3	168,3
Provision collective cumulée	524,5	524,5	400,0	350,0	340,0
Provision cumulée totale	785,4	774,7	610,2	538,3	508,3
Provision cumulée totale en pourcentage du portefeuille de prêts	5,9 %	5,3 %	4,0 %	3,3 %	2,9 %

PROFITS OU PERTES NETS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les profits ou pertes nets sur autres instruments financiers découlent principalement des variations de la juste valeur des billets à long terme et des instruments dérivés dues aux fluctuations des conditions de marché.

Les profits ou les pertes réalisés sont enregistrés lorsque les instruments financiers sont rachetés avant l'échéance.

Pour l'exercice 2014, BDC Financement a comptabilisé des profits nets sur autres instruments financiers de 0,4 million de dollars comprenant des profits nets réalisés de 1,2 million de dollars et des pertes nettes latentes de 0,8 million de dollars. Pour l'exercice 2013, BDC Financement avait comptabilisé des profits nets sur autres instruments financiers de 2,7 millions de dollars comprenant des profits nets réalisés de 1,5 million de dollars et des profits nets latents de 1,2 million de dollars.

CHARGES OPÉRATIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

Les charges opérationnelles et administratives totalisent 338,9 millions de dollars pour l'exercice 2014, soit une diminution de 8,3 millions de dollars par rapport à 347,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette diminution s'explique surtout par la baisse des charges en raison de l'inscription au bilan des coûts de projet liés au programme Agilité et efficacité (A&E), un investissement visant à moderniser les modes de prestation des services et à améliorer l'efficience, facteur contrebalancé par la hausse des coûts des prestations de retraite. BDC s'efforce d'améliorer continuellement son efficience, et le programme A&E appuie cet objectif.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le portefeuille de BDC Financement à la clôture de l'exercice, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, s'établit à 17,2 milliards de dollars, dépassant de 2,2 % l'objectif du Plan d'entreprise.

Le bénéfice net provenant de BDC Financement est supérieur de 91,8 millions de dollars aux prévisions. Ce bon résultat est principalement attribuable aux pertes de valeur sur prêts moins élevées que prévu. La résilience de nos clients et la conjoncture économique favorable ont grandement contribué à la diminution de nos prêts douteux et de notre provision cumulée pour pertes sur prêts.

Les produits d'intérêts nets, les frais et autres produits ont dépassé de 5,2 millions de dollars les 840,0 millions de dollars prévus, en raison principalement de l'augmentation de la moyenne des prêts en cours. Les charges opérationnelles et administratives totales ont été inférieures de 18,1 millions de dollars à l'objectif du Plan d'entreprise, ce qui est attribuable à l'accent continu que nous mettons sur les activités de gestion de l'efficience ainsi qu'à la diminution des coûts des prestations de retraite et des coûts des projets.

BDC FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC Financement subordonné aide des entreprises à potentiel élevé axées sur la croissance en leur offrant du financement souple par emprunt, avec ou sans droit de conversion, ainsi que par capitaux propres. BDC Financement subordonné offre des solutions sur mesure pour aider les entreprises qui ont passé la phase du démarrage et qui ont besoin d'argent pour soutenir la croissance. BDC Financement subordonné prend plus de risques en acceptant moins de garanties et en finançant les actifs incorporels, ce qui est important, car l'économie canadienne est de plus en plus fondée sur le savoir, et les entrepreneurs financent des idées et des concepts, plutôt que des briques et du mortier. De plus, BDC Financement subordonné aide les propriétaires d'entreprises canadiennes à passer le flambeau.

Depuis l'exercice 2004, BDC a mené des activités dans le secteur du financement subordonné par l'entremise de coentreprises avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) : engagements de 300 millions de dollars (BDC : 150 millions de dollars) dans Fonds AlterInvest, s.e.c. et de 330 millions de dollars (BDC : 165 millions de dollars) dans Fonds AlterInvest II, s.e.c. BDC agit à titre de commandité de ces fonds et reçoit des honoraires de gestion. En novembre 2009, Fonds AlterInvest II, s.e.c. a atteint sa capacité autorisée, et BDC a commencé à financer en entier de nouvelles activités de financement subordonné par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, BDC Capital Inc.

Pendant l'exercice 2014, Fonds AlterInvest, s.e.c. a commencé à liquider ses placements. Les placements qui n'ont pas été remboursés ont été transférés à Fonds AlterInvest II, s.e.c. à la juste valeur. Comme les associés du Fonds AlterInvest, s.e.c. et du Fonds AlterInvest II, s.e.c. sont les mêmes, aucun changement de participation n'a découlé de ces transactions.

PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

Le portefeuille de Financement subordonné a augmenté de 3,4 %, passant de 557,8 millions de dollars pour l'exercice 2013 à 576,7 millions de dollars pour l'exercice 2014, principalement en raison de décaissements totaux de 156,9 millions de dollars pour l'exercice 2014.

La juste valeur du portefeuille en pourcentage du coût s'est établie à 95,9 %, une indication que le portefeuille est demeuré sain.

En vertu des IFRS, BDC est tenue de consolider ses participations dans les coentreprises avec la Caisse, ce qui explique que le montant du portefeuille comptabilisé en vertu des IFRS est plus élevé que celui comptabilisé en vertu des PCGR du Canada.

Portefeuille de financement subordonné

au 31 mars (en millions de dollars)

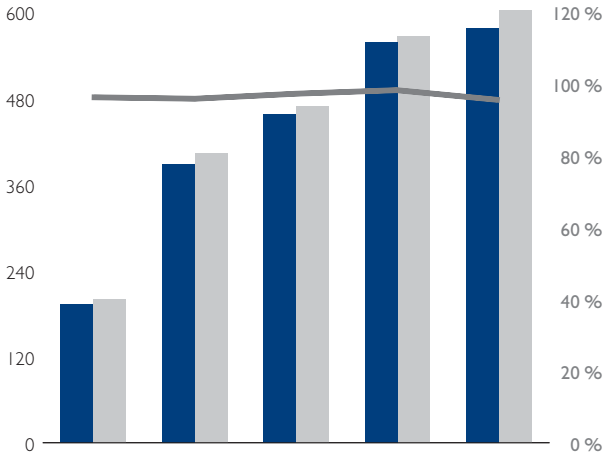

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
Juste valeur	193,2	387,1	457,4	557,8	576,7
Coût	200,0	402,5	468,5	566,0	601,4
Juste valeur en pourcentage du coût	96,6 %	96,2 %	97,6 %	98,6 %	95,9 %

BÉNÉFICE PROVENANT DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC Financement subordonné a dégagé un bénéfice net de 23,3 millions de dollars pour l'exercice, soit 11,4 millions de dollars de moins que pour l'exercice 2013. Ce recul s'explique principalement par une baisse de la variation nette de la plus-value latente sur les placements. Le bénéfice net comprend un montant de 7,3 millions de dollars attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (5,9 millions de dollars en 2013). Les produits d'intérêts nets de 49,7 millions de dollars ont été supérieurs de 5,7 % aux 47,0 millions de dollars comptabilisés en 2013, en raison de la croissance du portefeuille. Les pertes nettes réalisées sur les placements ont totalisé 5,9 millions de dollars, soit 6,2 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent. En outre, les frais et autres produits ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2014, BDC Financement subordonné a comptabilisé une variation nette de la moins-value latente sur les placements de 16,6 millions de dollars, soit une moins-value supérieure de 19,5 millions de dollars à la variation nette de la plus-value latente de 2,9 millions de dollars comptabilisée à l'exercice précédent. La variation nette de la moins-value latente sur les placements comprend :

> une moins-value nette du portefeuille de 16,7 millions de dollars (moins-value de 3,1 millions de dollars en 2013);

> un renversement de moins-value nette en raison de produits réalisés totalisant 0,1 million de dollars (6,0 millions de dollars en 2013).

Les charges opérationnelles et administratives ont augmenté de 3,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des effectifs pour soutenir les entrepreneurs.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice net de BDC Financement subordonné de 23,3 millions de dollars en 2014 a été inférieur à l'objectif de 40,3 millions de dollars du Plan d'entreprise, car BDC continue de prendre plus de risques pour soutenir les entrepreneurs. L'écart s'explique principalement par une variation nette de la moins-value latente sur les placements plus élevée que prévu.

BDC CAPITAL DE RISQUE

BDC Capital de risque est un investisseur important dans le secteur du capital de risque au Canada. Il est présent à chacun des stades de développement d'une entreprise, du prédémarrage jusqu'à l'expansion. Étant donné que l'environnement du capital de risque est encore difficile, BDC Capital de risque a pour objectif d'aider cette industrie à retrouver la santé et de faire en sorte que le potentiel de rentabilité attire des investisseurs provenant du secteur privé. Pour y arriver, il investit, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds externes de capital de risque du secteur privé, dans des entreprises canadiennes novatrices axées sur la technologie, en plus de mettre sur pied des initiatives stratégiques et d'effectuer des investissements ciblés.

Dans ses activités d'investissement direct, BDC privilégie les sociétés novatrices à forte composante technologique qui ont un potentiel de croissance élevé, qui proposent des produits ou des services uniques et qui sont en voie de devenir des acteurs prédominants sur leurs marchés. BDC Capital de risque investit principalement dans des entreprises des secteurs de l'énergie/des technologies propres, des soins de santé et des technologies de l'information.

Afin d'aider à reconstruire et à revigorer l'écosystème du capital de risque, nous avons créé l'équipe Investissements et partenariats stratégiques (IPS). Celle-ci met en place des initiatives innovatrices visant à renforcer des composantes clés de l'écosystème du capital de risque et réalise des investissements dans des fonds spécialisés qui comblent des écarts, l'accent étant mis sur les investissements dans les plateformes de création d'entreprises, les fonds de niche et les accélérateurs.

Portefeuille de BDC Capital de risque – Placements totaux

au 31 mars (en millions de dollars)

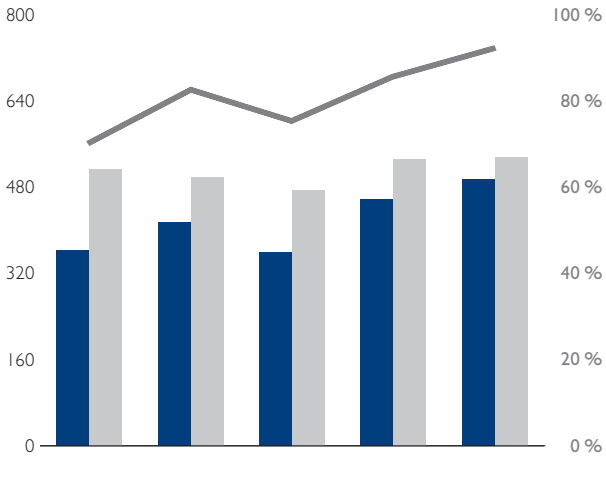

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
Juste valeur	362,3	413,8	359,0	456,7	**495,1**
Portefeuille (coût)	512,4	498,4	474,4	531,1	**534,6**
Juste valeur en pourcentage du coût	70,7 %	83,0 %	75,7 %	86,0 %	**92,6 %**

PORTEFEUILLE DE CAPITAL DE RISQUE

La juste valeur du portefeuille a augmenté, passant de 456,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2013 à 495,1 millions de dollars en 2014. Le portefeuille comprend des placements directs de 315,7 millions de dollars et des placements de 179,4 millions de dollars dans 39 fonds. L'augmentation de la juste valeur du portefeuille s'explique surtout par la hausse des décaissements aux fins des placements et par des profits de change sur le portefeuille libellé en dollars américains.

La juste valeur du portefeuille en pourcentage du coût a augmenté, passant de 86,0 % au 31 mars 2013 à 92,6 % au 31 mars 2014.

Le total des montants engagés en capital de risque, qui représentent l'encours du portefeuille au coût plus les montants non déboursés, se chiffre à 861,9 millions de dollars au 31 mars 2014. Ce total comprend des engagements de 370,3 millions de dollars pour des placements directs et de 491,6 millions de dollars pour des fonds d'investissement du secteur privé.

Comme prévu, nos engagements à l'égard des fonds d'investissement du secteur privé sont supérieurs à nos engagements à l'égard des placements directs. La portion non déboursée a été engagée principalement dans des fonds privés et devrait être investie au cours des prochaines années.

Engagement total envers les clients de Capital de risque

au 31 mars (en millions de dollars)

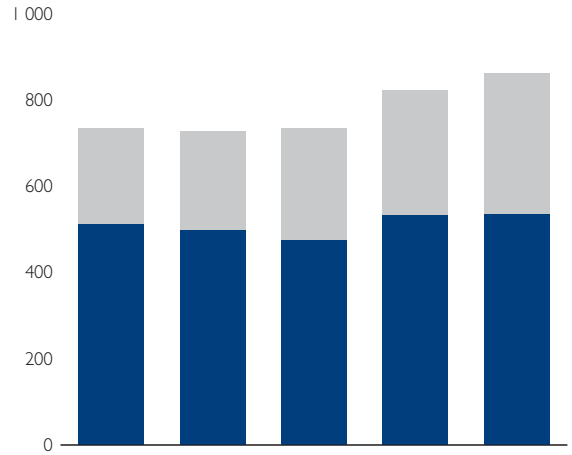

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada			IFRS	
Portefeuille (coût)	512,4	498,4	474,4	531,1	**534,6**
Engagement non déboursé	222,6	228,1	261,1	290,8	**327,3**
Engagement total envers les clients de Capital de risque	735,0	726,5	735,5	821,9	**861,9**

PERTE PROVENANT DE CAPITAL DE RISQUE

BDC mesure le succès de son travail sur le marché du capital de risque par son impact. Par exemple, les initiatives et les investissements de BDC dans les entreprises aux étapes du prédémarrage et du démarrage, notamment son rôle dans le Plan d'investissement stratégique de capital de risque (PISCR), ont eu un impact important sur l'écosystème du capital de risque, sans toutefois générer de bénéfices pour BDC. Le PISCR a déjà eu une incidence sur les activités d'investissement direct en permettant à l'équipe d'étendre son rayonnement géographique et de réaliser des investissements directs dans les entreprises qui ont réussi un programme d'accélération soutenu par BDC.

Pour l'exercice 2014, BDC Capital de risque a enregistré une perte nette de 12,0 millions de dollars, par rapport à une perte nette de 8,6 millions de dollars pour le dernier exercice. Le dessaisissement de deux de nos entreprises en portefeuille avait généré d'excellents rendements en 2013. Une baisse de la variation nette de la plus-value latente a été enregistrée pendant l'exercice 2014, mais elle a été partiellement contrebalancée par une hausse des profits de change latents sur le portefeuille libellé en dollars américains.

Les pertes nettes réalisées sur les placements ont totalisé 19,0 millions de dollars en 2014, comparativement à des pertes nettes réalisées de 34,6 millions de dollars en 2013. Les résultats de l'exercice 2014 incluent des profits nets réalisés sur les ventes de 42,2 millions de dollars et des radiations de 61,2 millions de dollars. Les pertes nettes réalisées sur les placements ont eu une incidence minime sur les résultats, car les variations de la juste valeur sur ces placements enregistrées lors des exercices précédents ont été renversées au moment de leur sortie.

BDC a constaté une variation nette de la plus-value latente sur les placements de 20,3 millions de dollars (comparativement à une plus-value latente de 38,9 millions de dollars pour l'exercice précédent) se déclinant comme suit :

- 5,6 millions de dollars en plus-value nette du portefeuille (moins-value nette de 3,2 millions de dollars lors de l'exercice précédent);
- un renversement de moins-value nette sur les placements cédés et des radiations totalisant 14,7 millions de dollars (renversement de moins-value nette et radiations de 42,1 millions de dollars lors de l'exercice précédent).

Les profits de change nets latents sur les placements de 14,6 millions de dollars s'expliquent par les fluctuations du change avec le dollar américain. BDC surveille les fluctuations des devises et utilise des contrats de change pour couvrir en partie le risque lié au dollar américain. Par conséquent, des pertes nettes sur les contrats de change de 9,5 millions de dollars ont partiellement contrebalancé les profits enregistrés en raison des fluctuations du dollar américain.

Les charges opérationnelles et administratives totalisent 22,6 millions de dollars, comparativement à 19,9 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des effectifs pour soutenir les entrepreneurs.

La perte nette provenant de BDC Capital de risque attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 0,7 million de dollars pour l'exercice, soit 1,7 million de dollars de moins que pour l'exercice précédent.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

La perte nette provenant de BDC Capital de risque de 12,0 millions de dollars a été inférieure à la perte nette de 20,0 millions de dollars prévue dans le Plan d'entreprise. Cela s'explique largement par une variation nette de la plus-value latente sur les placements plus élevée que prévu. Les charges opérationnelles et administratives sont légèrement inférieures à l'objectif du Plan d'entreprise. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 0,7 million de dollars a été inférieure de 2,3 millions de dollars aux prévisions.

BDC CONSULTATION

BDC Consultation propose des services-conseils à des tarifs abordables pour les entrepreneurs. BDC Consultation s'efforce de donner aux entrepreneurs canadiens le soutien dont ils ont besoin pour développer leur entreprise et être plus compétitifs sur les marchés locaux et mondiaux.

PERTE PROVENANT DE CONSULTATION

Les produits de consultation de 21,7 millions de dollars en 2014 sont de 2,3 millions de dollars inférieurs aux 24,0 millions de dollars comptabilisés en 2013. Bien que le nombre total de mandats ait progressé de 15 % pendant l'exercice 2014 comparativement à l'exercice 2013, la valeur moyenne des mandats a diminué. Nous avons aussi mis fin à certains services dans le cadre de nos efforts visant à renforcer l'ensemble des services de consultation. Tous ces facteurs expliquent la baisse des produits. Les charges opérationnelles et administratives de 38,5 millions de dollars sont de 2,0 millions de dollars supérieures à celles enregistrées durant l'exercice 2013.

La perte nette pour l'exercice s'établit à 16,9 millions de dollars, en hausse de 4,5 millions de dollars par rapport à la perte nette de 12,4 millions de dollars constatée pour l'exercice 2013. Les investissements visant à perfectionner le modèle de consultation expliquent en partie la hausse des pertes nettes.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

La perte nette de 16,9 millions de dollars provenant de BDC Consultation pour l'exercice 2014 a été légèrement inférieure à la perte de 18 millions de dollars prévue dans le Plan d'entreprise.

Les produits totalisent 21,7 millions de dollars, soit 2,3 millions de dollars de moins que les prévisions. Les charges opérationnelles et administratives sont conformes aux attentes.

Produits de consultation

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

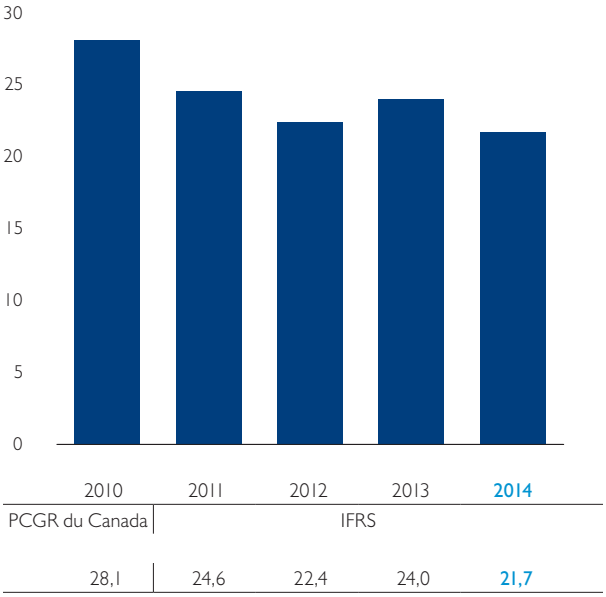

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
	28,1	24,6	22,4	24,0	21,7

BDC TITRISATION

À la demande du gouvernement, BDC a joué un rôle important pendant la crise économique en travaillant en collaboration avec des partenaires du secteur privé pour offrir la Facilité canadienne de crédit garanti (FCCG). Les objectifs du programme étaient de fournir des fonds aux sociétés de financement des secteurs de l'automobile et du matériel qui en avaient besoin et de relancer le marché de la titrisation au Canada. Le programme de la FCCG est maintenant terminé, et le portefeuille a été remboursé dans sa totalité.

La Plateforme de financement pour prêteurs indépendants (PFPI) (auparavant, le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs (FMVMPE)) est un autre programme géré par BDC Titrisation. Il est conçu pour aider les entrepreneurs à faire croître leur entreprise au moyen de financement indirect. La PFPI cible les petites et moyennes sociétés de financement de différents secteurs, notamment celui des véhicules, des machines et du matériel. Ce programme met à profit les structures de financement existantes du secteur privé et constitue un moyen efficient et efficace de compléter le financement direct de BDC pour ces actifs.

PORTEFEUILLE DE TITRISATION

Au 31 mars 2014, les titres adossés à des créances mobilières totalisent 336,5 millions de dollars, comparativement à 437,5 millions de dollars au 31 mars 2013. La baisse de valeur du portefeuille s'explique principalement par le remboursement complet du portefeuille de la FCCG. Les décaissements effectués dans le cadre de la PFPI pendant l'exercice totalisent 200,4 millions de dollars.

BÉNÉFICE PROVENANT DE TITRISATION

BDC Titrisation a dégagé un bénéfice net de 5,8 millions de dollars pour l'exercice, soit 5,6 millions de dollars de moins que pour l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des produits d'intérêts nets par suite de la diminution du portefeuille. Cette diminution reflète l'achèvement du programme de la FCCG et le remboursement complet des titres adossés à des créances mobilières connexes.

Les charges opérationnelles et administratives totalisent 1,7 million de dollars pour l'exercice 2014, un montant similaire à celui de l'an dernier.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice net de 5,8 millions de dollars a été inférieur de 4,2 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison de la baisse des produits d'intérêts nets découlant de la diminution de l'encours moyen.

Portefeuille de titres adossés à des créances mobilières

au 31 mars (en millions de dollars)

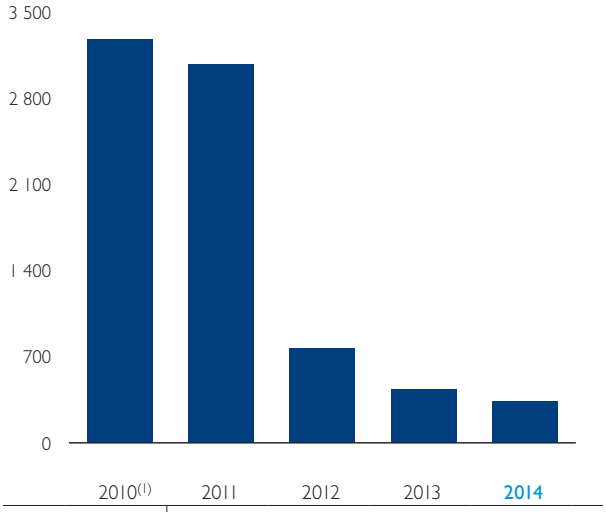

	2010(1)	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
	3 277	3 069	763	437	336

(1) Retraité pour inclure les intérêts courus.

PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Le gouvernement fédéral a annoncé, dans son Plan d'action économique de 2012, qu'il accorderait 400 millions de dollars pour accroître les investissements de capital de risque par le secteur privé pour appuyer les entreprises canadiennes innovatrices à potentiel élevé. En janvier 2013, le premier ministre a annoncé le Plan d'action pour le capital de risque (PACR), une stratégie détaillée visant le déploiement de nouveaux capitaux. Le gouvernement a demandé le soutien et les conseils de BDC pour la mise en œuvre du PACR. Au cours de l'exercice 2014, BDC a commencé à consacrer des ressources au soutien des activités de ce nouveau secteur d'activité.

PORTEFEUILLE DU PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Pour son premier exercice suivant sa mise en œuvre, Plan d'action pour le capital de risque a autorisé 210,0 millions de dollars.

PERTE PROVENANT DU PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Au cours de la première année du Plan d'action pour le capital de risque, qui se veut exhaustif et qui s'étalera sur plusieurs années, BDC a commencé à attribuer les ressources nécessaires à son fonctionnement. Ce facteur a entraîné une perte de 1,4 million de dollars, liée principalement aux charges opérationnelles et administratives.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

La perte nette de 1,4 million de dollars est de 4,6 millions de dollars inférieure aux prévisions, principalement en raison du calendrier de la mise en œuvre du programme.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le total des actifs, qui s'établit à 19,6 milliards de dollars, a augmenté de 1,4 milliard de dollars par rapport à il y a un an, largement en raison de la hausse de 1,3 milliard de dollars de notre portefeuille de prêts, conjuguée à l'augmentation de 57,3 millions de dollars des portefeuilles de placements de financement subordonné et de capital de risque. Cette augmentation a cependant été contrebalancée par la diminution de 101,0 millions de dollars des titres adossés à des créances mobilières (TACM).

Total des actifs – BDC

au 31 mars (en millions de dollars)

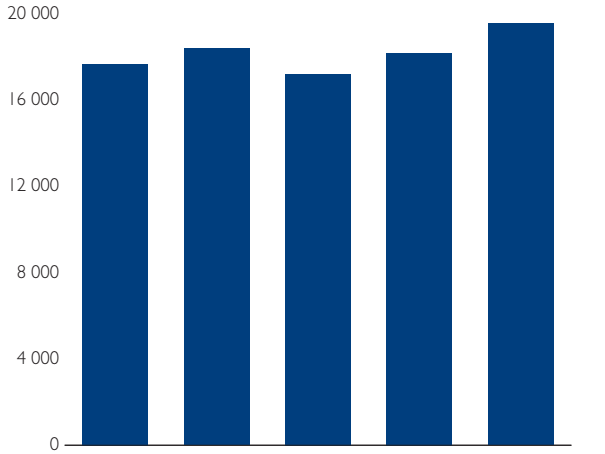

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
	17 680	18 400	17 220	18 184	19 570

Le portefeuille des TACM s'établit à 336,5 millions de dollars au 31 mars 2014, comparativement à 437,5 millions de dollars au 31 mars 2013. La diminution de la valeur du portefeuille s'explique principalement par le remboursement complet du portefeuille de la FCCG et elle a été partiellement compensée par une augmentation de la valeur du portefeuille de la PFPI.

Le portefeuille de prêts de 17,2 milliards de dollars représente le principal actif de BDC (portefeuille brut de 17,7 milliards de dollars moins une provision cumulée pour pertes sur prêts de 0,5 milliard de dollars). Le portefeuille de prêts brut s'est accru de 7,9 % depuis le 31 mars 2013, en raison surtout de l'augmentation des décaissements nets. BDC s'engage toujours à soutenir activement les PME et à les aider à améliorer leur compétitivité, tout en continuant à repérer et à combler les lacunes du marché en matière de financement partout au Canada.

Concernant les portefeuilles de placements de BDC, le portefeuille de BDC Financement subordonné s'établit à 576,7 millions de dollars, soit une hausse de 3,4 % par rapport au 31 mars 2013. L'augmentation de la valeur du portefeuille de Financement subordonné s'explique surtout par les décaissements nets, qui sont contrebalancés par la moins-value latente sur les placements. Le portefeuille de BDC Capital de risque s'établit à 495,1 millions de dollars au 31 mars 2014, comparativement à 456,7 millions de dollars au 31 mars 2013. Les décaissements nets et la plus-value latente sur les placements expliquent la majeure partie de la hausse du portefeuille de Capital de risque.

Les actifs dérivés de 54,5 millions de dollars et les passifs dérivés de 10,7 millions de dollars représentent la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 mars 2014. La juste valeur nette des instruments dérivés a diminué de 22,2 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2013, en raison surtout d'une hausse des taux d'intérêt.

Au 31 mars 2014, BDC a comptabilisé un passif net au titre des prestations définies de 104,7 millions de dollars, qui consiste en un actif net au titre des prestations définies de 83,5 millions de dollars lié au régime de retraite agréé et en un passif net au titre des prestations définies de 188,2 millions de dollars pour les autres régimes. Cela représente une diminution de 86,5 millions de dollars comparativement au solde du passif net au titre des prestations définies au 31 mars 2013. Cette baisse importante du total du passif net au titre des prestations définies résulte des profits sur les réévaluations comptabilisées pendant l'exercice. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la note 20, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, des états financiers consolidés.

BDC détient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en conformité avec sa politique de gestion du risque de trésorerie. Les liquidités de BDC, qui lui permettent d'avoir les fonds nécessaires pour ses sorties de fonds, totalisent 676,5 millions de dollars au 31 mars 2014, comparativement à 701,7 millions de dollars au 31 mars 2013.

Emprunts

au 31 mars (en millions de dollars)

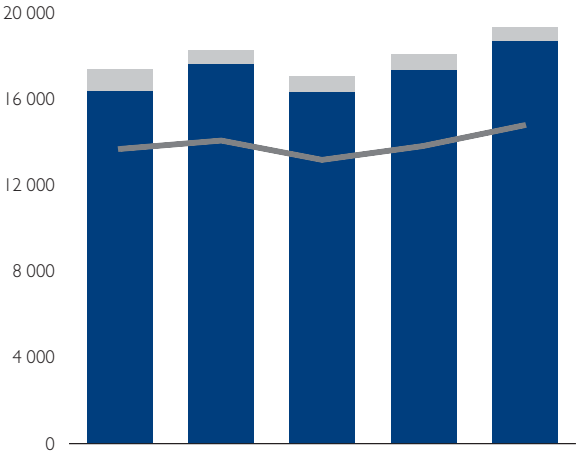

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
Actifs liquides	1 014	653	741	702	**677**
Portefeuilles[1]	16 358	17 601	16 319	17 324	**18 654**
Emprunts	13 736	14 125	13 224	13 868	**14 832**

(1) Comprend les portefeuilles nets, les placements et les titres adossés à des créances mobilières.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent 2,6 millions de dollars. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'établissent à 934,9 millions de dollars, après le remboursement de billets à long terme pour 535,7 millions de dollars et l'émission de billets à court terme pour 1 326,0 millions de dollars. Les flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles s'élèvent à 957,4 millions de dollars.

Au 31 mars 2014, BDC finançait ses portefeuilles et ses liquidités par des emprunts de 14,8 milliards de dollars et des capitaux propres de 4,4 milliards de dollars au total. Les emprunts comprenaient des billets à court terme de 14,0 milliards de dollars et des billets à long terme de 0,8 milliard de dollars.

Au 31 mars 2014, les capitaux propres sont composés de 4,3 milliards de dollars attribuables à l'actionnaire de BDC et de 51,1 millions de dollars attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le rendement des capitaux propres ordinaires (RCP) de BDC a atteint 10,2 % pour l'exercice 2014, ce qui est supérieur à la moyenne mobile sur dix ans de 2,5 % du coût des fonds du gouvernement canadien pour les obligations du Canada ayant une échéance de trois ans.

Total des capitaux propres

au 31 mars (en millions de dollars)

	2014	2013[2]	2012	2011[1]	2010
		IFRS			PCGR du Canada
Capitaux propres					
Capital social	**2 138,4**	2 088,4	2 088,4	2 514,4	2 744,4
Surplus d'apport	**27,8**	27,8	27,8	27,8	27,8
Bénéfices non distribués	**2 167,3**	1 748,1	1 378,6	1 046,4	869,8
Cumul des autres éléments du résultat global	**5,5**	8,6	15,2	24,6	1,0
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	**4 339,0**	3 872,9	3 510,0	3 613,2	3 643,0
Participations ne donnant pas le contrôle	**51,1**	82,8	115,3	146,6	s.o.
Total des capitaux propres	**4 390,1**	3 955,7	3 625,3	3 759,8	3 643,0
RCP[3]	**10,2 %**	12,0 %	13,7 %	10,8 %	0,0 %

(1) En vertu des IFRS, les actions préférentielles de 230 millions de dollars de BDC en circulation au 31 mars 2011 ont été reclassées aux passifs. Ces actions ont été intégralement rachetées au cours de l'exercice 2012.

(2) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

(3) Le RCP est calculé d'après les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC (voir la définition détaillée dans le Glossaire, à la page 132).

DIVIDENDES

BDC verse des dividendes à son unique actionnaire, le gouvernement du Canada. Un dividende total de 59,6 millions de dollars a été versé pendant l'exercice 2014.

D'après les résultats de l'exercice 2014, BDC effectuera un paiement de 54,6 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires, qui seront déclarés et payés après le 31 mars 2014.

Dividendes

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

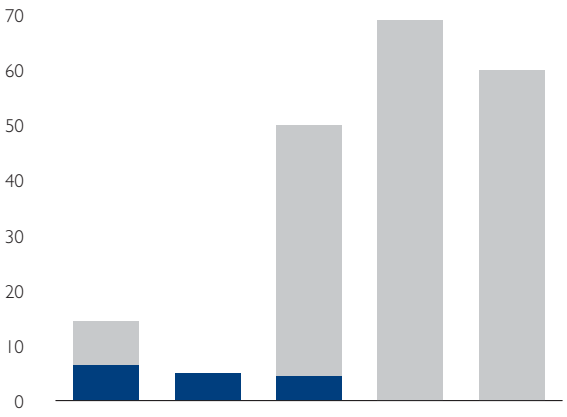

	2010	2011	2012	2013	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
Dividendes préférentiels déclarés	6,4	5,0	4,5	–	–
Dividendes ordinaires déclarés[1]	7,9	–	45,1	68,6	**59,6**
Total des dividendes déclarés	14,3	5,0	49,6	68,6	**59,6**

(1) D'après les résultats de l'exercice précédent.

Dividendes cumulatifs versés

au 31 mars (en millions de dollars)

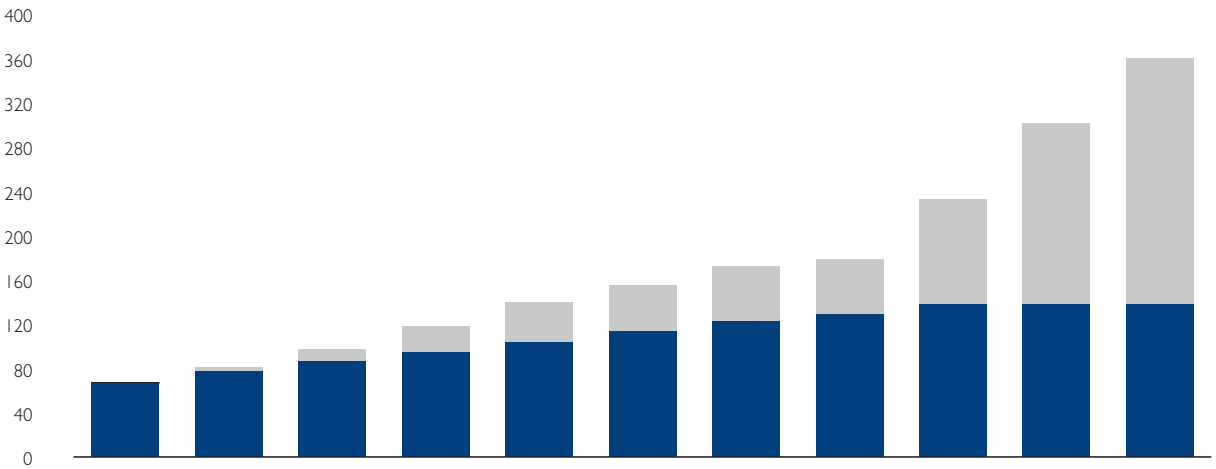

	1998-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dividendes préférentiels versés	67,1	77,3	86,4	95,1	104,5	114,0	122,9	129,3	138,8	138,8	**138,8**
Dividendes ordinaires versés	0,4	3,8	11,5	23,6	35,7	42,7	50,6	50,6	95,7	164,3	**223,9**
Total des dividendes versés	67,5	81,1	97,9	118,7	140,2	156,7	173,5	179,9	234,5	303,1	**362,7**

GESTION DU CAPITAL

PRESCRIPTIONS STATUTAIRES

La loi sur la BDC exige que le total des emprunts et des passifs éventuels constitués par les garanties émises par BDC ne dépasse pas 12 fois ses capitaux propres. Ce ratio exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Le ratio d'endettement de BDC au 31 mars 2014 s'établit à 3,4:1, comparativement à 3,6:1 au 31 mars 2013.

De plus, le total du capital versé, du surplus d'apport et de tout produit considéré comme des capitaux propres (tels que les instruments hybrides de capital) ne peut en aucun cas dépasser 3,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2014, ces montants totalisent 2,166 milliards de dollars, comparativement à 2,116 milliards de dollars au 31 mars 2013.

Ratio d'endettement

au 31 mars

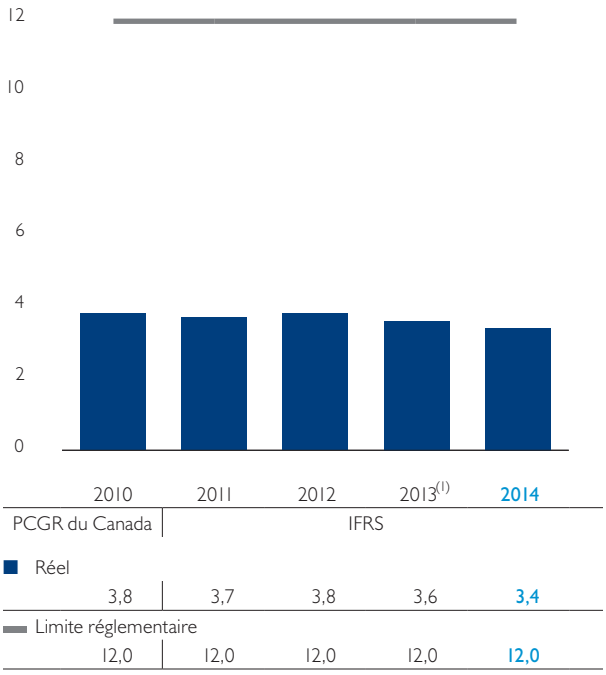

	2010	2011	2012	2013[1]	2014
	PCGR du Canada	IFRS			
Réel	3,8	3,7	3,8	3,6	3,4
Limite réglementaire	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

SUFFISANCE DU CAPITAL

Le Secrétariat du Conseil du Trésor donne à BDC des lignes directrices concernant ses ratios de suffisance du capital. BDC est tenue de maintenir, dans l'ensemble, un capital et des provisions pour pertes suffisants pour lui permettre de résister aux conjonctures défavorables sans demander de capitaux au gouvernement.

Les ratios de suffisance du capital traduisent le risque relatif des actifs de BDC. Le capital recommandé correspond à au moins 5 % des titres adossés à des créances mobilières dans le cadre du programme de la FCCG et 10 % de ceux dans le cadre du programme de la PFPI, 10 % des prêts à terme et 25 % des prêts de quasi-capitaux propres (déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts), 25 % des placements de financement subordonné, 100 % des placements de capital de risque et 100 % des placements du Plan d'action pour le capital de risque. BDC a également établi des ratios de suffisance du capital pour les garanties de prêts et les lettres de crédit afin de tenir compte de leur risque respectif. BDC a exercé ses activités conformément à ses lignes directrices sur la suffisance du capital durant l'exercice. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la note 23, *Gestion du capital*, des états financiers consolidés.

Bien que BDC ne soit pas tenue de respecter les exigences de l'accord de Bâle sur les fonds propres, nous utilisons un modèle de capital économique dans le but d'évaluer à l'interne le capital nécessaire pour résister à de multiples événements de risque simultanés. Celui-ci est calculé sur un horizon d'un an selon un niveau de confiance donné, en fonction de la norme de solvabilité établie dans l'énoncé sur l'appétit pour le risque de BDC. Le capital économique est calculé pour plusieurs types de risques – de crédit, de marché, opérationnel, d'affaires –, et les modèles sont fondés sur des méthodes de quantification avancées, conformément aux directives de Bâle.

ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le régime de retraite, les régimes complémentaires et les autres avantages postérieurs à l'emploi des employés de BDC s'appuient sur des évaluations actuarielles et des hypothèses décrites à la note 20, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, des états financiers consolidés. Divers facteurs, principalement le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur des obligations futures, influent sur le calcul de ces obligations. Aux fins d'évaluation comptable, le taux d'actualisation utilisé à chaque date d'évaluation s'appuie sur les taux d'intérêt du marché applicables à des instruments de dette à long terme de qualité supérieure.

Les cotisations d'employeur de BDC au régime de retraite agréé ont totalisé 79,6 millions de dollars au cours de l'exercice 2014, comparativement à 87,6 millions de dollars pour l'exercice 2013.

Nous finançons notre régime de retraite agréé conformément à la législation fédérale sur les régimes de retraite applicable et aux normes de pratique actuarielles en vigueur au Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des prestations constituées. Au 31 mars 2014, la situation de capitalisation du régime de retraite agréé est un excédent de capitalisation sur une base de continuité et un déficit de capitalisation sur une base de solvabilité. Nous continuerons de cotiser à notre régime de retraite dans les années à venir pour gérer sa situation de capitalisation, comme prescrit par la législation fédérale sur les régimes de retraite applicable.

Depuis l'exercice 2006, BDC capitalise les régimes complémentaires sur une base volontaire. Les régimes des autres avantages postérieurs à l'emploi sont sans capitalisation.

PERSPECTIVES POUR 2015

Si le rebond a été vigoureux après la crise financière, le Canada a connu une croissance modeste au cours des dernières années, dans l'attente d'une amélioration de la performance de ses principaux partenaires commerciaux. Maintenant que l'économie américaine prend du mieux et que les marchés émergents présentent des occasions nouvelles, une amélioration de la croissance est en vue. La conjoncture s'étant améliorée, BDC tourne son attention vers le besoin pressant des PME canadiennes d'améliorer leur compétitivité et elle continuera de jouer son important rôle complémentaire.

Le bénéfice net de BDC devrait s'établir à 317 millions de dollars pour l'exercice 2015, dont un montant de 315 millions de dollars attribuable à l'actionnaire de BDC. La baisse du bénéfice net s'explique principalement par la hausse des pertes prévues pour Capital de risque, le PACR et Consultation, BDC faisant les investissements requis pour pouvoir jouer pleinement son rôle visant à catalyser l'écosystème entrepreneurial et à soutenir la compétitivité des PME canadiennes. BDC prévoit des versements de dividendes de 48 millions de dollars en 2015.

BDC FINANCEMENT

BDC Financement continuera d'agir de façon proactive pour repérer et combler les lacunes du marché en ce qui a trait au financement. Pour remplir cette tâche, BDC Financement offrira notamment un soutien aux moyennes entreprises, participera à des transactions importantes dans le cadre de syndications et continuera de mettre l'accent sur les petits prêts. Ces prêts, souvent inférieurs à 250 000 $, sont utilisés par les entrepreneurs pour l'achat d'équipement en vue d'augmenter la productivité, d'intégrer des innovations à leurs activités grâce aux TIC, ainsi que de croître et d'explorer de nouveaux marchés.

BDC prévoit que les acceptations de financement nettes augmenteront de 3,6 % au cours de l'exercice 2015 et qu'elles s'établiront à 4,3 milliards de dollars. En raison des décaissements plus rapides pour les petits prêts et de la baisse des remboursements ainsi que des remboursements anticipés, le portefeuille brut devrait croître de 6,8 % et atteindre 18,9 milliards de dollars pendant l'exercice 2015.

Nous prévoyons que BDC Financement générera un bénéfice net de 374 millions de dollars pour l'exercice 2015, en raison du retour des pertes de valeur à des niveaux habituels. BDC estime que les pertes de valeur sur prêts totaliseront 156 millions de dollars, ou 0,9 % de l'encours moyen du portefeuille de financement. Pour l'exercice 2015, les produits d'intérêts nets devraient atteindre 865 millions de dollars. Compte tenu des efforts de BDC pour réduire les coûts et réaliser des gains d'efficacité, notamment par son projet Agilité et efficacité (A&E), les charges opérationnelles de BDC Financement, exprimées en pourcentage de l'encours moyen du portefeuille, passeront de 2,0 % à 1,9 %, bien que les coûts liés à la gestion des petits prêts soient généralement plus élevés.

BDC FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC Financement subordonné joue un rôle de plus en plus important dans le soutien des plans de croissance des PME grâce à des solutions de financement souples et à une offre de produits diversifiée.

BDC Financement subordonné continuera de répondre aux besoins d'entreprises à forte croissance au moyen de son offre de financement subordonné spécialisée. On prévoit que le volume des acceptations atteindra 220 millions de dollars à l'exercice 2015, comparativement à 187 millions de dollars en 2014. La juste valeur du portefeuille devrait passer de 577 millions de dollars pour l'exercice 2014 à 622 millions de dollars en 2015. Même avec la croissance du portefeuille, les charges opérationnelles en pourcentage de la juste valeur moyenne du portefeuille passeront de 4,6 % à 4,5 % à l'exercice 2015, car BDC continue d'accroître son efficacité opérationnelle.

Le bénéfice net de BDC Financement subordonné devrait s'établir à 22 millions de dollars, dont un montant de 3 millions de dollars au titre des participations ne donnant pas le contrôle. Après avoir subi des pertes sur les placements exceptionnellement faibles au cours des derniers exercices, les pertes devraient atteindre des niveaux plus représentatifs des risques assumés dans le portefeuille de BDC Financement subordonné.

BDC CAPITAL DE RISQUE

Comme il compte parmi les investisseurs les plus actifs sur le marché, BDC Capital de risque contribue à démontrer la viabilité de l'industrie canadienne du capital de risque, particulièrement en effectuant des investissements directs et en créant les conditions favorisant la réussite grâce à son équipe Investissements et partenariats stratégiques (IPS). BDC Capital de risque croit que le Plan d'action pour le capital de risque (PACR) et le Plan d'investissement stratégique de capital de risque (PISCR), annoncés par le gouvernement dans le Plan d'action économique 2013, joueront un rôle majeur pour aider le marché du capital de risque à retrouver la santé et la rentabilité.

BDC Capital de risque compte autoriser 60 millions de dollars en investissements directs, 65 millions de dollars en investissements indirects et 35 millions de dollars pour IPS (dont 20 millions de dollars au titre du PISCR), pour un total de 160 millions de dollars pendant l'exercice 2015. La juste valeur du portefeuille de Capital de risque devrait atteindre 559 millions de dollars au 31 mars 2015.

Pour l'exercice 2015, BDC Capital de risque prévoit une perte nette de 40 millions de dollars, y compris une perte nette de 1 million de dollars attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Les charges opérationnelles et administratives devraient totaliser 23 millions de dollars.

BDC CONSULTATION

Au cours de l'exercice 2013, BDC a entrepris un examen de BDC Consultation dans le but de perfectionner son approche et d'offrir des services-conseils à valeur ajoutée aux entrepreneurs. Par conséquent, pendant l'exercice 2014, BDC Consultation a commencé à organiser ses ressources internes selon trois piliers représentant les solutions conçues pour aider les PME à améliorer leur compétitivité, soit en accélérant leur croissance, en améliorant leur productivité et en développant leurs capacités organisationnelles.

BDC est d'avis que les entrepreneurs doivent tirer parti de services-conseils professionnels et spécialisés pour croître, innover, réaliser des gains d'efficacité et, au bout du compte, devenir plus concurrentiels. Elle constate toutefois d'après son expérience dans le marché que, souvent, ils ne peuvent pas trouver de services de qualité abordables et adaptés à leurs besoins. Pour combler cette lacune du marché, BDC investit dans les services-conseils qui auront la plus grande incidence possible sur la compétitivité des entrepreneurs canadiens. En tant que banque de développement, BDC assumera la majorité des coûts liés à la prestation de ce genre de services, en particulier ceux destinés aux PME situées en dehors des centres urbains et pour lesquels les coûts sont plus élevés. Cela permettra de s'assurer que ces services demeurent abordables et accessibles aux diverses PME. En raison de la transition vers la nouvelle approche, la perte nette de BDC Consultation devrait augmenter pour atteindre 25 millions de dollars au cours de l'exercice 2015.

BDC TITRISATION

Le programme de la Facilité canadienne de crédit garanti (FCCG) est maintenant terminé, et le portefeuille a été remboursé dans sa totalité. Bien que la FCCG ait aidé à résoudre une partie des problèmes du marché, il subsiste d'autres lacunes, qui touchent particulièrement les petits joueurs. Pour y remédier, BDC s'est associée au secteur privé afin de créer le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs (FMVMPE). Le FMVMPE s'appelle maintenant la Plateforme de financement pour prêteurs indépendants (PFPI).

BDC continuera d'exploiter la PFPI, destinée à fournir du financement pour véhicules, machines et matériel à des petites sociétés de financement. Pour l'exercice 2015, BDC prévoit une croissance continue du programme de la PFPI, les acceptations atteignant 205 millions de dollars.

La juste valeur du portefeuille total de BDC Titrisation devrait s'établir à 498 millions de dollars au 31 mars 2015. On prévoit un bénéfice net total de 6 millions de dollars pour l'exercice 2015.

PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE (PACR)

Reconnaissant l'importante contribution du capital de risque à la prospérité économique du Canada, le gouvernement a annoncé, dans son Plan d'action économique 2012, qu'il accordait 400 millions de dollars pour accroître les investissements de capital de risque de démarrage par le secteur privé, de même que pour soutenir la création de fonds de capital de risque de grande envergure dirigés par le secteur privé. En janvier 2013, le premier ministre a annoncé le Plan d'action pour le capital de risque, une stratégie détaillée visant le déploiement de nouveaux capitaux. On a demandé à BDC de s'acquitter de certaines tâches et fonctions pour soutenir les activités de ce nouveau secteur d'activité.

Pour l'exercice 2015, BDC estime que les autorisations s'élèveront à 175 millions de dollars et prévoit des pertes de 20 millions de dollars, car le PACR en est aux premières étapes de sa mise en œuvre. BDC croit que l'effet combiné du PACR, du PISCR et de ses propres activités d'investissement en capital de risque aura une incidence positive importante sur le marché du capital de risque au Canada.

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Comme on peut le voir sur le graphique, l'efficacité opérationnelle est depuis longtemps un objectif continu pour BDC.

Au fil des ans, BDC a fait des efforts concertés pour réaliser des gains d'efficacité. Elle poursuit cette tradition et continue de respecter l'intention de la revue stratégique du gouvernement en gérant soigneusement les charges opérationnelles, en déterminant et réalisant des gains d'efficacité et en améliorant son ratio d'efficience, c'est-à-dire ce qu'il en coûte pour générer chaque dollar de revenu. (Plus le ratio est bas, plus l'efficience est grande.) Par conséquent, le ratio d'efficience de BDC Financement diminue, passant de 43,7 % pour l'exercice 2010 à 40,0 % pour l'exercice 2014.

Ratio d'efficience de BDC Financement[1]

pour les exercices terminés le 31 mars

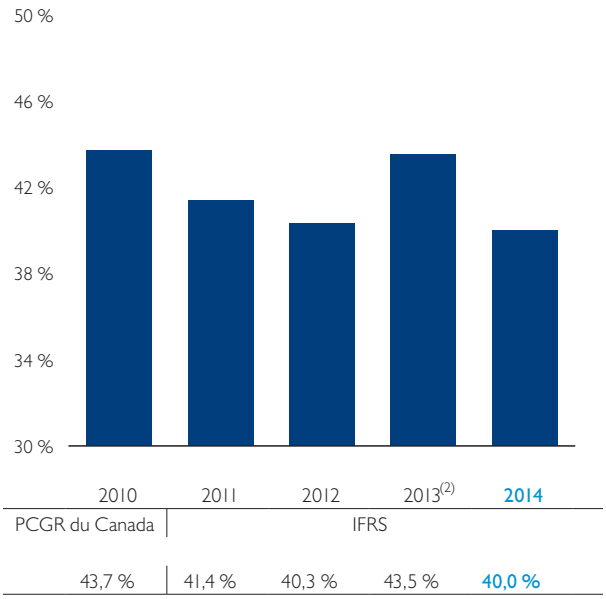

(1) Plus le ratio est bas, plus l'efficience est élevée.

(2) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

Pour la définition du ratio d'efficience, se reporter au Glossaire, à la page 132.

Nous prenons des risques pour soutenir les clients.

Nous établissons nos tarifs en fonction de ces risques.

Et nous les gérons efficacement.

4. Gestion du risque

BDC accepte des risques sans nuire à sa viabilité financière. Nos solides pratiques en matière de gestion du risque nous permettent de prendre des risques appropriés tout en offrant des services pertinents.

Nous gérons nos risques en utilisant des examens du risque en bonne et due forme et des processus rigoureux. Entre autres, nous élaborons nos politiques en matière de risque et définissons notre appétit pour le risque, puis nous établissons des délégations de pouvoirs et des limites d'autorisation.

Le risque est un élément déterminant et inévitable du secteur des services financiers. Il est inhérent à presque toutes les activités de BDC.

Le risque est aussi un élément déterminant des activités entrepreneuriales. Comme nous entretenons des relations d'affaires avec les entrepreneurs du Canada, nous devons identifier et gérer dans toute la mesure du possible plusieurs types de risques pour assurer leur réussite.

BDC utilise de solides pratiques en matière de gestion du risque, qui mettent l'accent sur l'identification du risque, la gestion du risque, la transparence et l'imputabilité.

Notre conseil d'administration assure la supervision indépendante essentielle des risques auxquels BDC doit faire face.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

La politique de gestion des risques de l'entreprise (GRE) codifie le processus intégré, à l'échelle de BDC, au moyen duquel nous identifions, analysons, acceptons, atténuons et surveillons les risques auxquels BDC est exposée, et en rendons compte. Elle définit également les rôles et les responsabilités des membres du conseil d'administration, de la direction, des unités fonctionnelles et des employés en ce qui concerne son application.

Le conseil d'administration de BDC passe en revue et approuve la politique au moins tous les deux ans.

ÉNONCÉ SUR L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

Notre cadre de gestion des risques de l'entreprise comprend un énoncé sur l'appétit pour le risque, qui nous permet de définir notre profil de risque et de le surveiller continuellement par rapport au niveau de tolérance au risque établi et aux limites connexes, en prenant, s'il y a lieu, des mesures pour maintenir un équilibre approprié entre le risque et le rendement.

L'énoncé sur l'appétit pour le risque de BDC énonce par écrit et communique sous forme d'énoncés qualitatifs et de mesures quantitatives la vision du conseil en ce qui a trait aux risques importants que BDC est disposée à accepter ou à éviter dans l'exécution de sa stratégie ainsi que la façon dont ces risques sont gérés.

Le conseil d'administration de BDC passe en revue et approuve chaque année l'énoncé sur l'appétit pour le risque.

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE À BDC

1. La gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun, des membres du conseil d'administration aux employés.
2. Nous gérons les risques en maintenant un juste équilibre entre, d'une part, le risque et, d'autre part, le rendement, qui doit être approprié, conformément à notre appétit pour le risque.
3. Nous intégrons la gestion des risques aux principaux processus d'affaires, comme la planification stratégique, d'entreprise et budgétaire, ainsi qu'aux activités de prêt, d'investissement et de consultation.
4. La politique de GRE codifie un processus exhaustif, rigoureux et continu au moyen duquel nous identifions, analysons, acceptons, atténuons et surveillons les risques, et en rendons compte selon des tolérances au risque approuvées.
5. Le conseil d'administration établit, dans l'énoncé sur l'appétit pour le risque et les politiques liées à la gestion des risques, les niveaux de risque acceptables que BDC peut tolérer.
6. Les politiques et les processus de BDC sont conformes aux pratiques exemplaires en matière de GRE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : GOUVERNANCE

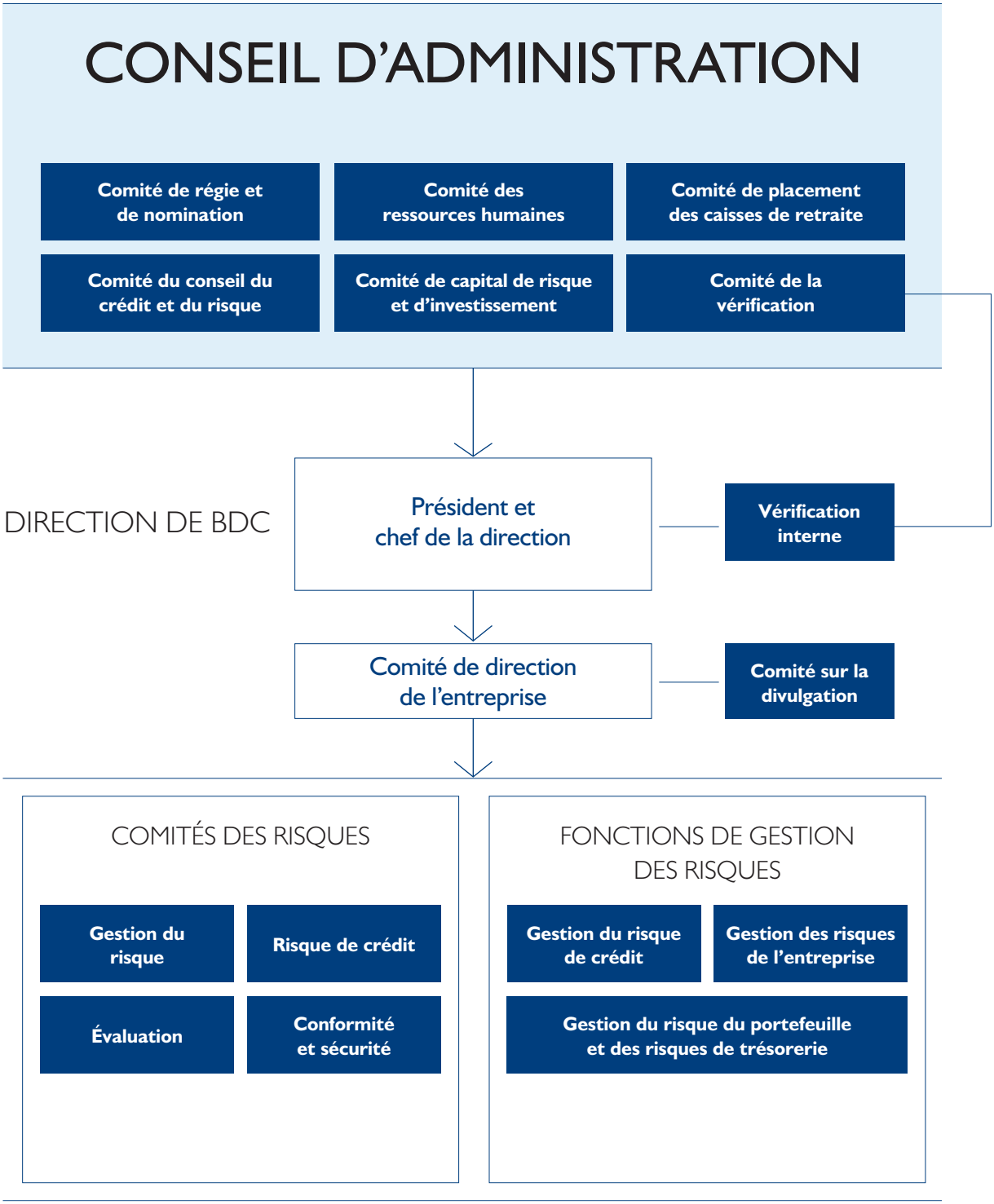

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration et les comités qui en relèvent supervisent la gouvernance et la gestion des risques.

En plus d'approuver l'énoncé sur l'appétit pour le risque, le conseil approuve les politiques liées au risque et les stratégies s'y rattachant, s'assure que BDC gère efficacement les risques auxquels elle est exposée, examine les risques liés au portefeuille et à la trésorerie, passe en revue la suffisance du capital et l'analyse des tests de tension, établit des niveaux de délégation de pouvoirs clairs pour les différents types de transaction et s'assure qu'il y a un lien approprié entre le risque et les avantages obtenus.

Bien que tous les comités tiennent compte, comme il convient, des considérations liées aux risques dans le cadre de leurs délibérations, trois d'entre eux, soit le Comité du conseil du crédit et du risque, le Comité de capital de risque et d'investissement et le Comité de la vérification, assument des responsabilités expressément liées à la gestion du risque. Pour des détails complets sur le conseil et ses comités, reportez-vous à la section Gouvernance d'entreprise, à la page 111.

Le **Comité du conseil du crédit et du risque (CCCR)** informe le conseil que les risques importants de BDC sont efficacement identifiés et gérés et examine les rapports sur le profil de risque de BDC, y compris les mesures, les cibles et les limites liées à l'énoncé sur l'appétit pour le risque. Il passe régulièrement en revue les politiques et les rapports sur la gestion des risques. Le CCCR approuve les transactions supérieures à un certain seuil.

Le **Comité de capital de risque et d'investissement (CCRI)** fait des recommandations au conseil sur l'efficacité avec laquelle BDC gère ses activités de placements de capital de risque et du Plan d'action pour le capital de risque. Il approuve également les transactions supérieures à un certain seuil.

Le **Comité de la vérification** fait des recommandations au conseil sur la supervision et l'évaluation objective, par BDC, du rendement financier de celle-ci de même que des états financiers, des contrôles internes, de la présentation de l'information financière, des normes comptables et des contrôles en matière de divulgation de l'information. Il tient également le conseil informé de la qualité et de l'indépendance des vérificateurs internes et externes de BDC.

DIRECTION DE BDC : COMITÉS ET FONCTIONS DE GESTION DU RISQUE

Le **Comité de direction de l'entreprise (CDE)** est composé du président et chef de la direction, des chefs exécutifs de l'exploitation et des finances et des premiers vice-présidents désignés. Il veille à ce que BDC établisse de saines stratégies et pratiques de gestion du risque et les respecte. Le CDE a également pour responsabilité de s'assurer que BDC possède une vision intégrée des principaux risques stratégiques, financiers (crédit, marché, liquidité) et opérationnels. Enfin, il supervise, par l'intermédiaire du Comité sur la divulgation, les obligations et les pratiques de BDC en matière d'informations à fournir.

Le **Comité de gestion du risque** est formé de membres clés de la direction provenant de différentes unités d'affaires. Son mandat en est un de supervision. À ce titre, le comité veille à ce que BDC dispose d'un cadre de GRE adéquat et efficace pour cerner et évaluer les tendances des enjeux cruciaux, pour évaluer ou quantifier leur impact probable et pour s'assurer que BDC atténue ces risques en conformité avec son appétit pour le risque.

Plus particulièrement, le comité examine la migration des risques et la qualité à l'intérieur du portefeuille de prêts, le portefeuille de titrisation ainsi que les placements de capital de risque et de financement subordonné. De plus, il :

- examine le rendement financier, la suffisance du capital et l'énoncé sur l'appétit pour le risque de BDC;
- s'assure que les activités de trésorerie ainsi que la gestion connexe de l'actif et du passif sont conformes aux politiques de BDC;
- supervise les placements des caisses de retraite.

Le comité concentre ses efforts sur les risques importants qui requièrent une attention immédiate. Il informe le CDE et le conseil de ces risques et des plans visant à les atténuer.

Le **Comité du risque de crédit et d'investissement** regroupe des membres clés de la direction. Il statue sur les transactions et les approuve selon les limites prescrites. Il soumet au Comité du conseil du crédit et du risque ou au Comité de capital de risque et d'investissement des recommandations concernant les transactions de montant élevé.

Le **Comité d'évaluation** effectue une surveillance de l'évaluation et de la détermination de la juste valeur d'un portefeuille de placements. Des membres clés de la direction et un expert externe en évaluation d'entreprise comptent parmi les membres de ce comité.

Le **Comité de la conformité et de la sécurité** examine la sécurité, la gestion de l'information, le cadre des politiques et des directives générales de BDC et la conformité aux lois applicables, et il propose des mesures à ces égards.

Les trois fonctions de la gestion des risques de BDC sont la gestion des risques de l'entreprise (GRE), la gestion du risque de crédit (GRC) et la gestion du risque du portefeuille (GRP), qui inclut la gestion des risques de trésorerie. Ces trois fonctions :

- veillent à ce que BDC applique des principes, des politiques et des directives générales appropriés en matière de gestion des risques afin de gérer les risques importants et émergents selon les seuils de risque;
- créent des outils pour quantifier et suivre ces risques et en faire rapport;
- fournissent des comptes rendus opportuns et complets sur ces risques aux comités de gestion du risque de l'organisation.

Le service de la Vérification interne préconise de saines pratiques de gestion du risque, comme il est indiqué dans les politiques de gestion du risque de BDC. Par son plan d'audit annuel axé sur les risques, il veille à ce que BDC respecte ces pratiques.

LE CADRE DE GRE

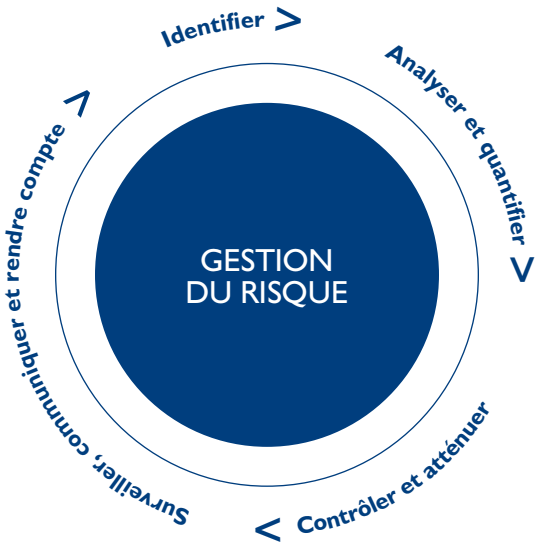

Le cadre de GRE est un moyen pour BDC de se protéger en gérant l'exposition au risque, en dissipant les incertitudes et en développant son capital de réputation. Il fait en sorte que BDC soit méthodique et constante dans ses décisions en matière de risques.

La politique de GRE expose l'approche de BDC en matière de gestion des risques, laquelle repose sur l'identification et l'évaluation des risques importants à l'échelle de l'entreprise, tandis que notre énoncé sur l'appétit pour le risque assure une compréhension uniforme de notre tolérance au risque et de nos limites.

IDENTIFIER

Chaque trimestre, nous déterminons, évaluons, documentons et classons par ordre de priorité les risques qui touchent l'ensemble de BDC et les unités fonctionnelles individuelles, et nous en faisons part aux fins de discussion au Comité de gestion du risque, au CDE et au conseil d'administration. Nous évaluons également les risques que comportent tous les projets d'envergure, tous les nouveaux produits ou services et toutes les modifications aux politiques, et nous en discutons.

ANALYSER ET QUANTIFIER

Nous quantifions et évaluons de manière qualitative les risques importants que comportent nos activités. BDC met à jour les outils et les modèles d'évaluation en prenant en compte les meilleures pratiques au sein du secteur des services financiers. Elle mesure les risques dans l'ensemble de l'organisation et s'assure qu'ils sont conformes aux normes et aux limites énoncées dans ses politiques et ses directives générales. Les membres du conseil et la direction de l'entreprise utilisent cette information pour comprendre le profil de risque de BDC et le rendement du portefeuille.

CONTRÔLER ET ATTÉNUER

Nous établissons des seuils de tolérance au risque conformes aux objectifs et aux stratégies de BDC, et nous utilisons des politiques et des lignes directrices qui codifient notre culture de gouvernance et de gestion du risque.

Pour atténuer ses risques, BDC s'appuie sur les moyens suivants :

- des rôles, responsabilités, processus, politiques, directives générales et procédures adéquats et clairs;
- des fonctions et des comités de gestion du risque qui fournissent supervision et surveillance;
- des activités d'atténuation des risques comme les opérations de couverture, la gestion des risques d'assurance, la planification de la continuité des opérations, la planification de la reprise des systèmes TI et les programmes de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent;
- des examens de la qualité et des audits qui donnent l'assurance que BDC utilise des pratiques de gestion du risque saines et appropriées (tous les trimestres, le service de la Vérification interne soumet les résultats de ses audits au Comité de la vérification du conseil).

SURVEILLER, COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE

Nous surveillons les activités qui influent sur le profil de risque de BDC, les risques importants auxquels elle est exposée de même que les événements donnant lieu à une perte, et nous prenons des mesures pour faire correspondre nos expositions aux risques et notre appétit pour le risque.

Les responsables des risques effectuent la surveillance des risques et établissent les communications et les rapports connexes, avec le soutien et sous la supervision du Comité de gestion du risque et des fonctions de la gestion des risques. Ils préparent et publient des rapports mensuels et trimestriels sur tous les risques importants et ils se réunissent dans le cadre des comités de gestion du risque et des comités du conseil pour faire rapport sur les risques sous leur responsabilité et en discuter.

GRANDES CATÉGORIES DE RISQUES

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque que BDC fixe des objectifs inappropriés, adopte des stratégies qui reposent sur une connaissance inexacte du marché ou qu'elle n'alloue pas des ressources suffisantes pour atteindre ses objectifs.

Gestion du risque stratégique

Chaque année, notre équipe attitrée met à jour notre Plan d'entreprise quinquennal selon un processus rigoureux. Le plan reflète les connaissances que BDC tire de sa capacité de recherche et de ses liens avec des parties prenantes averties et plus de 30 000 entrepreneurs. Il est approuvé par la direction de l'entreprise, le conseil d'administration et notre actionnaire, le gouvernement du Canada. BDC publie un résumé du plan.

Suffisance du capital

BDC s'assure de mener ses activités avec un niveau de capitaux approprié, compte tenu de la nature et du niveau des risques assumés. Notre processus interne en matière de suffisance du capital, qui évalue la suffisance du capital en fonction à la fois du capital réglementaire et du capital économique, sert à établir les seuils de capital correspondant à notre appétit pour le risque.

BDC alloue les capitaux aux secteurs d'activité en fonction de leurs besoins et de l'évaluation des risques afin de soutenir les activités de l'entreprise, nouvelles et existantes.

BDC mène également des analyses de tests de tension sur ses capitaux pour évaluer l'incidence des différents scénarios défavorables et faire en sorte que BDC ait le capital suffisant pour résister aux conjonctures défavorables.

Reportez-vous à la note 23, *Gestion du capital*, des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur la gestion et la suffisance du capital de BDC.

RISQUES FINANCIERS

BDC est exposée aux risques financiers suivants : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. La présente section doit être lue en parallèle avec la note 24, *Gestion du risque*, des états financiers consolidés, qui décrit en détail les politiques de gestion des risques financiers de BDC ainsi que les mesures de quantification de ces risques.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de perte, directe ou indirecte, en cas de perte liée à une société en portefeuille ou en cas de défaut de la part d'un emprunteur, d'une contrepartie avec laquelle BDC fait des affaires ou de l'émetteur d'un instrument financier que BDC détient.

Gestion du risque de crédit

Le risque le plus important que BDC doit gérer est le risque de crédit relatif aux prêts à terme commerciaux qu'elle accorde, lesquels constituent la majeure partie de son portefeuille.

C'est à l'échelon des centres d'affaires, avec l'aide de l'équipe chargée de statuer sur le risque de crédit, que sont prises les décisions concernant les risques que nous choisissons d'assumer, d'atténuer ou d'éviter à l'égard des transactions individuelles. Tous nos directeurs ont reçu une formation sur l'évaluation du risque de crédit. Nous fondons nos décisions sur l'évaluation de clients semblables, selon notre expérience, et nous nous appuyons sur des politiques, des directives générales, des lignes directrices, des règles d'affaires et des outils d'évaluation du risque pour nous aider à prendre ces décisions.

Notre processus de décision comprend l'attribution d'une cote à l'emprunteur, qui reflète notre estimation de la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie du prêt. L'estimation de la PD est calibrée à l'aide d'une approche étalée sur le cycle. BDC utilise un système interne de classification du risque et des systèmes de pointage qui tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces critères comprennent une évaluation de la solidité financière de l'emprunteur, de la qualité de la direction, de la souplesse financière et de la vigueur concurrentielle. Les résultats du modèle quantitatif peuvent être modifiés dans certains cas, selon le jugement des experts, conformément à nos politiques relatives au crédit. Notre classification interne du risque est également utilisée pour la gestion du portefeuille, l'établissement de la limite de risque, la tarification des produits et la détermination du capital économique.

Le tableau ci-dessous, établi en fonction de la PD annuelle, indique les notations que nous utilisons à l'interne par rapport à celles utilisées par les agences de notation externes.

Bien que BDC suive les pratiques exemplaires en matière de gestion du risque, nous assumons généralement plus de risques qu'une institution financière habituelle, en raison de notre mandat et de notre appétit pour le risque. Par conséquent, la majeure partie du profil de risque de BDC est de qualité inférieure. Reportez-vous à la note 11, *Prêts*, des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur les prêts en cours selon leur qualité.

Exposition au risque de crédit de BDC Financement

Cote de risque de BDC	PD annuelle	Qualité	Notation de S&P équivalente	Notation de Moody's équivalente
0,5 à 1,0	0,1 % à 0,5 %	Supérieure	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
1,5 à 2,0	0,5 % à 11,1 %	Inférieure	BB+	Ba1
2,5 à 4,0			BB à BB-	Ba2 à Ba3
4,5 à 5,0			B+ à B-	B1 à B3
5,5	11,1 % à 99,9 %	Sous surveillance	CCC+ à CC	Caa1 à Ca
6,0 ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

BDC Financement – Portefeuille de prêts rentables classés selon l'exposition au risque de crédit

au 31 mars 2014 (en pourcentage du portefeuille brut de prêts rentables)

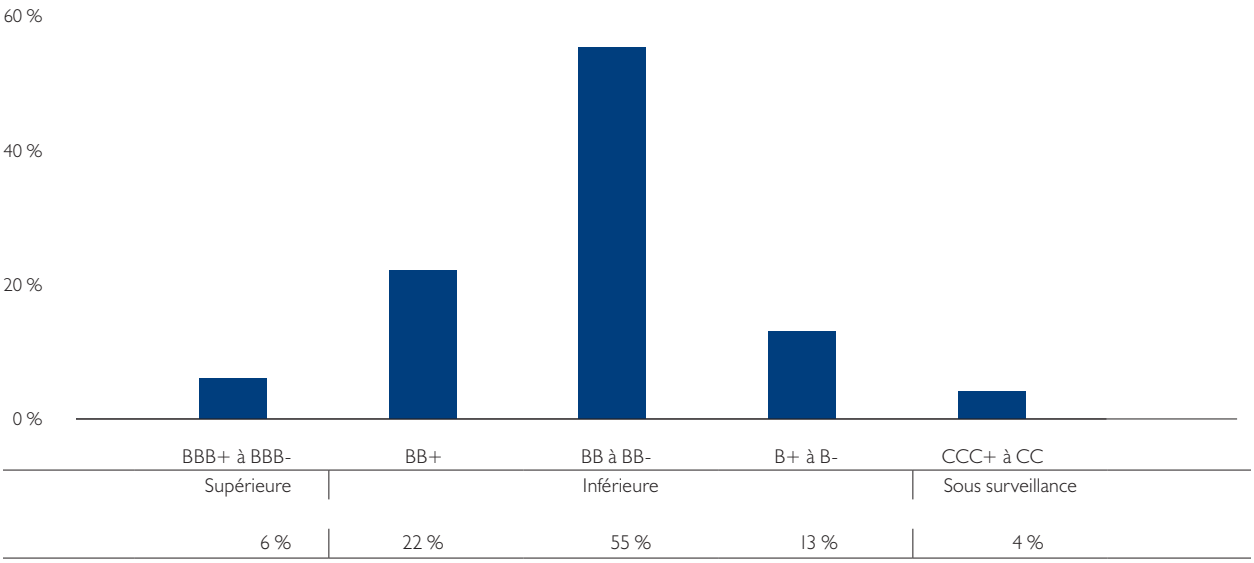

La méthode la plus couramment utilisée pour atténuer le risque de crédit au niveau de la transaction consiste à obtenir des sûretés de qualité de la part des emprunteurs. L'obtention de sûretés ne peut pas remplacer une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à respecter ses obligations, mais c'est un complément important. Les sûretés ne sont pas requises dans tous les cas : cela dépend du type de prêt accordé. Reportez-vous à la note 11, *Prêts*, pour plus de renseignements sur les principales sûretés données en garantie et le risque lié à la garantie.

En plus de gérer le risque de crédit au niveau de chaque transaction individuelle, BDC gère ce risque au niveau de son portefeuille. En procédant à un suivi et à une analyse et en produisant des rapports, la Gestion du risque du portefeuille s'assure que le risque global du portefeuille est bien diversifié et qu'il cadre avec le mandat de BDC, tout en lui permettant de réaliser ses objectifs financiers, conformément à son appétit pour le risque.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque de perte financière qui peut découler de l'évolution de la dynamique du marché ou de l'incapacité à prévoir les conditions économiques défavorables assez rapidement pour permettre à BDC d'atténuer les pertes de son portefeuille. Il représente les fluctuations des valeurs de marché de ses actifs et de ses passifs qui découlent de la volatilité des taux d'intérêt, des prix des actions et des produits de base, et des niveaux des taux de change. Pour BDC, le risque du marché résulte aussi d'événements de marché imprévisibles qui ont une incidence sur la valeur des placements de capital de risque et du Plan d'action pour le capital de risque.

Gestion du risque de marché

BDC applique un cadre sain de gestion de l'actif et du passif à sa stratégie de financement et a recours aux dérivés pour gérer et atténuer les risques liés aux fluctuations des marchés boursiers, des prix des produits de base, des devises et des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BDC puisse être incapable de dégager les fonds nécessaires pour faire face à tous ses engagements contractuels lorsqu'ils arrivent à échéance.

Gestion du risque de liquidité

Pour éviter de perturber le cours de ses activités, BDC investit dans des titres très liquides et de grande qualité sur des marchés secondaires actifs, qu'elle peut vendre à de multiples contreparties.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont les risques de pertes imputables à des erreurs humaines au quotidien, à une défaillance des processus, à une panne des systèmes ou à des événements qui sont indépendants de notre volonté, comme des catastrophes naturelles. Ces risques comprennent, sans s'y limiter, les quatre catégories de risques suivantes : risque lié au capital humain, risque d'atteinte à la réputation, risque lié à l'environnement et risque juridique et réglementaire.

Les risques opérationnels sont présents dans toutes les activités quotidiennes de BDC. Par conséquent, les politiques et les directives générales de BDC aident la Banque à identifier, à analyser, à atténuer et à surveiller ces risques. Elles régissent la façon dont BDC gère son capital humain et ses processus, protège l'information, administre les prêts et les investissements et mène ses activités commerciales. Ces activités sont soumises à des audits internes. En plus, BDC a mis en place un cadre de contrôle interne basé sur le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (2013) (COSO) et un processus de certification interne.

Risque lié au capital humain

La réussite commerciale à long terme de BDC repose sur ses employés. L'aptitude de BDC à attirer, à perfectionner et à mobiliser les bonnes personnes détermine sa capacité organisationnelle et lui permet de remplir sa mission, c'est-à-dire aider les entrepreneurs canadiens à réussir.

Gestion du risque lié au capital humain

Pour optimiser les niveaux de rendement, nous évaluons continuellement les facteurs liés à la main-d'œuvre ainsi que les pratiques relatives aux ressources humaines. Nous élaborons des stratégies et des plans pour corriger les problèmes, notamment ceux fondés sur le marché et la rémunération appropriée, et atténuer les risques liés au capital humain.

L'apprentissage et le perfectionnement constituent des moyens efficaces de préparer les employés à réaliser tout leur potentiel sur le plan professionnel et de favoriser leur engagement. Ils font également en sorte que BDC dispose du personnel qualifié dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs stratégiques et s'adapter au contexte commercial dynamique et exigeant.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation est le risque que les activités ou les relations de BDC ou de ses employés enfreignent, ou semblent enfreindre, sa mission, sa culture, ses valeurs ou les lois applicables. Cela pourrait nuire à sa réputation et menacer sa capacité à mener ses activités.

BDC doit répondre aux attentes des Canadiens de plusieurs façons, notamment :

- en se montrant à la hauteur des attentes de l'actionnaire en ce qui a trait au soutien de l'entrepreneuriat;
- en s'acquittant de son mandat efficacement;
- en respectant les normes d'éthique prévues par la loi ou généralement acceptées;
- en s'abstenant de soutenir les clients qui ne répondent pas aux attentes de la société à l'égard d'une conduite responsable;
- en menant ses activités de façon responsable à l'égard de l'environnement.

Gestion du risque d'atteinte à la réputation
La conformité aux principes de GRE de BDC est la pierre angulaire de la gestion du risque d'atteinte à la réputation.

Pour gérer ce risque, BDC utilise les objectifs stratégiques et la rigueur de son cadre de responsabilité sociale d'entreprise.

Au niveau du siège social, BDC suit de près les intérêts des leaders d'opinion et des parties prenantes clés grâce à un dialogue suivi avec ceux-ci et un dépouillement des médias, y compris les médias sociaux.

BDC tient compte du risque d'atteinte à la réputation au moment d'étudier la possibilité d'octroyer un prêt ou d'effectuer un investissement. Elle sélectionne le client éventuel, et effectue le contrôle préalable avant d'approuver la transaction. Nos procédures permettent de détecter si un client potentiel est impliqué dans des activités de blanchiment d'argent et de terrorisme. Ce processus consiste, entre autres, à vérifier que le client éventuel satisfait aux exigences en matière de transparence et d'information à fournir, de performance environnementale, d'éthique et d'admissibilité au crédit.

La gestion du risque d'atteinte à la réputation fait partie de nos politiques et directives générales sur le risque, qui comprennent :

- le *Code de conduite du conseil d'administration*;
- le *Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC* (y compris la politique relative à la divulgation d'actes répréhensibles, la directive générale de lutte contre la fraude et la directive générale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes);
- la politique relative aux transactions personnelles des employés et la politique relative aux transactions personnelles des membres du conseil d'administration;
- la Charte des droits du client;
- la politique et les directives générales en matière de limites d'autorisation et de niveaux d'autorité;
- la politique de GRE;
- la politique en matière de gestion du risque de crédit;
- la politique sur l'environnement;
- la directive générale en matière d'admissibilité, qui comprend les principes du Pacte Mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- la politique et la directive générale sur le capital de risque;
- la politique et la directive générale en matière de divulgation;
- la politique concernant le traitement des recommandations de clients et des demandes de renseignements présentées par les députés, les sénateurs, le personnel ministériel et les administrateurs de BDC.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est le risque de dommages à l'environnement ou d'atteinte à la réputation résultant d'activités ou de financements de BDC qui contreviennent aux lois applicables ou aux attentes de la société en matière de gestion environnementale. Il fait souvent partie intégrante d'autres risques, tels que le risque de crédit ou le risque juridique et réglementaire.

Gestion du risque lié à l'environnement
BDC dispose de processus bien définis pour identifier, évaluer et atténuer le risque lié à l'environnement tout au long du cycle de vie des prêts et des placements. Ces processus permettent de réduire le plus possible les pertes directes dues à l'atteinte à l'environnement des actifs que BDC a sous sa charge et de s'assurer que BDC ne traite qu'avec des clients qui respectent la réglementation et les meilleures pratiques en matière d'environnement. Ils permettent aussi de veiller à ce que BDC, en conformité avec ses responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ne finance pas des projets qui pourraient nuire considérablement à l'environnement.

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire réside dans la possibilité que le non-respect des lois, des règlements, des lignes directrices du secteur public, des codes applicables à l'industrie, de la gouvernance d'entreprise ou des normes d'éthique nuise à nos activités d'affaires, à nos revenus, à nos relations avec les organismes de réglementation ou à notre réputation. Le risque juridique et réglementaire comprend l'efficacité avec laquelle nous prévenons et réglons les litiges.

Gestion du risque juridique et réglementaire
Le groupe Affaires juridiques et secrétariat général de BDC, par l'intermédiaire d'un cadre de gestion de la conformité législative, aide les employés et la direction de BDC à se conformer aux lois et aux règlements et gère tous les litiges concernant BDC. Ce groupe fournit au conseil d'administration l'information dont il a besoin pour assurer la conformité aux lois et à la gouvernance d'entreprise et superviser la gestion du risque juridique et réglementaire de BDC.

5. Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables suivies par BDC sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes, de même que les estimations et hypothèses nécessaires pour les appliquer, sont considérées comme critiques du fait qu'elles exigent que la direction pose des jugements importants. BDC a établi des mécanismes de contrôle, notamment des déclarations et des attestations formelles par les cadres de direction, afin de s'assurer que les méthodes, les estimations et les hypothèses comptables sont passées en revue et appliquées de façon uniforme d'un exercice à l'autre.

CHANGEMENTS FUTURS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Une nouvelle norme, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée, mais n'est pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. En conséquence, nous ne l'avons pas appliquée pour établir nos états financiers consolidés de 2014.

L'information sur l'IFRS 9, qui devrait avoir des répercussions sur BDC, est présentée dans la note 5 des états financiers consolidés. Les révisions apportées à cette norme pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers futurs de BDC.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les jugements, les estimations et les hypothèses comptables importantes appliqués par BDC sont décrits à la note 6 des états financiers consolidés. Les estimations comptables critiques qui ont le plus d'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés comprennent celles qui sont liées à la provision cumulée pour pertes sur prêts, à la juste valeur des instruments financiers, à la dépréciation des actifs disponibles à la vente, aux relations de couverture admissibles, aux avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'à la consolidation.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de la communication de l'information financière ainsi que de contrôles et de procédures appropriés en matière d'information à fournir.

Les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Cependant, en raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière ne permettent pas de prévenir ou de détecter toutes les inexactitudes.

Les contrôles et les procédures en matière d'information à fournir sont conçus pour donner une assurance raisonnable que toute l'information pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun pour permettre à BDC de prendre les décisions appropriées concernant la communication de l'information.

BDC dispose d'un régime de certification pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière et de ses contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ce régime de certification est fondé sur le cadre de contrôle (*Internal Control – Integrated Framework*) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (2013) (COSO).

Au cours de l'exercice 2014, BDC a commencé à utiliser le cadre de contrôle interne mis à jour en mai 2013.

BDC est parvenue à la conclusion suivante en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière :

Au 31 mars 2014, les dirigeants qui souscrivent une attestation ont évalué la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière. À partir des résultats de leur évaluation, ils ont conclu que les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière ont été conçus de façon adéquate et qu'ils fonctionnent efficacement pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS.

BDC est parvenue à la conclusion suivante en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des contrôles et des procédures en matière d'information à fournir :

Au 31 mars 2014, les dirigeants qui souscrivent une attestation ont évalué la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures en matière d'information à fournir. À partir des résultats de leur évaluation, ils ont conclu que les contrôles et les procédures en matière d'information à fournir ont été conçus de façon adéquate et qu'ils fonctionnent efficacement pour donner une assurance raisonnable que l'information importante fournie est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais requis et qu'elle est communiquée à la direction en temps opportun aux fins de la prise de décisions.

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	50
Rapport des auditeurs indépendants	51
État consolidé de la situation financière	52
État consolidé des résultats	53
État consolidé du résultat global	54
État consolidé des variations des capitaux propres	55
Tableau consolidé des flux de trésorerie	56
Notes afférentes aux états financiers consolidés	57

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque de développement du Canada (BDC) ont été dressés et présentés par la direction selon les Normes internationales d'information financière. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers consolidés.

La direction est responsable de l'intégrité, de la justesse et de la qualité des états financiers consolidés ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens de BDC sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. BDC dispose d'un régime de certification pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière et de ses contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ce régime de certification est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control — Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (2013) (COSO). Se reporter à la section *Rapport de gestion* du rapport annuel pour plus d'information (page 47).

Le système de contrôle interne est complété par une revue périodique des différents aspects des opérations de BDC effectuée par le personnel de la Vérification interne. De plus, le chef exécutif, Vérification, la Vérification interne et les auditeurs externes ont plein et libre accès au Comité de la vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de la vérification dont les membres sont des administrateurs qui ne sont pas des employés de BDC, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés annuels audités.

Les auditeurs externes de BDC, Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, et le vérificateur général du Canada, ont audité les états financiers consolidés de BDC, et leur rapport indique l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers consolidés.

Jean-René Halde
Président et chef de la direction

Montréal, Canada
Le 11 juin 2014

Paul Buron, CPA, CA
Vice-président exécutif
et chef de la direction financière

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de l'Industrie

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque de développement du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque de développement du Canada au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétrospective du changement apporté à la méthode de comptabilisation des avantages du personnel tel qu'expliqué à la note 4 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque de développement du Canada et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, à la charte et aux règlements administratifs de la Banque de développement du Canada et de sa filiale en propriété exclusive ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

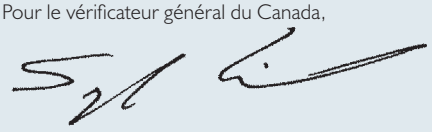

Sylvain Ricard, CPA auditeur, CA
vérificateur général adjoint

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A125741

Le 11 juin 2014
Montréal, Canada

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	**31 mars 2014**	31 mars 2013[1]	1er avril 2012[1]
ACTIFS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	**676 529**	701 678	740 667
Actifs dérivés	9	**54 501**	82 159	87 681
Prêts et placements				
Titres adossés à des créances mobilières	10	**336 477**	437 453	763 200
Prêts	11	**17 241 064**	15 871 635	14 739 271
Placements de financement subordonné	12	**576 677**	557 840	457 369
Placements de capital de risque	13	**495 096**	456 708	358 951
Placements du plan d'action pour le capital de risque	14	**5 169**	–	–
Total des prêts et placements		**18 654 483**	17 323 636	16 318 791
Immobilisations corporelles	15	**26 418**	25 671	25 171
Immobilisations incorporelles	16	**58 280**	35 314	32 094
Actif net au titre des prestations définies	20	**83 527**	–	–
Autres actifs	17	**16 219**	15 447	15 478
Total des actifs		**19 569 957**	18 183 905	17 219 882
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs				
Créditeurs et frais courus	18	**106 027**	106 440	89 229
Passifs dérivés	9	**10 706**	16 212	17 244
Emprunts	19			
Billets à court terme		**14 056 623**	12 731 629	11 214 813
Billets à long terme		**775 340**	1 136 267	2 008 943
Total des emprunts		**14 831 963**	13 867 896	13 223 756
Passif net au titre des prestations définies	20	**188 221**	191 245	218 378
Autres passifs	21	**42 991**	46 437	44 223
Total des passifs		**15 179 908**	14 228 230	13 592 830
Capitaux propres				
Capital social	22	**2 138 400**	2 088 400	2 088 400
Surplus d'apport		**27 778**	27 778	27 778
Bénéfices non distribués		**2 167 279**	1 748 156	1 380 408
Cumul des autres éléments du résultat global		**5 453**	8 568	15 185
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC		**4 338 910**	3 872 902	3 511 771
Participations ne donnant pas le contrôle		**51 139**	82 773	115 281
Total des capitaux propres		**4 390 049**	3 955 675	3 627 052
Total des passifs et des capitaux propres		**19 569 957**	18 183 905	17 219 882

Garanties et passifs éventuels (note 27)
Engagements (note 28)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

Brian Hayward
Administrateur
Président du Comité de la vérification

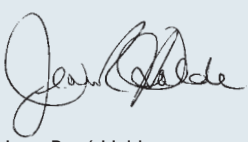

Jean-René Halde
Administrateur
Président et chef de la direction

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013[1]
Produits d'intérêts	**1 020 165**	967 791
Charges d'intérêts	**132 813**	124 302
Produits d'intérêts nets	**887 352**	843 489
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(24 885)**	(46 685)
Produits de consultation	**21 684**	24 042
Frais et autres produits	**41 394**	38 838
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(8 031)**	4 140
Produits nets	**917 514**	863 824
Renversements de pertes de valeur (pertes de valeur) sur prêts	**(72 881)**	(19 076)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**3 201**	41 940
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**14 584**	2 056
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**(1 043)**	(2 415)
Bénéfice avant charges opérationnelles et administratives	**861 375**	886 329
Salaires et avantages du personnel	**293 677**	283 973
Locaux et équipement	**40 611**	38 050
Autres charges	**94 475**	106 151
Charges opérationnelles et administratives	**428 763**	428 174
Bénéfice net	**432 612**	458 155
Bénéfice net attribuable :		
À l'actionnaire de BDC	**425 968**	454 661
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**6 644**	3 494
Bénéfice net	**432 612**	458 155

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.
La note 25 fournit de l'information supplémentaire sur l'état consolidé des résultats et la note 26 fournit des informations sectorielles.

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013[1]
Bénéfice net	**432 612**	458 155
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	**290**	(4 434)
Profits (pertes) nets latents sur les couvertures des flux de trésorerie	**(2 169)**	(695)
Reclassement au bénéfice net des pertes (profits) sur les couvertures des flux de trésorerie	**(1 236)**	(1 488)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie	**(3 405)**	(2 183)
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	**(3 115)**	(6 617)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies	**52 748**	(18 289)
Autres éléments du résultat global	**49 633**	(24 906)
Résultat global total	**482 245**	433 249
Résultat global total attribuable :		
À l'actionnaire de BDC	**475 601**	429 755
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**6 644**	3 494
Résultat global total	**482 245**	433 249

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués[1]	Cumul des autres éléments du résultat global : Actifs disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global : Couvertures des flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global : Total	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er avril 2013[1]	**2 088 400**	**27 778**	**1 748 156**	**1 917**	**6 651**	**8 568**	**3 872 902**	**82 773**	**3 955 675**
Résultat global total									
Bénéfice net			**425 968**				**425 968**	**6 644**	**432 612**
Autres éléments du résultat global									
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente				**290**		**290**	**290**		**290**
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie					**(3 405)**	**(3 405)**	**(3 405)**		**(3 405)**
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies			**52 748**				**52 748**		**52 748**
Autres éléments du résultat global	–	–	**52 748**	**290**	**(3 405)**	**(3 115)**	**49 633**	–	**49 633**
Résultat global total	–	–	**478 716**	**290**	**(3 405)**	**(3 115)**	**475 601**	**6 644**	**482 245**
Dividendes sur les actions ordinaires			**(59 593)**				**(59 593)**		**(59 593)**
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle								**(41 232)**	**(41 232)**
Injections de capitaux provenant de participations ne donnant pas le contrôle								**2 954**	**2 954**
Émission d'actions ordinaires	**50 000**						**50 000**		**50 000**
Transactions avec le propriétaire, comptabilisées directement en capitaux propres	**50 000**	–	**(59 593)**	–	–	–	**(9 593)**	**(38 278)**	**(47 871)**
Solde au 31 mars 2014	**2 138 400**	**27 778**	**2 167 279**	**2 207**	**3 246**	**5 453**	**4 338 910**	**51 139**	**4 390 049**

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués[1]	Cumul des autres éléments du résultat global : Actifs disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global : Couvertures des flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global : Total	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er avril 2012[1]	2 088 400	27 778	1 380 408	6 351	8 834	15 185	3 511 771	115 281	3 627 052
Résultat global total									
Bénéfice net			454 661				454 661	3 494	458 155
Autres éléments du résultat global									
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente				(4 434)		(4 434)	(4 434)		(4 434)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie					(2 183)	(2 183)	(2 183)		(2 183)
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies			(18 289)				(18 289)		(18 289)
Autres éléments du résultat global	–	–	(18 289)	(4 434)	(2 183)	(6 617)	(24 906)	–	(24 906)
Résultat global total	–	–	436 372	(4 434)	(2 183)	(6 617)	429 755	3 494	433 249
Dividendes sur les actions ordinaires			(68 624)				(68 624)		(68 624)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle								(39 517)	(39 517)
Injections de capitaux provenant de participations ne donnant pas le contrôle								3 515	3 515
Transactions avec le propriétaire, comptabilisées directement en capitaux propres	–	–	(68 624)	–	–	–	(68 624)	(36 002)	(104 626)
Solde au 31 mars 2013	2 088 400	27 778	1 748 156	1 917	6 651	8 568	3 872 902	82 773	3 955 675

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013[1]
Activités opérationnelles		
Bénéfice net	**432 612**	458 155
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets		
Produits d'intérêts	**(1 020 165)**	(967 791)
Charges d'intérêts	**132 813**	124 302
Pertes (profits) nets réalisés sur les placements	**24 885**	46 685
Pertes de valeur (renversements de pertes de valeur) sur prêts	**72 881**	19 076
Variation nette de la moins(plus)-value latente sur les placements	**(3 201)**	(41 940)
Pertes (profits) de change nets latents sur les placements	**(14 584)**	(2 056)
Pertes (profits) nets latents sur autres instruments financiers	**1 043**	2 415
Capitalisation des prestations définies excédant le montant passé en charges	**(33 803)**	(45 422)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	**12 055**	10 694
Décomptabilisation d'immobilisations incorporelles	**–**	8 284
Autres	**(14 049)**	(6 373)
Charges d'intérêts payées	**(133 625)**	(122 841)
Produits d'intérêts reçus	**1 006 820**	960 248
Décaissements sur les prêts	**(4 047 973)**	(3 717 375)
Remboursements sur les prêts	**2 631 482**	2 575 803
Variation des actifs et des passifs opérationnels		
Variation nette des créditeurs et frais courus	**(413)**	17 211
Variation nette des autres actifs et autres passifs	**(4 218)**	2 245
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	**(957 440)**	(678 680)
Activités d'investissement		
Décaissements sur les titres adossés à des créances mobilières	**(200 426)**	(193 355)
Remboursements et produit de la vente sur les titres adossés à des créances mobilières	**301 643**	514 573
Décaissements sur les placements de financement subordonné	**(156 923)**	(195 062)
Remboursements sur les placements de financement subordonné	**115 485**	85 832
Décaissements sur les placements de capital de risque	**(118 274)**	(115 591)
Produit de la vente de placements de capital de risque	**97 388**	26 871
Décaissements sur les placements du plan d'action pour le capital de risque	**(5 702)**	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(7 977)**	(7 016)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	**(27 791)**	(15 682)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**(2 577)**	100 570
Activités de financement		
Variation nette des billets à court terme	**1 325 967**	1 515 432
Émission de billets à long terme	**192 435**	200 929
Remboursements de billets à long terme	**(535 663)**	(1 072 614)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**(41 232)**	(39 517)
Injections de capitaux provenant des participations ne donnant pas le contrôle	**2 954**	3 515
Émission d'actions ordinaires	**50 000**	–
Dividendes versés sur les actions ordinaires	**(59 593)**	(68 624)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	**934 868**	539 121
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(25 149)**	(38 989)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**701 678**	740 667
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**676 529**	701 678

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014
(en milliers de dollars canadiens)

1.

LOI CONSTITUTIVE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Banque de développement du Canada est une société d'État créée par une loi du Parlement le 20 décembre 1974, sous la dénomination de Banque fédérale de développement, et a été maintenue sous sa dénomination actuelle par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La Banque de développement du Canada est constituée en société au Canada et appartient entièrement au gouvernement du Canada. Le siège social de la société est situé au 5, Place Ville-Marie, bureau 400, Montréal, Québec, Canada.

Les objectifs de la Banque de développement du Canada et de ses filiales (collectivement, BDC) sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, avec une attention particulière sur les petites et moyennes entreprises, en leur fournissant un éventail de prêts, d'investissements et de services de consultation complémentaires. BDC offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure qui permettent de répondre à leurs besoins courants, tout en obtenant un rendement approprié sur ses capitaux propres qui servent à l'avancement de ses activités.

BDC ne reçoit aucun crédit parlementaire du gouvernement du Canada. Pour financer ses objectifs, BDC emprunte des fonds à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Avant le 21 avril 2008, BDC a émis des titres d'emprunt garantis par le gouvernement du Canada. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* (la « loi sur la BDC ») permet également à BDC d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut obtenir les fonds nécessaires à ses activités. Sa Majesté la Reine du chef du Canada ne pourrait être tenue responsable du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital, dont aucun n'était en circulation au 31 mars 2014 ni au 31 mars 2013.

BDC est à tous égards mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. BDC est aussi nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. En vertu de l'article 89 de la LGFP, BDC, comme quelques autres sociétés d'État, doit se conformer à une instruction émise en 2008 ordonnant aux sociétés d'État de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles prêtent ou offrent des avantages en accord avec la politique du gouvernement visant à améliorer la responsabilité et l'intégrité des institutions fédérales. Au cours de l'exercice 2009, BDC a terminé la mise en œuvre des exigences de l'article 89 de la LGFP et confirme que l'instruction a été suivie depuis.

2.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

BDC a établi ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers consolidés ont été approuvés pour publication le 11 juin 2014 par le conseil d'administration.

BASE DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour :

- les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur; et
- le passif ou l'actif net au titre des prestations définies relatif aux avantages postérieurs à l'emploi, qui a été comptabilisé comme la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de BDC et de ses filiales. Les chiffres dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BDC mène ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités, y compris une filiale en propriété exclusive et plusieurs fonds d'investissement et autres entités qui sont considérées comme des filiales aux fins de la présentation de l'information financière.

Les états financiers consolidés de BDC comprennent les états financiers de la société mère et les états financiers consolidés des filiales mentionnées précédemment au 31 mars 2014, au 31 mars 2013 et au 1er avril 2012. Les états financiers des filiales sont établis selon des méthodes uniformes de comptabilisation et d'évaluation pour des transactions similaires.

FILIALES

Aux fins de la présentation de l'information financière, les filiales sont définies comme des entités contrôlées par BDC. BDC contrôle une entité lorsqu'elle a une exposition, ou le droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'exercer un pouvoir sur l'entité de manière à influer sur ces rendements. On présume qu'il y a contrôle lorsque BDC détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels sont considérés lorsqu'on évalue si BDC contrôle une autre entité.

Dans les cas où BDC ne détient pas la majorité des droits de vote, une analyse plus approfondie est effectuée pour déterminer si BDC a ou non le contrôle de l'entité. BDC est réputée avoir le contrôle lorsque, aux termes des conventions entre actionnaires ou des conventions de sociétés en commandite, elle prend la plupart des décisions qui ont une incidence sur les activités pertinentes.

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date où le contrôle commence jusqu'à la date où le contrôle n'est plus exercé. Aucune filiale n'a été acquise ou cédée pendant les périodes de présentation de l'information financière. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Les entités suivantes ont été consolidées dans les états financiers consolidés de BDC.

Entité	Principale activité	Pays de constitution en société et de résidence	Proportion de la participation et des droits de vote détenus	Base du contrôle
BDC Capital Inc.	Structure de société de portefeuille pour des activités d'investissement	Canada	100 %	Droits de vote
Fonds d'investissement AlterInvest Inc.	Investissements de financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Fonds AlterInvest, s.e.c.	Investissements de financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Fonds AlterInvest II, s.e.c.	Investissements de financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Go Capital, s.e.c.	Investissements de capital de risque	Canada	20 %	Droits de vote et accords contractuels

GO CAPITAL, S.E.C.

Même si BDC détient moins de la moitié de Go Capital, s.e.c. et moins de la moitié des droits de vote, la direction a déterminé, selon les termes de la convention en vertu de laquelle Go Capital, s.e.c. a été établie, que BDC contrôle cette entité. À titre de commandité, BDC a actuellement la capacité de diriger les activités pertinentes de Go Capital, s.e.c. et le pouvoir d'influer sur les rendements variables auxquels elle est exposée.

L'exercice de Go Capital, s.e.c. se termine le 31 décembre, tel que convenu par les actionnaires au moment où cette entité a été établie. Par conséquent, de l'information financière supplémentaire concernant cette entité est préparée pour la période intermédiaire aux fins de la consolidation.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

FONDS ALTERINVEST II, S.E.C.

Au cours de l'exercice 2014, Fonds AlterInvest, s.e.c. et Fonds d'investissement AlterInvest Inc. ont atteint le terme prévu de leurs activités et ont commencé à liquider leurs investissements. Les investissements qui n'ont pas été remboursés par leurs clients respectifs ont été transférés à Fonds AlterInvest II, s.e.c. Les participations de chaque associé dans les fonds concernés n'ont pas été modifiées par suite de ces transactions.

Au 31 mars 2014, la juste valeur totale des investissements transférés à Fonds AlterInvest II, s.e.c. était de 5,6 millions de dollars (7,7 millions de dollars au coût) selon la méthode de calcul de la juste valeur décrite à la note 7, *Juste valeur des instruments financiers*. Ces opérations ont été sans effet sur la trésorerie et n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations dans des filiales non attribuables à la société mère sont comptabilisées dans les capitaux propres consolidés à titre de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à l'actionnaire de BDC et aux participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur participation respective, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour elles.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles BDC exerce une influence notable, mais pas un contrôle, sur les politiques financières et opérationnelles. Les placements de financement subordonné et de capital de risque dans des entreprises associées qui sont détenues dans le portefeuille de placements de BDC par BDC Capital Inc. sont évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Ce traitement est permis par la norme comptable internationale IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, qui permet à une organisation ayant une participation dans une entreprise associée détenue par un organisme de capital-risque ou une entité similaire de choisir d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

3.
PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées dans l'établissement des présents états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés de même qu'à toutes les entités consolidées par BDC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque BDC devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier ainsi que tous les risques et avantages importants connexes sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les instruments financiers sont comptabilisés et décomptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. La juste valeur lors de la comptabilisation initiale comprend les coûts de transaction attribuables directement à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers, sauf dans le cas des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers sont évalués selon le classement de l'instrument financier, soit à la juste valeur ou au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier de manière à obtenir sa valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, BDC estime les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit résume le classement des instruments financiers de BDC au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013.

31 mars 2014

		Évaluation à la juste valeur				Évaluation au coût amorti		
		JVRN[1]						
	Note	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Passifs financiers	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8					676 529		676 529
Actifs dérivés	9	51 717			2 784			54 501
Titres adossés à des créances mobilières	10		4 750	331 727				336 477
Prêts	11					17 241 064		17 241 064
Placements de financement subordonné	12		576 677					576 677
Placements de capital de risque	13		495 096					495 096
Placements du plan d'action pour le capital de risque	14		5 169					5 169
Autres actifs[2]	17					9 265		9 265
Total des actifs financiers		51 717	1 081 692	331 727	2 784	17 926 858	–	19 394 778
Passifs financiers								
Créditeurs et frais courus	18						106 027	106 027
Passifs dérivés	9	10 706						10 706
Billets à court terme	19						14 056 623	14 056 623
Billets à long terme	19		500 794				274 546	775 340
Autres passifs[2]	21						31 617	31 617
Total des passifs financiers		10 706	500 794	–	–	–	14 468 813	14 980 313

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.
(2) Certains éléments compris dans les catégories autres actifs et autres passifs de l'état consolidé de la situation financière ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

31 mars 2013

		Évaluation à la juste valeur				Évaluation au coût amorti		
		JVRN[1]						
	Note	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Passifs financiers	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8					701 678		701 678
Actifs dérivés	9	76 757			5 402			82 159
Titres adossés à des créances mobilières	10		3 725	433 728				437 453
Prêts	11					15 871 635		15 871 635
Placements de financement subordonné	12		557 840					557 840
Placements de capital de risque	13		456 708					456 708
Autres actifs[2]	17					9 714		9 714
Total des actifs financiers		76 757	1 018 273	433 728	5 402	16 583 027	–	18 117 187
Passifs financiers								
Créditeurs et frais courus	18						106 440	106 440
Passifs dérivés	9	16 102			110			16 212
Billets à court terme	19						12 731 629	12 731 629
Billets à long terme	19		630 249				506 018	1 136 267
Autres passifs[2]	21						35 175	35 175
Total des passifs financiers		16 102	630 249	–	110	–	13 379 262	14 025 723

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.
(2) Certains éléments compris dans les catégories autres actifs et autres passifs de l'état consolidé de la situation financière ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers qui sont i) classés comme étant détenus à des fins de transaction, ou ii) désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'ils répondent à certaines conditions.

Instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction

Un instrument financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été désignés comme des instruments de couverture.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Un instrument financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans les situations suivantes :

- les actifs ou passifs sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur et les informations à leur égard sont fournies à l'interne sur cette base;
- la désignation élimine ou réduit significativement la non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait; ou
- l'actif ou le passif comprend un dérivé incorporé qui est séparable et qui modifie significativement les flux de trésorerie qui, autrement, seraient imposés par le contrat.

Une description de la base de chaque désignation est fournie à la section sur les principaux types d'instruments financiers de la présente note.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et la variation des profits ou pertes latents est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en tant que :

- variation nette de la plus ou moins-value latente sur les placements ou en tant que profits ou pertes de change nets latents sur les placements lorsqu'ils se rapportent aux titres adossés à des créances mobilières, aux placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque, ou
- profits ou pertes nets latents sur autres instruments financiers lorsqu'ils se rapportent aux dérivés et aux emprunts.

Les profits et les pertes découlant de la vente, de la cession ou de la radiation de ces instruments financiers sont inclus directement dans l'état consolidé des résultats et comptabilisés aux postes suivants :

- en profits ou pertes nets réalisés sur les placements lorsqu'ils se rapportent aux titres adossés à des créances mobilières et aux placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque, ou
- en profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers lorsqu'ils se rapportent aux dérivés et aux emprunts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui :

- sont détenus avec l'intention d'être conservés pour une période indéfinie et peuvent être vendus à des fins de liquidités ou à la suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change ou du cours des actions; et
- ne sont pas classés comme prêts et créances, comme placements détenus jusqu'à leur échéance ni comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les profits ou pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, à l'exception des pertes de valeur, qui sont enregistrées à l'état consolidé des résultats dans la période où l'on détecte une indication objective de dépréciation.

À la cession d'actifs disponibles à la vente, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans l'état consolidé des résultats à titre de profits ou pertes nets réalisés sur les placements.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Couvertures des flux de trésorerie

BDC désigne certains dérivés détenus à des fins de gestion des risques comme instruments de couverture des flux de trésorerie. BDC documente toutes les relations de couverture, ainsi que les objectifs de sa gestion des risques et la stratégie liée aux opérations de couverture. BDC détermine si les instruments dérivés employés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de flux de trésorerie des éléments couverts, tant à la mise en place que pendant la durée de la couverture.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La partie des variations de juste valeur de ces dérivés qui est considérée constituer une couverture efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et le cumul des autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace des variations est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats comme des profits ou pertes nets latents sur autres instruments financiers. Les montants inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état consolidé des résultats dans les périodes où les éléments couverts influent sur le résultat net. Ils sont comptabilisés dans les postes des états financiers associés à l'élément couvert connexe.

Lorsque ces instruments de couverture arrivent à échéance, sont vendus ou ne satisfont plus aux critères de comptabilité de couverture, les profits ou pertes latents comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé des résultats comme des profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le résultat net. Toutefois, si on s'attend à ce qu'une transaction prévue ne se produise plus, le profit ou la perte cumulé qui était présenté en capitaux propres est immédiatement reclassé en profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers dans l'état consolidé des résultats.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Subséquemment à la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net tombent dans la catégorie des passifs financiers et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les billets bancaires à court terme et les prises en pension de titres dont l'échéance est de moins de trois mois à la date initiale d'acquisition et qui sont utilisés pour gérer le risque de liquidité. Les prises en pension de titres sont des transactions à court terme en vertu desquelles BDC acquiert des actifs, généralement des obligations du gouvernement fédéral, d'une autre partie, habituellement une institution financière, et accepte simultanément de les revendre à une date et à un prix déterminés. Dans le cadre d'une prise en pension de titres, l'autre partie conserve les risques et les avantages inhérents à la propriété des actifs financiers concernés; par conséquent, BDC comptabilise ces transactions comme des prêts garantis.

Les équivalents de trésorerie ont été classés comme prêts et créances.

Titres adossés à des créances mobilières

Le portefeuille de titres adossés à des créances mobilières (TACM) est composé de billets de qualité, de premier rang ou subordonnés, émis par voie de prospectus ou de placement privé.

Les TACM de qualité de premier rang sont classés comme actifs disponibles à la vente et les billets TACM subordonnés sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans la mesure où ils sont communiqués et évalués par la direction à la juste valeur. Les TACM présentés dans l'état consolidé de la situation financière incluent les intérêts courus à recevoir.

La juste valeur des TACM est calculée au moyen des flux de trésorerie prévus et d'une courbe de taux de rendement estimative découlant de la courbe des taux de rendement relatifs aux titres émis par le gouvernement canadien et de l'écart de taux des TACM pour des transactions comparables. Le résultat est ajusté en fonction du risque lié aux actifs sous-jacents et de la structure de la transaction.

Une perte ou un profit lors de la comptabilisation initiale des TACM est comptabilisé s'il existe une différence entre le taux de rendement du titre et le taux de rendement attendu par le marché pour des placements semblables. Cette perte ou ce profit est différé et amorti sur la durée de vie du titre au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé à titre de produits d'intérêts.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Titres adossés à des créances mobilières (suite)

Dépréciation des titres adossés à des créances mobilières

À chaque date de présentation de l'information financière, BDC examine les TACM classés comme disponibles à la vente pour repérer les possibles pertes de valeur ou renversements de pertes de valeur comptabilisées antérieurement. BDC détermine que des TACM sont dépréciés s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ou ont) un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. Se reporter à la note 6, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*, pour obtenir plus d'informations sur les critères utilisés pour déterminer si une perte de valeur s'est produite.

Les pertes de valeur et les renversements de pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats durant la période où l'indication objective de la dépréciation est constatée.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins la provision cumulée pour pertes sur prêts. Les prêts présentés dans l'état consolidé de la situation financière incluent les intérêts courus à recevoir.

Provision cumulée pour pertes sur prêts

La provision cumulée pour pertes sur prêts est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille à la date de présentation de l'information financière. Les provisions cumulées pour pertes sur prêts sont établies individuellement et collectivement.

BDC examine son portefeuille de prêts afin d'évaluer, pour chacun des actifs pris individuellement, le risque de crédit et détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour laquelle il faudrait comptabiliser une perte dans l'état consolidé des résultats. Pour BDC, il y a indication objective de dépréciation lorsque le remboursement de l'intérêt ou du capital du prêt est en retard de plus de trois mois ou s'il y a une raison de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée.

La valeur comptable d'un prêt douteux est ramenée à la valeur actualisée de ses flux de trésorerie futurs estimés actualisés i) au taux d'intérêt effectif initial du prêt pour les prêts à taux fixe ou ii) au taux en vigueur au moment de la dépréciation pour les prêts à taux flottant. Lorsque le montant des flux de trésorerie ne peut être déterminé de manière raisonnable, la juste valeur estimative de tout bien donné en garantie est utilisée, que la saisie soit probable ou non.

Les valeurs comptables des prêts douteux sont d'abord diminuées par le biais du compte de provision cumulée. Les prêts sont ensuite radiés quand tous les efforts de recouvrement ont été épuisés et qu'il n'existe plus de probabilités de recouvrement. Les montants des pertes de valeur initiales ainsi que toute augmentation ou renversement ultérieur de ces pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à titre de perte de valeur ou de renversement de perte de valeur sur prêts.

Les prêts pour lesquels une provision individuelle n'a pas été établie sont ensuite inclus dans des groupes d'actifs aux caractéristiques de risque de crédit similaires et évalués collectivement afin de relever toute dépréciation survenue mais non encore identifiée.

Se reporter à la note 6, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*, pour obtenir plus d'informations sur les critères utilisés pour déterminer le montant de la provision.

Placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque

Lors de la comptabilisation initiale, les placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque (PACR) sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils font partie d'un portefeuille qui fait l'objet de rapports à la direction et qui est évalué par celle-ci sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques et d'investissement.

Le processus de BDC pour l'évaluation de la juste valeur des placements de financement subordonné, de capital de risque et du PACR s'inspire de directives internationales intitulées « International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines ». Selon le type de placements qu'elle évalue, BDC utilise soit i) des méthodologies d'évaluation fondées sur le marché, comme le cours du marché ou le prix de placements similaires et récents, soit ii) la méthode fondée sur le bénéfice ou les flux de trésorerie actualisés, ou iii) la méthode de la liquidation ou la méthode reposant sur l'actif. Ces justes valeurs sont déterminées ou mises à jour au moins deux fois par an par des évaluateurs internes, puis sont revues par un comité de révision des évaluations, dont un membre externe est expert en évaluation d'entreprise. Le PACR comprend des opérations de fonds de fonds qui permettent à certains autres commanditaires de recevoir un rendement préférentiel sur le coût initial de leur investissement, des appels de fonds ultérieurs et une préférence dans les distributions. L'incidence de ces modalités est prise en compte dans le calcul de la juste valeur par l'application d'un ajustement à la valeur liquidative attribuée à chaque fonds.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Emprunts

Les billets à court terme sont évalués au coût amorti.

BDC a deux types de billets à long terme : les billets non structurés et les billets structurés. Les billets à long terme non structurés sont comptabilisés au coût amorti. Les billets structurés sont ceux dont l'intérêt et/ou le capital à l'échéance sont liés aux fluctuations des indices boursiers, des taux de change, des taux de swap et d'autres références des marchés. Ces billets structurés ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, car ils comprennent des dérivés incorporés qui, autrement, devraient être séparés, puisqu'ils modifient significativement les flux de trésorerie imposés en vertu du contrat d'emprunt hôte.

La juste valeur des billets structurés est déterminée en utilisant des données de marché observables ainsi que des techniques d'évaluation éprouvées. Les données de marché observables proviennent de courtiers intermédiaires reconnus et comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions et d'autres références des marchés.

Les intérêts courus sur emprunts sont inclus dans la valeur comptable des billets à court et à long terme.

Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers, des prix des produits de base ou d'autres mesures des instruments financiers. BDC acquiert des instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt, de change et les autres risques de marché. BDC ne détient pas de dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Les dérivés sont soit désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, soit classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Tous les dérivés de BDC proviennent du marché hors bourse et comprennent principalement les swaps et les contrats de change à terme de gré à gré. La juste valeur des swaps est déterminée à l'aide de modèles de prix qui tiennent compte des prix du marché et des prix contractuels actuels de l'instrument sous-jacent, ainsi que de la valeur temps, de la courbe des rendements ou de facteurs de volatilité sous-jacents à la position et des options intégrées. La juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré est calculée en actualisant le montant notionnel à l'aide des courbes de rendement des devises respectives. Pour ces deux calculs, on utilise des données de marché observables provenant de courtiers intermédiaires reconnus ainsi que des modèles d'évaluation standards dans l'industrie.

Les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte doivent être séparés et classés comme étant des instruments financiers détenus à des fins de transaction, à moins que l'instrument hybride soit désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, BDC ne détenait aucun dérivé incorporé devant être séparé du contrat hôte.

PRODUITS D'INTÉRÊTS, CHARGES D'INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS

Les produits et charges d'intérêts liés aux instruments financiers portant intérêt sont comptabilisés comme tels dans l'état consolidé des résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des placements de financement subordonné, pour lesquels les intérêts sont comptabilisés selon le taux contractuel de l'instrument. Les intérêts sur les prêts douteux sont déterminés à partir de la valeur nette comptable de ces prêts en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Les placements de financement subordonné donnent lieu également à des rendements qui ne sont pas des intérêts, comme les redevances et les bonis d'intérêt, qui sont comptabilisés en frais et autres produits dans l'état consolidé des résultats lorsqu'il est probable qu'ils soient reçus et que les montants peuvent être évalués de façon fiable.

Les frais qui font partie intégrante de l'octroi ou de la renégociation d'un prêt sont différés et comptabilisés comme produits d'intérêts sur la durée de vie prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les autres frais sont comptabilisés en résultat net à mesure que les services afférents sont fournis.

Les primes et les escomptes sur les emprunts sont amortis dans les charges d'intérêts sur la durée de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et toutes les dépenses directement attribuables à sa préparation afin de l'amener à l'endroit et de la mettre dans l'état nécessaire pour permettre une exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

> Matériel informatique et de télécommunications	4 ans
> Mobilier, agencements et équipement	10 ans
> Améliorations locatives	Durée du bail

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les systèmes et les applications logicielles, dont le coût inclut le prix d'achat plus tous les coûts engagés pour les préparer à leur utilisation interne prévue. Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie déterminée et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité économique estimée, qui est comprise entre trois et sept ans. Les coûts liés aux projets en cours ne sont pas soumis à l'amortissement tant que l'immobilisation incorporelle concernée n'est pas prête à être utilisée. La charge d'amortissement est incluse dans les charges pour locaux et équipement dans l'état consolidé des résultats.

Les valeurs résiduelles, les méthodes d'amortissement et les durées de vie utiles des immobilisations corporelles et incorporelles sont revues au moins à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées, si nécessaire.

Ces actifs font également l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable risque de ne pas être recouvrable. Qu'il y ait un indice de dépréciation ou non, un test de dépréciation annuel est effectué pour les projets en cours liés à des immobilisations incorporelles. Si les tests de dépréciation indiquent que la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

BDC offre aux employés admissibles un régime de retraite agréé à prestations définies, des régimes de retraite complémentaires à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (notamment sous la forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie).

L'actif ou le passif net au titre des prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime.

L'obligation au titre des prestations définies de BDC pour les régimes de retraite est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés en échange de leurs services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée pour chaque régime en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies et les coûts connexes des services rendus au cours de la période et des services passés, BDC affecte les droits aux prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés et des obligations provinciales de première catégorie qui ont des échéances similaires à celle de l'obligation.

BDC détermine les charges (produits) d'intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période de présentation de l'information financière annuelle à l'obligation au titre des prestations définies et aux actifs des régimes. Quand les avantages d'un régime sont modifiés, ou quand un régime fait l'objet d'une réduction, la portion des avantages modifiés associée aux services passés des employés ou le gain ou la perte lié à la réduction est comptabilisé immédiatement dans le résultat net au moment de la modification ou de la réduction du régime.

Les réévaluations, qui comprennent des gains ou pertes actuariels, ainsi que les différences entre le rendement des actifs du régime et les produits d'intérêts des actifs du régime sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reflétées immédiatement dans les bénéfices non distribués et ne sont pas reclassées au résultat net. Les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés, le gain ou la perte lié à la réduction du régime et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES À L'ACTIONNAIRE DE BDC

Le capital social représente la valeur nominale des actions ordinaires émises et en circulation. Le surplus d'apport représente la valeur des actifs transférés à BDC par l'actionnaire sans émission d'actions.

Les profits et les pertes latents sur les instruments financiers classés comme étant des actifs disponibles à la vente sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à leur décomptabilisation ou leur dépréciation. À ce moment, ces profits ou pertes sont reclassés au résultat net. Les profits et les pertes latents sur les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les flux de trésorerie prévus couverts soient reclassés au résultat net.

Les bénéfices non distribués représentent le bénéfice net et les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies de la période considérée et de toutes les périodes antérieures, diminués des dividendes payés.

CONVERSION DES DEVISES

Les actifs et les passifs libellés en devises, qui sont tous monétaires, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les produits et les charges libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction. Les profits et les pertes de change sont comptabilisés en résultat net.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'activités de BDC, qui sont basés selon la nature des produits et services, sont les suivants : Financement, Financement subordonné, Capital de risque, Consultation, Titrisation et Plan d'action pour le capital de risque.

Ces secteurs d'activité sont présentés conformément à la manière dont BDC présente et communique des informations qui sont revues régulièrement par l'équipe de la direction et le conseil d'administration afin d'évaluer les résultats.

Toutes les transactions entre les secteurs sont comptabilisées comme des transactions intervenant dans des conditions de concurrence normale. Les produits et les charges associés directement à chaque secteur sont inclus dans la détermination de leurs résultats respectifs.

4.

APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES OU MODIFIÉES

Le 1er avril 2013, BDC a adopté les nouvelles modifications et normes suivantes :

- IAS 1, *Présentation des états financiers*;
- IAS 19, *Avantages du personnel*;
- IFRS 10, *États financiers consolidés*;
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*; et
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur.*

L'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a été modifiée pour exiger que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en deux catégories, selon que ces éléments seront reclassés dans le résultat net dans l'avenir ou ne le seront pas. L'IAS 1 est une norme de présentation dont l'objectif est de fournir de l'information afin que les utilisateurs comprennent mieux les états financiers. L'adoption des modifications à cette norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats ou la situation financière de BDC.

L'IFRS 10, *États financiers consolidés*, remplace le Standing Interpretations Committee (SIC) 12, *Consolidation – entités ad hoc*, et une partie de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. La nouvelle norme s'appuie sur des principes existants et établit que le concept de contrôle est le principal élément à prendre en compte pour déterminer si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés d'une société. La norme fournit des indications supplémentaires pour faciliter la détermination du contrôle dans les cas où il est difficile de l'évaluer. L'adoption de l'IFRS 10 n'a eu aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de BDC.

4. APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES OU MODIFIÉES (suite)

L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, énonce les informations à fournir pour les entités qui appliquent l'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (révisée en 2011). La nouvelle norme combine, augmente et remplace les exigences en matière d'information à fournir sur les filiales, les entreprises associées, les partenariats et les entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 est une nouvelle norme sur les informations à fournir dont l'adoption n'a eu aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de BDC.

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, donne une définition commune de la juste valeur et établit un cadre pour évaluer la juste valeur à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché, y compris les hypothèses sur les risques. L'adoption de l'IFRS 13 n'a pas eu d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de BDC.

Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, ont eu une incidence sur les montants présentés dans les présents états financiers consolidés, sur la présentation des soldes et sur les informations à fournir connexes, tel qu'il est décrit ci-dessous.

MODIFICATIONS À L'IAS 19, AVANTAGES DU PERSONNEL

Les modifications à l'IAS 19, que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en juin 2011, ont modifié le traitement comptable des régimes à prestations définies. Un ajustement de 1 791 $ a été requis au 1er avril 2012 et un ajustement de 11 468 $ a été requis pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, car l'hypothèse utilisée pour l'évaluation des prestations payables à la cessation d'emploi en vertu des modalités du régime de retraite agréé et de l'un des régimes de retraite complémentaires a été modifiée lors de l'application de la nouvelle norme. En plus de ces ajustements, la modification la plus importante pour BDC a été l'obligation de calculer les produits d'intérêts générés par les actifs du régime en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre du régime, et non en utilisant la meilleure estimation par la direction du taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime. Les coûts de gestion des actifs du régime sont comptabilisés en déduction du rendement réel des actifs du régime, tandis que les autres frais d'administration sont comptabilisés en résultat net. Enfin, davantage d'informations doivent être fournies. Se reporter à la note 20, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, pour obtenir plus d'informations.

Ces modifications ont été appliquées rétroactivement aux présents états financiers consolidés.

Les incidences de ces modifications sur les données financières correspondantes sont les suivantes.

État consolidé de la situation financière			Au 1er avril 2012
	Présentation antérieure	Effets de l'IAS 19 modifiée	Retraité
Passif net au titre des prestations définies	220 169	(1 791)	218 378
Bénéfices non distribués	1 378 617	1 791	1 380 408

État consolidé de la situation financière			Au 31 mars 2013
	Présentation antérieure	Effets de l'IAS 19 modifiée	Retraité
Passif net au titre des prestations définies	202 713	(11 468)	191 245
Bénéfices non distribués	1 736 688	11 468	1 748 156

État consolidé du résultat global			Exercice terminé le 31 mars 2013
	Présentation antérieure	Effets de l'IAS 19 modifiée	Retraité
Charges opérationnelles et administratives	418 018	10 156	428 174
Bénéfice net	468 311	(10 156)	458 155
Réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies	(38 122)	19 833	(18 289)
Autres éléments du résultat global	(44 739)	19 833	(24 906)
Résultat global	423 572	9 677	433 249

5.
MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation des présents états financiers, certaines nouvelles normes et certaines modifications et interprétations aux normes existantes avaient été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'avaient pas fait l'objet d'une application anticipée par BDC. Ces normes incluent l'IFRS 9, *Instruments financiers*, décrite ci-après. D'autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers de BDC.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*
L'IASB souhaite remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, dans son intégralité. La norme de remplacement (l'IFRS 9) est publiée en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres publiés sont ceux concernant la comptabilisation, le classement, l'évaluation et la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, ainsi que le chapitre sur la comptabilité de couverture. D'autres chapitres portant sur la méthode de dépréciation sont toujours en cours d'élaboration. La date d'entrée en vigueur prévue de l'IFRS 9 est le 1er janvier 2018.

BDC évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9. L'application de toutes les phases de cette norme devrait être rétroactive.

6.
JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

L'établissement des états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction effectue des jugements et utilise des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Des changements importants aux hypothèses sous-jacentes peuvent se traduire par des changements importants dans les estimations. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période où les estimations sont révisées ainsi que dans toutes les périodes futures concernées.

Les informations concernant les jugements, les estimations et les hypothèses importants qui ont le plus d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS
La provision cumulée pour pertes sur prêts représente l'estimation faite par la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de présentation de l'information financière et est établie pour les actifs pris individuellement et collectivement.

BDC examine ses prêts importants individuellement pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée. Ce processus exige que BDC pose des hypothèses et des jugements en procédant notamment à l'évaluation des possibilités de défaut et des risques que présente un prêt et à l'estimation des flux de trésorerie futurs et de la valeur des garanties.

Les prêts qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas perdu de valeur, ainsi que tous les autres prêts, sont ensuite évalués collectivement afin de relever toute dépréciation survenue, mais non encore identifiée. Lorsqu'elle évalue la dépréciation collectivement, BDC utilise des modèles statistiques des tendances historiques du portefeuille, comme les taux de délinquance et de pertes, ajustés selon les jugements formulés par la direction quant à la possibilité que la situation économique et les conditions de crédit actuelles soient telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être supérieures ou inférieures à ce que suggèrent les modèles historiques.

Des changements apportés à ces hypothèses ou l'utilisation d'autres hypothèses raisonnables peuvent affecter le montant de la provision cumulée d'une manière appréciable. Se reporter à la note 11, *Prêts*, pour obtenir plus d'informations sur la provision cumulée pour pertes sur prêts.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lorsque la juste valeur des actifs et des passifs financiers comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière ne peut pas être établie d'après les données de marchés actifs (cours cotés sur un marché ou cours offerts par un courtier, par exemple), elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation de flux de trésorerie.

Les données utilisées pour ces modèles, comme les courbes de taux d'intérêt, le cours des actions, les prix et les rendements des produits de base et des devises, la volatilité des hypothèses sous-jacentes et les corrélations entre les données, proviennent de marchés observables, quand c'est possible. Sinon, il faut exercer un certain jugement pour établir les justes valeurs.

Ce jugement porte notamment sur l'évaluation des données telles que le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu par niveau de risque et les projections pondérées des flux de trésorerie. Tout changement à ces données peut avoir une incidence sur la juste valeur comptabilisée des instruments financiers. Se reporter à la note 3, *Principales méthodes comptables*, pour obtenir plus d'informations sur les techniques d'évaluation utilisées pour chaque type d'instrument financier et à la note 7, *Juste valeur des instruments financiers*, pour en savoir plus sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

RELATIONS DE COUVERTURE ADMISSIBLES

Pour désigner des instruments financiers dans des relations de couverture admissibles, BDC a déterminé qu'elle s'attend à ce que les couvertures soient hautement efficaces pendant la période de la relation de couverture. Pour comptabiliser des dérivés à titre de couvertures de flux de trésorerie, BDC a déterminé que le risque couvert est associé à des flux de trésorerie futurs hautement probables.

ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que la valeur actualisée des obligations connexes, sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle nécessite l'établissement d'hypothèses concernant les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, les hausses de salaire attendues, l'âge de la retraite prévu, les taux de mortalité prévus, les tendances des coûts des soins de santé, l'inflation prévue et les hausses prévues des prestations de retraite. En raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont sujettes à beaucoup d'incertitudes. Les résultats réels différeront des résultats estimés d'après les hypothèses.

Se reporter à la note 20, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, pour obtenir plus d'informations sur les hypothèses clés.

JUGEMENTS

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

BDC détermine que des titres adossés à des créances mobilières sont dépréciés s'il existe une indication objective de dépréciation. Les indications objectives de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs sont, entre autres, des événements tels que les difficultés financières, la faillite probable ou la restructuration financière d'un émetteur, une défaillance, un changement de statut défavorable ou des concessions à l'égard de paiements, des baisses mesurables des flux de trésorerie futurs estimés provenant des actifs, et la détérioration de conditions économiques corrélées. Comme une dépréciation peut résulter d'une combinaison de facteurs, le jugement de la direction est requis pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée, et à quel moment.

CONSOLIDATION

Un jugement important utilisé pour établir les états financiers consolidés est que BDC a le pouvoir de contrôler certains fonds d'investissement (se reporter à la note 2, *Base d'établissement*, pour des informations additionnelles). BDC a évalué qu'elle a la capacité actuelle de diriger les activités des fonds qui ont le plus d'incidence sur leurs rendements et qu'elle est exposée à ces rendements. Par conséquent, ces fonds ont été entièrement consolidés, et non comptabilisés suivant la méthode de la mise en équivalence.

7.
JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant met en comparaison la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de BDC qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés et pour lesquels la valeur comptable n'est pas une approximation raisonnable de leur juste valeur.

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs financiers classés comme prêts et créances						
Prêts	**2**	**17 238 394**	**17 241 064**	2	15 928 340	15 871 635
Passifs financiers classés comme passifs financiers						
Billets à court terme	**1**	**14 055 883**	**14 056 623**	1	12 731 743	12 731 629
Billets à long terme	**2**	**274 916**	**274 546**	2	506 623	506 018

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

PRÊTS CLASSÉS COMME PRÊTS ET CRÉANCES
La valeur comptable des prêts rentables à taux flottant est une approximation raisonnable de leur juste valeur, car leur valeur comptable reflète les variations des taux d'intérêt depuis que le prêt a été approuvé. Pour ce qui est des prêts rentables à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché en vigueur à la fin de la période pour de nouveaux prêts semblables ayant une échéance résiduelle comparable.

Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable, déterminée conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, *Principales méthodes comptables*, sous *Provision cumulée pour pertes sur prêts*.

BILLETS À COURT TERME CLASSÉS EN TANT QUE PASSIFS FINANCIERS
La juste valeur des billets à court terme classés en tant que passifs financiers est déterminée en utilisant des cours cotés sur des marchés.

BILLETS À LONG TERME CLASSÉS EN TANT QUE PASSIFS FINANCIERS
La juste valeur des billets à long terme classés en tant que passifs financiers est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie à l'aide des taux d'intérêt du marché selon la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les hypothèses et les méthodes retenues pour estimer la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur doivent être classés dans un des trois niveaux de hiérarchie établis aux fins des informations à fournir. Chaque niveau se fonde sur le caractère observable des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs et est défini ci-dessous :

- Niveau 1 – Justes valeurs fondées sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Justes valeurs fondées sur des données autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – Justes valeurs fondées sur des techniques d'évaluation utilisant une ou plusieurs données importantes non observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 ni entre le niveau 2 et le niveau 3 dans les périodes présentées. La politique de BDC consiste à constater des transferts entre les niveaux 1 et 3 lorsque des investissements privés sont inscrits en bourse ou lorsque des investissements inscrits en bourse deviennent des investissements privés pendant les périodes présentées.

7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie.

	31 mars 2014			
	Évaluation de la juste valeur selon			Juste valeur totale
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs dérivés		54 501		54 501
Titres adossés à des créances mobilières		336 477		336 477
Placements de financement subordonné	684		575 993	576 677
Placements de capital de risque	6 058		489 038	495 096
Placements du plan d'action pour le capital de risque			5 169	5 169
	6 742	390 978	1 070 200	1 467 920
Passifs				
Passifs dérivés		10 706		10 706
Billets à long terme / désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		500 794		500 794
	–	511 500	–	511 500

	31 mars 2013			
	Évaluation de la juste valeur selon			Juste valeur totale
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs dérivés		82 159		82 159
Titres adossés à des créances mobilières		437 453		437 453
Placements de financement subordonné	1 809		556 031	557 840
Placements de capital de risque	32 661		424 047	456 708
Placements du plan d'action pour le capital de risque				–
	34 470	519 612	980 078	1 534 160
Passifs				
Passifs dérivés		16 212		16 212
Billets à long terme / désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		630 249		630 249
	–	646 461	–	646 461

7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les procédures et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs des placements de financement subordonné, de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque classés dans le niveau 3 sont présentées à la note 3, *Principales méthodes comptables*. Ces techniques s'appuient sur des données non observables qui, à l'exception du taux d'intérêt sans risque, si elles variaient à l'intérieur d'une fourchette raisonnable, ne peuvent individuellement avoir une incidence significative suffisante sur le résultat net de BDC. Pour financement subordonné, une variation de 1 % du taux sans risque entraînerait un profit ou une perte de 10,6 millions de dollars dans la période considérée et un changement équivalent dans les bénéfices non distribués (9,9 millions de dollars en 2013). Les placements de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque ne sont pas sensibles au taux sans risque.

				31 mars 2014
	Placements de financement subordonné	Placements de capital de risque	Placements du plan d'action pour le capital de risque	Total
Juste valeur au 1er avril 2013	**556 031**	**424 047**	**–**	**980 078**
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(9 970)**	**(22 027)**	**–**	**(31 997)**
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**(16 582)**	**21 762**	**(533)**	**4 647**
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**–**	**13 454**	**–**	**13 454**
Décaissements sur les placements	**156 239**	**118 274**	**5 702**	**280 215**
Remboursements sur les placements et autres	**(109 725)**	**(62 718)**	**–**	**(172 443)**
Transferts du niveau 3 vers le niveau 1	**–**	**(3 754)**	**–**	**(3 754)**
Juste valeur au 31 mars 2014	**575 993**	**489 038**	**5 169**	**1 070 200**

				31 mars 2013
	Placements de financement subordonné	Placements de capital de risque	Placements du plan d'action pour le capital de risque	Total
Juste valeur au 1er avril 2012	455 847	337 282	–	793 129
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	(12 114)	(21 703)	–	(33 817)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	2 623	30 578	–	33 201
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	2 385	–	2 385
Décaissements sur les placements	195 062	115 341	–	310 403
Remboursements sur les placements et autres	(85 387)	(17 322)	–	(102 709)
Transferts du niveau 3 vers le niveau 1	–	(22 514)	–	(22 514)
Juste valeur au 31 mars 2013	556 031	424 047	–	980 078

Le tableau suivant présente le total des profits ou des pertes pour les instruments financiers inclus dans le niveau 3 qui peuvent être attribuables aux actifs détenus à la fin des périodes de présentation de l'information financière.

	2014	2013
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(52 049)**	(36 164)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**24 471**	31 343
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**12 693**	1 963
Total des profits (pertes) relatifs aux actifs de niveau 3 toujours détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière	**(14 885)**	(2 858)

8.
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, il n'y avait aucune restriction sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les garanties sous forme d'obligations du gouvernement et de titres similaires détenues en vertu de prises en pension de titres correspondaient approximativement à leur valeur comptable pour toutes les périodes de présentation de l'information financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient les éléments suivants.

	31 mars 2014	31 mars 2013
Trésorerie	**16 977**	9 654
Billets bancaires à court terme et papier commercial	**627 822**	657 306
Prises en pension de titres	**31 730**	34 718
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**676 529**	701 678

9.
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Conformément à sa politique de gestion des risques de trésorerie, BDC utilise les instruments financiers dérivés suivants afin de couvrir le risque de change et de taux d'intérêt ainsi que le risque lié au marché des actions. BDC a pour politique de ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

SWAPS

Les swaps représentent l'obligation contractuelle d'échanger des paiements sur un montant nominal de référence spécifique (valeur nominale) pour une période déterminée. Les divers contrats de swap que BDC conclut se présentent comme suit :

- *des swaps de taux d'intérêt*, qui impliquent l'échange de versements d'intérêt à taux fixe et flottant;
- *des swaps de devises et de taux d'intérêt*, qui impliquent l'échange à la fois de taux d'intérêt et de montants nominaux de référence libellés en deux devises différentes;
- *des swaps sur rendement d'actions*, dans le cadre desquels l'un des paiements échangés représente la variation de l'indice boursier avec le temps, alors que l'autre est fondé sur les taux fixes ou flottants convenus; et
- *des swaps de contrats à terme*, dont le rendement est lié à la performance d'un portefeuille de contrats à terme et d'obligations.

Le risque principal associé à ces instruments découle des fluctuations des taux d'intérêt, des devises et de la valeur des investissements en actions.

CONTRATS À TERME

Les contrats à terme sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente de devises ou d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Ce sont des contrats personnalisés négociés dans le marché hors bourse.

Les risques principaux liés à ces instruments découlent de l'incapacité potentielle des contreparties de respecter les modalités de leur contrat ainsi que des variations des taux d'intérêt et des taux de change.

RISQUE DE CHANGE
BDC a recours à des swaps de devises et de taux d'intérêt afin de couvrir ses emprunts à long terme et à des contrats de change à terme pour couvrir ses prêts et placements. Ces instruments sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET RISQUE LIÉ AU MARCHÉ DES ACTIONS
BDC effectue des swaps de taux d'intérêt afin de se protéger contre l'incidence financière des fluctuations futures des taux d'intérêt en rapport avec les modifications apportées à la composition du portefeuille de prêts. Ces contrats sont classés comme couvertures de flux de trésorerie. Aucune inefficacité importante des couvertures des flux de trésorerie n'a été rapportée en 2014 ni en 2013.

BDC utilise également des instruments financiers dérivés pour couvrir le risque économique de ses billets structurés. Ces instruments incluent les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur rendement d'actions et les swaps de contrats à terme. Ces instruments sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant illustre la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de BDC, tel que représenté par la valeur des actifs bruts et des passifs bruts.

			31 mars 2014
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Couvertures			
Contrats de swap de taux d'intérêt	**2 784**	–	**2 784**
Total des couvertures	**2 784**	–	**2 784**
Détenus à des fins de transaction			
Contrats de swap de taux d'intérêt	**49 838**	**6 584**	**43 254**
Contrats de swap sur rendement d'actions	**244**	**309**	**(65)**
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	**1 175**	**1 835**	**(660)**
Contrats de change à terme	**460**	**1 978**	**(1 518)**
Total des instruments détenus à des fins de transaction	**51 717**	**10 706**	**41 011**
Total	**54 501**	**10 706**	**43 795**

			31 mars 2013
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Couvertures			
Contrats de swap de taux d'intérêt	5 402	110	5 292
Total des couvertures	5 402	110	5 292
Détenus à des fins de transaction			
Contrats de swap de taux d'intérêt	68 464	10 191	58 273
Contrats de swap sur rendement d'actions	4 780	1 452	3 328
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	1 791	2 366	(575)
Contrats de change à terme	1 722	2 093	(371)
Total des instruments détenus à des fins de transaction	76 757	16 102	60 655
Total	82 159	16 212	65 947

9. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau qui suit résume la valeur nominale des dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance ou à la date de révision des prix. Les valeurs nominales, qui sont fournies uniquement à des fins de comparaison, ne sont pas comptabilisées comme des éléments d'actif ou de passif dans l'état consolidé de la situation financière, car elles représentent la valeur nominale du contrat à laquelle on applique un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés.

	Durée jusqu'à l'échéance ou à la révision				**31 mars 2014**	31 mars 2013
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	**Valeur nominale**	Valeur nominale
Couvertures						
Contrats de swap de taux d'intérêt						
Recevables en $CAD, montant fixe	90 000	123 000	–	–	**213 000**	428 000
Recevables en %, montant fixe	*1,86*	*2,53*				
Total des couvertures	90 000	123 000	–	–	**213 000**	428 000
Détenus à des fins de transaction						
Contrats de swap de taux d'intérêt						
Payables en $CAD, montant fixe	50 000	–	60 000	–	**110 000**	110 000
Payables en %, montant fixe	*4,31*		*4,17*			
Recevables en $CAD, montant fixe	16 746	16 994	–	292 601	**326 341**	350 676
Recevables en %, montant fixe	*4,24*	*4,38*		*4,62*		
Contrats de swap sur rendement d'actions	105 650	–	–	–	**105 650**	177 650
	172 396	16 994	60 000	292 601	**541 991**	638 326
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	7 067	–	10 875	7 254	**25 196**	40 233
	179 463	16 994	70 875	299 855	**567 187**	678 559
Contrats de change à terme	257 534	–	–	–	**257 534**	229 042
Total des instruments détenus à des fins de transaction	436 997	16 994	70 875	299 855	**824 721**	907 601
Total	526 997	139 994	70 875	299 855	**1 037 721**	1 335 601

Les taux représentent la moyenne pondérée des taux d'intérêt que BDC s'est engagée, par contrat, à payer ou à recevoir jusqu'à l'échéance ou à la révision des prix. La contrepartie à taux flottant de presque tous les contrats de swap en dollars canadiens est fondée sur les taux des acceptations bancaires canadiennes d'une durée d'un mois ou de trois mois. Tous les montants libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change des contrats dérivés.

10.
TITRES ADOSSÉES À DES CRÉANCES MOBILIÈRES

Le tableau qui suit résume les titres adossés à des créances mobilières selon le classement des instruments financiers. Au 31 mars 2014, aucun titre adossé à des créances mobilières n'avait d'échéance d'un à cinq ans (203 100 $ au 31 mars 2013) et des titres d'un montant de 336 477 $ ont des échéances de plus de cinq ans (234 353 $ au 31 mars 2013). Les titres adossés à des créances mobilières sont assortis d'une option de rachat de liquidation, ce qui leur permet d'être rachetés au pair par la société de fiducie émettrice si le solde des actifs sous-jacents, ou dans certains cas, les soldes des billets, sont amortis à un taux inférieur à 10 % du solde initial au moment de l'émission. Aucun titre adossé à des créances mobilières n'a subi de perte de valeur au 31 mars 2014 ni au 31 mars 2013. Se reporter à la note 24, *Gestion du risque*, pour obtenir plus d'informations sur le risque de crédit associé au portefeuille de titres adossés à des créances mobilières.

	31 mars 2014	31 mars 2013
Disponibles à la vente		
Montant nominal	**329 521**	431 853
Perte à la comptabilisation initiale non amortie	**–**	(41)
Plus (moins)-value cumulative de la juste valeur	**2 206**	1 916
Valeur comptable	**331 727**	433 728
Rendement	**2,24 %**	2,64 %
Juste valeur par le biais du résultat net		
Montant nominal	**4 651**	3 680
Plus (moins)-value cumulative de la juste valeur	**99**	45
Valeur comptable	**4 750**	3 725
Rendement	**8,06 %**	9,20 %
Titres adossés à des créances mobilières	**336 477**	437 453

11.
PRÊTS

Le tableau qui suit résume les prêts en cours par date d'échéance contractuelle.

								2014
	Moins d'un an	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Montant brut total**	**Provision collective cumulée**	**Provision individuelle cumulée**	**Provision cumulée totale**	**Montant net total**
Rentables	**166 594**	**1 865 370**	**15 241 401**	**17 273 365**	**(340 000)**	**–**	**(340 000)**	**16 933 365**
Douteux	**9 226**	**49 330**	**417 393**	**475 949**	**–**	**(168 250)**	**(168 250)**	**307 699**
Prêts au 31 mars 2014	**175 820**	**1 914 700**	**15 658 794**	**17 749 314**	**(340 000)**	**(168 250)**	**(508 250)**	**17 241 064**

								2013
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut total	Provision collective cumulée	Provision individuelle cumulée	Provision cumulée totale	Montant net total
Rentables	142 594	1 692 541	14 083 064	15 918 199	(350 000)	–	(350 000)	15 568 199
Douteux	8 503	62 679	420 592	491 774	–	(188 338)	(188 338)	303 436
Prêts au 31 mars 2013	151 097	1 755 220	14 503 656	16 409 973	(350 000)	(188 338)	(538 338)	15 871 635

11. PRÊTS (suite)

PRÊTS DOUTEUX

	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde des prêts douteux à l'ouverture de l'exercice	**491 774**	550 783
Déclassement	**362 517**	305 287
Reclassement	**(104 835)**	(72 602)
Radiations	**(103 258)**	(90 558)
Liquidation et autres	**(170 249)**	(201 136)
Solde à la clôture de l'exercice	**475 949**	491 774

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS

	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	**538 338**	610 167
Radiations	**(103 258)**	(90 558)
Effet de l'actualisation	**(12 485)**	(12 876)
Recouvrements et autres	**12 774**	12 529
	435 369	519 262
Pertes de valeur (renversements de pertes de valeur) sur prêts	**72 881**	19 076
Solde à la clôture de l'exercice	**508 250**	538 338

RISQUE DE CRÉDIT

Les principales sûretés données en garantie et les autres rehaussements de crédit obtenus pour les prêts comprennent : i) les diverses garanties sur les actifs, ii) les garanties personnelles et d'entreprise, iii) les lettres de crédit, iv) les cessions d'assurance vie, v) les cessions ou l'hypothèque de prêts de tiers et vi) les cessions de bail.

Au 31 mars 2014, un montant de 30,9 millions de dollars (27,4 millions de dollars au 31 mars 2013) en prêts douteux est garanti par des éléments d'actif que BDC est autorisée à vendre pour satisfaire les engagements de l'emprunteur. La politique de BDC est de vendre ces actifs lorsque les autres recours pour aboutir à une résolution ont été épuisés.

Le tableau suivant indique les prêts rentables en cours selon le risque de crédit lié au client, basé sur la classification de BDC.

Cote de risque de BDC	Qualité	31 mars 2014		31 mars 2013	
0,5 à 1,0	Supérieure	**1 004 868**	**6 %**	1 027 604	6 %
1,5 à 2,0	Inférieure	**3 847 699**	**22 %**	3 573 912	22 %
2,5 à 4,0		**9 474 214**	**55 %**	8 693 537	55 %
4,5 à 5,0		**2 237 592**	**13 %**	2 035 827	13 %
5,5	Sous surveillance	**708 992**	**4 %**	587 319	4 %
Prêts rentables en cours		**17 273 365**	**100 %**	15 918 199	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire des prêts rentables en cours selon le risque lié à la garantie.

Risque lié à la garantie	31 mars 2014		31 mars 2013	
Financement garanti[1]	**13 848 368**	**80 %**	13 029 798	82 %
Financement partiellement garanti[2]	**1 684 851**	**10 %**	1 524 246	10 %
Financement levier[3]	**1 740 146**	**10 %**	1 364 155	8 %
Prêts rentables en cours	**17 273 365**	**100 %**	15 918 199	100 %

(1) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation est inférieur à 30 %.
(2) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation se situe entre 31 % et 60 %.
(3) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation est supérieur à 60 %.

11. PRÊTS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

BDC considère qu'un prêt est en souffrance si un client a omis d'effectuer son versement à la date prévue au contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme des prêts douteux soit parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de trois mois ou soit qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement.

Prêts en souffrance mais non douteux	Moins d'un mois	De 2 à 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Au 31 mars 2014	**136 150**	**77 727**	**90 881**	**304 758**
Au 31 mars 2013	153 378	30 156	40 780	224 314

Les concentrations, par répartition géographique ainsi que par secteur d'activité, du total des prêts en cours sont illustrées dans les tableaux ci-dessous. La concentration la plus significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients étroitement liés est inférieure à 1 % au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013.

Répartition géographique	31 mars 2014	31 mars 2013
Terre-Neuve-et-Labrador	**741 843**	664 217
Île-du-Prince-Édouard	**44 517**	48 014
Nouvelle-Écosse	**447 837**	380 785
Nouveau-Brunswick	**486 006**	470 993
Québec	**5 977 771**	5 584 253
Ontario	**4 681 243**	4 511 112
Manitoba	**502 059**	449 771
Saskatchewan	**532 345**	429 878
Alberta	**2 325 621**	1 984 704
Colombie-Britannique	**1 881 972**	1 760 439
Yukon	**97 598**	98 955
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**30 502**	26 852
Total des prêts en cours	**17 749 314**	16 409 973

Répartition par secteur d'activité	31 mars 2014	31 mars 2013
Fabrication	**4 025 056**	3 838 018
Commerce de gros et de détail	**3 578 289**	3 412 386
Tourisme	**2 305 724**	2 004 692
Industries de services	**2 278 685**	2 039 675
Immeubles commerciaux	**2 050 634**	1 988 542
Construction	**1 478 046**	1 319 525
Transport et entreposage	**1 023 372**	939 056
Autres	**1 009 508**	868 079
Total des prêts en cours	**17 749 314**	16 409 973

12.
PLACEMENTS DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC détient un portefeuille de placements de financement subordonné qui est assorti d'un risque moyen à élevé. Le tableau qui suit résume les placements de financement subordonné en cours selon leur date d'échéance contractuelle. Les placements à taux flottant et les placements à taux fixe sont classés selon leur date d'échéance contractuelle.

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Coût total	Juste valeur totale
Au 31 mars 2014	**77 268**	**442 633**	**81 477**	**601 378**	**576 677**
Au 31 mars 2013	78 598	377 602	109 834	566 034	557 840

Les placements de financement subordonné ont un rang inférieur par rapport aux autres emprunts d'une société. Les sûretés données en garantie et les autres rehaussements de crédit pour les placements de financement subordonné comprennent : i) les diverses garanties sur les actifs, ii) les garanties personnelles et d'entreprise, iii) les cessions d'assurance vie et iv) les reports de prêts de tiers. Lorsque c'est possible, la garantie de BDC inclut un droit de premier rang sur la propriété intellectuelle de l'emprunteur.

Les concentrations des placements de financement subordonné par province et territoire et par secteur d'activité sont illustrées dans les tableaux qui suivent. La concentration la plus significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients étroitement liés au 31 mars 2014 était de 2,5 % du total des placements de financement subordonné au coût (2,2 % au 31 mars 2013). Le portefeuille de financement subordonné est composé majoritairement de débentures.

		31 mars 2014		31 mars 2013
Répartition géographique	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Terre-Neuve-et-Labrador	**8 033**	**6 697**	12 818	14 283
Nouvelle-Écosse	**13 297**	**14 636**	13 175	13 257
Nouveau-Brunswick	**11 756**	**11 806**	10 238	10 021
Québec	**249 660**	**271 927**	253 416	265 001
Ontario	**182 588**	**186 901**	177 129	176 260
Manitoba	**8 050**	**6 062**	9 601	8 198
Saskatchewan	**5 108**	**3 659**	3 888	3 899
Alberta	**72 071**	**73 103**	51 792	48 868
Colombie-Britannique	**22 173**	**22 417**	22 521	22 729
Yukon	**2 715**	**2 915**	3 262	3 518
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**1 226**	**1 255**	–	–
Placements de financement subordonné	**576 677**	**601 378**	557 840	566 034

		31 mars 2014		31 mars 2013
Répartition par secteur d'activité	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Fabrication	**204 022**	**205 280**	199 833	201 329
Services aux entreprises	**114 686**	**129 493**	119 468	128 518
Commerce de gros et de détail	**97 007**	**99 523**	98 297	96 070
Construction	**44 004**	**46 798**	34 400	33 321
Extraction minière, pétrolière et gazière	**34 524**	**35 346**	25 084	23 141
Industries de l'information	**21 079**	**22 552**	19 758	18 831
Tourisme	**12 808**	**11 882**	6 538	5 685
Transport et entreposage	**9 426**	**10 138**	12 267	13 405
Services immobiliers, location et location à bail	**8 918**	**8 539**	7 934	7 924
Services éducatifs	**7 130**	**7 674**	10 230	10 488
Autres	**23 073**	**24 153**	24 031	27 322
Placements de financement subordonné	**576 677**	**601 378**	557 840	566 034

13.
PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

BDC détient un portefeuille à risque élevé de placements de capital de risque axé principalement sur les entreprises technologiques à un stade précoce et à croissance rapide qui occupent une position prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Les placements de capital de risque, qui sont détenus à long terme, sont des actifs non courants. Les concentrations des placements de capital de risque selon le secteur d'activité sont illustrées ci-dessous. La concentration la plus significative pour un même placement au 31 mars 2014 était de 7,86 % du total des placements de capital de risque au coût (7,15 % au 31 mars 2013).

	31 mars 2014		31 mars 2013	
Secteur d'activité	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Technologies de l'information	**106 228**	**114 000**	113 289	101 279
Biotechnologie et pharmacologie	**53 383**	**62 834**	80 995	94 701
Électronique	**77 976**	**78 241**	53 490	66 992
Médecine et soins de santé	**33 765**	**42 485**	40 257	51 230
Communications	**25 872**	**24 282**	29 509	46 092
Industriel	**9 690**	**14 042**	6 049	15 715
Énergie	**8 259**	**16 065**	5 836	5 544
Autres	**500**	**500**	500	500
Total des placements directs	**315 673**	**352 449**	329 925	382 053
Fonds	**179 423**	**182 173**	126 783	149 050
Placements de capital de risque	**495 096**	**534 622**	456 708	531 103

Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de capital de risque par type de placement.

	31 mars 2014		31 mars 2013	
Type de placement	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Actions ordinaires	**29 340**	**68 745**	61 266	99 668
Actions préférentielles	**248 090**	**243 132**	224 238	234 816
Débentures	**38 243**	**40 572**	44 421	47 569
Total des placements directs	**315 673**	**352 449**	329 925	382 053
Fonds	**179 423**	**182 173**	126 783	149 050
Placements de capital de risque	**495 096**	**534 622**	456 708	531 103

14.

PLACEMENTS DU PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Le Plan d'action pour le capital de risque investit principalement dans des fonds de capital de risque de démarrage et de stade intermédiaire, et directement dans des sociétés partout au Canada. Le Plan d'action pour le capital de risque appuie la création de grands fonds de fonds dirigés par le secteur privé et soutient également des fonds existants très performants en partenariat avec des investisseurs institutionnels, des sociétés qui sont des investisseurs stratégiques ainsi que les provinces intéressées.

Au 31 mars 2014, la juste valeur des placements du plan d'action pour le capital de risque s'élevait à 5 169 $ (néant au 31 mars 2013), et leur coût s'élevait à 5 702 $ (néant au 31 mars 2013).

15.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

				2014
	Matériel informatique et de télécommunications	Mobilier, agencements et équipement	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2013	**27 324**	**23 077**	**43 319**	**93 720**
Acquisitions	**6 488**	**716**	**773**	**7 977**
Solde au 31 mars 2014	**33 812**	**23 793**	**44 092**	**101 697**
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2013	**18 932**	**14 987**	**34 130**	**68 049**
Amortissement	**4 370**	**1 100**	**1 760**	**7 230**
Solde au 31 mars 2014	**23 302**	**16 087**	**35 890**	**75 279**
Immobilisations corporelles au 31 mars 2014	**10 510**	**7 706**	**8 202**	**26 418**

				2013
	Matériel informatique et de télécommunications	Mobilier, agencements et équipement	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2012	24 108	21 261	41 335	86 704
Acquisitions	3 216	1 816	1 984	7 016
Solde au 31 mars 2013	27 324	23 077	43 319	93 720
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2012	15 181	14 038	32 314	61 533
Amortissement	3 751	949	1 816	6 516
Solde au 31 mars 2013	18 932	14 987	34 130	68 049
Immobilisations corporelles au 31 mars 2013	8 392	8 090	9 189	25 671

Aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur au 31 mars 2014 ni au 31 mars 2013. De plus, au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, BDC n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

16.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

			2014
	Systèmes et applications logicielles acquis	Projets en cours	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2013	**60 448**	**22 409**	**82 857**
Acquisitions séparées	**–**	**27 791**	**27 791**
Prêts à être utilisés	**5 177**	**(5 177)**	**–**
Solde au 31 mars 2014	**65 625**	**45 023**	**110 648**
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2013	**47 543**	**–**	**47 543**
Amortissement	**4 825**	**–**	**4 825**
Solde au 31 mars 2014	**52 368**	**–**	**52 368**
Immobilisations incorporelles au 31 mars 2014	**13 257**	**45 023**	**58 280**

			2013
	Systèmes et applications logicielles acquis	Projets en cours	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2012	59 184	16 275	75 459
Acquisitions séparées	–	15 682	15 682
Décomptabilisation	–	(8 284)	(8 284)
Prêts à être utilisés	1 264	(1 264)	–
Solde au 31 mars 2013	60 448	22 409	82 857
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2012	43 365	–	43 365
Amortissement	4 178	–	4 178
Solde au 31 mars 2013	47 543	–	47 543
Immobilisations incorporelles au 31 mars 2013	12 905	22 409	35 314

17.
AUTRES ACTIFS

	31 mars 2014	31 mars 2013
Instruments financiers		
Intérêts à recevoir sur les dérivés	**2 514**	2 551
Comptes à recevoir des clients du groupe Consultation	**1 377**	1 837
Autres	**5 374**	5 326
	9 265	9 714
Charges payées d'avance	**6 954**	5 733
Autres actifs	**16 219**	15 447

18.
CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	31 mars 2014	31 mars 2013
Courants		
Salaires et avantages du personnel à payer	**48 987**	48 920
Créditeurs	**6 768**	4 433
Autres	**15 980**	21 880
	71 735	75 233
Frais courus à long terme	**34 292**	31 207
Créditeurs et frais courus	**106 027**	106 440

19.
EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente les billets à court terme en circulation.

			31 mars 2014		31 mars 2013	
Date d'échéance	Taux effectif	Devise	**Montant nominal** (1)	**Valeur comptable**	Montant nominal (1)	Valeur comptable
Billets à court terme						
2014	0,92 % - 1,16 %	CAD	–	–	12 726 083	12 731 629
2015	0,73 % - 1,14 %	CAD	**14 052 050**	**14 056 623**	–	–
Total des billets à court terme				**14 056 623**		**12 731 629**

(1) Le montant nominal est présenté dans la devise originale.

Au 31 mars 2014, aucun billet à court terme ne représente un apport de fonds pour les titres adossés à des créances mobilières (35 587 $ au 31 mars 2013).

19. EMPRUNTS (suite)

Le tableau qui suit présente les billets à long terme en circulation selon leur date d'échéance. Quelques billets à long terme peuvent être remboursables. Au 31 mars 2014, des billets à long terme d'un montant de 37 878 $ étaient remboursables avant l'échéance.

					31 mars 2014		31 mars 2013
Date d'échéance	2014 Taux effectif[1]	2013 Taux effectif[1]	Devise	Montant nominal[2]	Valeur comptable	Montant nominal[2]	Valeur comptable
Billets à long terme / passifs financiers							
2014		0,93 % - 2,10 %	CAD	–	–	424 291	424 515
2015	**0,96 % - 1,20 %**	0,96 % - 1,13 %	CAD	**94 699**	**94 933**	31 364	31 412
2016	**0,98 % - 1,16 %**		CAD	**89 100**	**89 258**	–	–
2018	**1,22 % - 1,60 %**	1,49 % - 1,51 %	CAD	**90 000**	**90 355**	50 000	50 091
					274 546		506 018
Billets à long terme / désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net							
2014		0,92 % - 0,95 %	CAD	–	–	94 698	99 675
2015	**0,94 %**	0,94 %	JPY	**500 000**	**5 605**	500 000	5 875
	0,92 % - 0,95 %	0,92 % - 0,95 %	CAD	**122 396**	**123 207**	123 294	122 528
2016	**0,92 %**	0,92 %	CAD	**16 994**	**18 010**	17 733	19 146
2018	**0,99 %**	0,99 %	JPY	**1 000 000**	**11 878**	1 000 000	12 129
2020		0,98 %	JPY	–	–	1 300 000	14 189
2021	**0,95 % - 0,97 %**	0,95 % - 0,97 %	JPY	**660 000**	**7 003**	660 000	7 148
2022	**0,87 % - 4,31 %**	0,87 % - 4,31 %	CAD	**292 601**	**335 091**	292 601	349 559
					500 794		630 249
Total des billets à long terme					**775 340**		1 136 267

(1) Les taux effectifs des billets à long terme sont établis compte tenu des contrats de swap, le cas échéant, et font référence au rendement à l'échéance pour les billets à taux fixe et au rendement jusqu'à la révision pour les billets à taux flottant.
(2) Le montant nominal est présenté dans la devise originale.

Au 31 mars 2014, la valeur comptable totale des billets à long terme désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net était supérieure de 42 396 $ au montant nominal total dû à l'échéance compte tenu des taux de change respectifs (supérieure de 61 222 $ au 31 mars 2013).

Au 31 mars 2014, les billets à long terme désignés en tant que passifs financiers incluent 184 191 $ d'apports de fonds pour les titres adossés à des créances mobilières (155 767 $ au 31 mars 2013).

Le tableau qui suit présente les billets à long terme selon le type de billet.

	31 mars 2014	31 mars 2013
Billets portant intérêt	**644 820**	916 446
Billets liés à des indices boursiers	**40 064**	68 537
Billets liés à des taux de change	**17 483**	18 004
Autres billets structurés	**72 973**	133 280
Total des billets à long terme	**775 340**	1 136 267

BDC dispose également d'une facilité de découvert de 75 millions de dollars. Lorsque le solde en fin de journée est en position de découvert, des charges d'intérêts sont calculées au taux préférentiel.

20.
ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

BDC offre aux employés admissibles des régimes à prestations définies qui leur procurent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et sont pleinement indexés selon l'indice des prix à la consommation. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi incluent des couvertures d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie, ainsi qu'un régime d'allocations de retraite pour un groupe fermé d'employés qui satisfont à certaines conditions.

Ces régimes à prestations définies exposent BDC à des risques actuariels, tels que le risque lié à la longévité, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation et le risque de marché (d'investissement). Le risque de taux d'intérêt découle du fait que, chaque année, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement du marché courants des obligations de sociétés et des obligations provinciales de première catégorie, taux qui peuvent varier dans l'avenir. Le risque d'investissement découle du fait que le rendement réel des actifs d'un régime pourrait être insuffisant pour assumer les obligations futures. Le risque lié à la longévité provient du fait que la valeur actualisée de l'obligation est calculée en fonction de projections des flux de trésorerie basées sur un tableau de l'espérance de vie qui reflète les attentes actuelles, attentes qui pourraient changer au fil du temps. Enfin, le risque d'inflation provient du fait que le taux d'inflation réel pour une année donnée peut être différent du taux utilisé aux fins des estimations. Pour chacun de ces risques, une variation défavorable dans une année donnée se traduira par une augmentation de la valeur actualisée de l'obligation et donc par des coûts plus élevés. Le risque que de telles variations défavorables surviennent est pris en compte par les actuaires et la direction lorsqu'ils passent en revue les données d'entrée qui permettent d'établir le rapport de l'évaluation actuarielle annuelle.

BDC est l'administrateur légal de ces régimes et a mis en place la structure de gouvernance qui suit :

- Le Comité des ressources humaines (le « Comité des RH ») du conseil d'administration de BDC (le « conseil ») est responsable de la conception, du financement, de l'administration, des communications et de la conformité des régimes. Le Comité des RH relève directement du conseil et est formé de membres du conseil indépendants.
- Le Comité de placement des caisses de retraite du conseil (le « Comité de placement ») est responsable de la supervision de toutes les activités liées aux placements des fonds du régime de retraite des employés de BDC (le « régime de retraite agréé ») et des régimes de retraite complémentaires de la Banque de développement du Canada (collectivement appelés le « fonds » dans les présentes). Le Comité de placement relève directement du conseil et est formé de membres du conseil et d'un retraité qui agit à titre d'observateur.
- Le conseil est responsable de la gestion globale des régimes et du fonds ainsi que de l'approbation des recommandations du Comité des RH et du Comité de placement.

Le régime de retraite agréé est régi conformément à la législation fédérale applicable, notamment la *Loi sur les normes de prestation de pension* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le régime relève de l'autorité du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les participants cotisent un pourcentage fixe de leurs revenus au régime, et BDC cotise le montant requis pour maintenir une capitalisation adéquate, conformément à la réglementation en vigueur. BDC peut être tenue de prendre des mesures pour résorber tout déficit de capitalisation ou de solvabilité en augmentant ses cotisations. En outre, BDC paye l'intégralité du coût des régimes de retraite complémentaires. Le Comité de placement est responsable des politiques de placement et de capitalisation du régime de retraite agréé et des régimes de retraite complémentaires.

Le régime de retraite agréé est capitalisé partiellement ou intégralement conformément aux montants déterminés par calcul actuariel nécessaires pour combler les droits des employés à l'égard des prestations. Les prestations de retraite constituées des participants au volet contributif du régime de retraite agréé sont également financées par les cotisations des participants au régime. La meilleure estimation faite par BDC des cotisations à verser au titre du régime de retraite agréé pour l'exercice 2015 se chiffre à 61,1 millions de dollars. Les régimes de retraite complémentaires sont partiellement capitalisés par BDC, et la meilleure estimation faite par BDC des cotisations pour l'exercice 2015 s'élève à 5,8 millions de dollars. Les autres régimes sont sans capitalisation. L'estimation des prestations payées par BDC pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (y compris le régime d'allocations de retraite) pour l'exercice 2015 s'élève à 5,6 millions de dollars.

20. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Les tableaux qui suivent présentent, dans l'ensemble, l'information relative aux régimes à prestations définies.

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes		Total	
	2014	2013	**2014**	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	**948 111**	853 597	**92 131**	80 841	**134 308**	120 296	**1 174 550**	1 054 734
Coût des services rendus	**40 767**	34 379	**2 193**	1 743	**4 645**	4 693	**47 605**	40 815
Charges d'intérêts	**40 964**	39 635	**3 981**	3 764	**5 788**	5 829	**50 733**	49 228
Versements de prestations par le régime	**(34 211)**	(38 337)	**(3 343)**	(3 204)	**–**	–	**(37 554)**	(41 541)
Versements de prestations par l'employeur	**–**	–	**–**	–	**(4 424)**	(3 693)	**(4 424)**	(3 693)
Cotisations des participants	**10 699**	10 081	**–**	–	**–**	–	**10 699**	10 081
Réévaluations								
Effet des variations des hypothèses démographiques	**61 239**	(2 485)	**6 950**	(18)	**9 077**	122 741	**77 266**	120 238
Effet des variations des hypothèses financières	**(45 575)**	49 581	**(3 056)**	4 790	**(4 411)**	251	**(53 042)**	54 622
Effet des ajustements liés à l'expérience	**7 224**	1 660	**786**	4 215	**(1 376)**	(115 809)	**6 634**	(109 934)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	**1 029 218**	948 111	**99 642**	92 131	**143 607**	134 308	**1 272 467**	1 174 550
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	**934 894**	791 773	**48 411**	44 583	**–**	–	**983 305**	836 356
Produits d'intérêts	**42 343**	38 988	**2 215**	2 195	**–**	–	**44 558**	41 183
Cotisations de l'employeur	**79 617**	87 578	**4 890**	4 331	**–**	–	**84 507**	91 909
Cotisations des participants	**10 699**	10 081	**–**	–	**–**	–	**10 699**	10 081
Versements de prestations par le régime	**(34 211)**	(38 337)	**(3 343)**	(3 204)	**–**	–	**(37 554)**	(41 541)
Charges administratives payées à même les actifs des régimes	**(1 231)**	(1 262)	**(117)**	(58)	**–**	–	**(1 348)**	(1 320)
Réévaluations								
Rendement des actifs des régimes (déduction faite des produits d'intérêts)	**80 634**	46 073	**2 972**	564	**–**	–	**83 606**	46 637
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	**1 112 745**	934 894	**55 028**	48 411	**–**	–	**1 167 773**	983 305
Total de l'(actif) net au titre des prestations définies	**(83 527)**	–	**–**	–	**–**	–	**(83 527)**	–
Total du passif net au titre des prestations définies	**–**	13 217	**44 614**	43 720	**143 607**	134 308	**188 221**	191 245

20. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes		Total	
	2014	2013	**2014**	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
Charges comptabilisées en résultat net								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**40 767**	34 379	**2 193**	1 743	**4 645**	4 693	**47 605**	40 815
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	**40 964**	39 635	**3 981**	3 764	**5 788**	5 829	**50 733**	49 228
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	**(42 343)**	(38 988)	**(2 215)**	(2 195)	**–**	–	**(44 558)**	(41 183)
Charges administratives	**1 231**	1 262	**117**	58	**–**	–	**1 348**	1 320
Charges comptabilisées en résultat net	**40 619**	36 288	**4 076**	3 370	**10 433**	10 522	**55 128**	50 180
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global								
Effet des variations des hypothèses démographiques	**61 239**	(2 485)	**6 950**	(18)	**9 077**	122 741	**77 266**	120 238
Effet des variations des hypothèses financières	**(45 575)**	49 581	**(3 056)**	4 790	**(4 411)**	251	**(53 042)**	54 622
Effet des ajustements liés à l'expérience	**7 224**	1 660	**786**	4 215	**(1 376)**	(115 809)	**6 634**	(109 934)
Rendement des actifs des régimes (déduction faite des produits d'intérêts)	**(80 634)**	(46 073)	**(2 972)**	(564)	**–**	–	**(83 606)**	(46 637)
Perte (profit) sur les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**(57 746)**	2 683	**1 708**	8 423	**3 290**	7 183	**(52 748)**	18 289

20. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Les actifs du régime de retraite agréé et des régimes de retraite complémentaires de BDC peuvent être divisés entre les principales catégories de placements suivantes.

			31 mars 2014			31 mars 2013
Type de placement	Coté sur un marché actif	Non coté	Total	Coté sur un marché actif	Non coté	Total
Trésorerie	**21 537**	–	**21 537**	4 510	–	4 510
Placements à court terme	–	**8 039**	**8 039**	–	15 748	15 748
Obligations						
Gouvernement du Canada	–	**237 697**	**237 697**	–	205 743	205 743
Provinces canadiennes	–	**124 625**	**124 625**	–	106 498	106 498
Sociétés et municipalités canadiennes	–	**47 458**	**47 458**	–	41 618	41 618
Placements en capitaux propres						
Actions canadiennes	**197 933**	–	**197 933**	225 130	–	225 130
Actions américaines	**97 825**	–	**97 825**	79 813	–	79 813
Actions étrangères	**70 178**	–	**70 178**	61 574	–	61 574
Fonds de placement en actions	–	**314 017**	**314 017**	–	198 817	198 817
Capital-investissement	–	**19 687**	**19 687**	–	17 675	17 675
Dérivés	–	**2 483**	**2 483**	–	1 112	1 112
Autres	–	**26 294**	**26 294**	–	25 067	25 067
Juste valeur des actifs des régimes	**387 473**	**780 300**	**1 167 773**	371 027	612 278	983 305

L'objectif de placement pour les actifs du régime de retraite agréé est de dépasser, à long terme, le taux de croissance des obligations au titre des prestations de retraite afin de compenser le risque pris. Le Comité de placement des caisses de retraite a établi une politique de placement qui prévoit une stratégie de diversification, un niveau acceptable de risque d'investissement et un taux de rendement proportionnel. La politique permet l'utilisation des dérivés afin de gérer les risques de change. Les actifs du régime doivent être investis dans un portefeuille de titres diversifiés, conformément à la politique de placement établie et approuvée par le Comité de placement. Ces placements doivent être bien diversifiés en termes de secteurs d'activité, d'après le classement des secteurs d'indices déterminés. Selon les termes de la politique, le portefeuille peut être divisé en deux grandes catégories de placements : instruments de capitaux propres et instruments à rendement fixe. La cible pour les instruments à rendement fixe est de 40 % de la juste valeur de marché du portefeuille. Les placements en capitaux propres devraient représenter environ 60 % des placements du fonds (32,5 % en actions étrangères et 27,5 % en actions canadiennes). La répartition du portefeuille est passée en revue chaque mois afin d'évaluer la nécessité d'un rééquilibrage.

20. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies de BDC à la fin de l'exercice sont les suivantes.

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes	
	2014	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
Taux d'actualisation	**4,60 %**	4,40 %	**4,60 %**	4,40 %	**4,60 %**	4,40 %
Taux d'inflation	**2,25 %**	2,25 %	**2,25 %**	2,25 %	**2,25 %**	2,25 %
Taux d'augmentation des salaires	**3,35 %**	3,35 %	**3,35 %**	3,35 %	**3,35 %**	3,35 %
Taux d'augmentation des prestations de retraite	**2,25 %**	2,25 %	**2,25 %**	2,25 %	**s.o.**	s.o.

Le taux de croissance moyen de la rémunération prévu équivaut au taux d'inflation, majoré d'un gain de productivité de 0,5 % et d'un ajustement relatif aux augmentations au mérite et aux promotions.

Les tables de mortalité suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations :

- La table de mortalité des retraités non assurés de 1994, avec l'échelle d'amélioration de la mortalité AA, a été utilisée pour 2013.
- La table de mortalité 2014 pour le secteur public, avec l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-B, tirée du rapport sur la mortalité des retraités canadiens publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014, a été utilisée pour 2014.

Au 31 mars 2014, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 17,1 ans (17,5 ans en 2013).

Aux fins de l'évaluation, les taux de croissance des coûts des soins de santé sont présumés être les suivants :

Frais médicaux (médicaments)
- 6,38 % en 2014, diminuant de 0,125 % chaque exercice jusqu'à 4 % en 2033
  (6,5 % en 2013, diminuant de 0,125 % chaque exercice jusqu'à 4 % en 2033)

Autres coûts médicaux
- 3,8 % par exercice
  (3,9 % par exercice pour l'exercice 2013)

Frais dentaires
- 4 % par exercice
  (4 % par exercice pour l'exercice 2013)

Taux de croissance moyen pondéré des soins de santé
- 5,0 % en 2014, diminuant de 0,058 % chaque exercice jusqu'à 3,9 % en 2033
  (5,2 % en 2013, diminuant de 0,065 % chaque exercice jusqu'à 3,9 % en 2033)

20. ACTIF OU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée, dans les analyses de sensibilité suivantes, selon la même méthode (la méthode des unités de crédit projetées) que l'actif ou le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Les analyses de sensibilité sont basées sur la variation d'une seule hypothèse, les autres demeurant inchangées. Ces analyses peuvent ne pas être représentatives de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies dans la mesure où il est peu probable que la variation d'une hypothèse ait lieu isolément; il peut y avoir corrélation entre certaines hypothèses.

		31 mars 2014		
Augmentation (diminution) de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies		Régime de retraite agréé	Régimes de retraite complémentaires	Autres régimes
Taux d'actualisation				
Incidence d'une :	augmentation de 1 %	(161 200)	(13 834)	(19 213)
	diminution de 1 %	218 131	18 471	24 376
Taux d'augmentation des salaires				
Incidence d'une :	augmentation de 1 %	22 828	7 476	862
	diminution de 1 %	(22 327)	(4 771)	(795)
Taux d'inflation				
Incidence d'une :	augmentation de 1 %	203 236	14 871	1 188
	diminution de 1 %	(154 069)	(11 594)	(1 046)
Taux d'augmentation des prestations de retraite				
Incidence d'une :	augmentation de 1 %	169 992	17 363	–
	diminution de 1 %	(132 075)	(12 958)	–
Taux d'augmentation des soins de santé				
Incidence d'une :	augmentation de 1 %	–	–	19 189
	diminution de 1 %	–	–	(15 398)
Mortalité après la retraite				
Incidence d'une :	année de plus	(22 733)	(2 248)	(3 644)
	année de moins	22 541	2 219	3 704

21.
AUTRES PASSIFS

	31 mars 2014	31 mars 2013
Instruments financiers		
Dépôts des clients	**24 957**	28 392
Autres[1]	**6 660**	6 783
	31 617	35 175
Produits différés	**5 822**	5 136
Autres[1]	**5 552**	6 126
Total des autres passifs	**42 991**	46 437

(1) Tous les autres passifs sont non courants.

22.
CAPITAL SOCIAL

Un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 $ chacune est autorisé. Au 31 mars 2014, 21 384 000 actions ordinaires étaient en circulation (20 884 000 au 31 mars 2013).

À la date d'approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2014, un dividende de 54,6 millions de dollars se rapportant aux actions ordinaires a été déclaré, compte tenu des résultats de l'exercice 2014 (59,6 millions de dollars en 2013).

Au cours de l'exercice 2014, BDC a émis 500 000 actions ordinaires (néant en 2013).

RAPPROCHEMENT DU NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION

	2014	2013
À l'ouverture de l'exercice	**20 884 000**	20 884 000
Actions émises	**500 000**	–
À la clôture de l'exercice	**21 384 000**	20 884 000

23.
GESTION DU CAPITAL

PRESCRIPTIONS STATUTAIRES

Conformément à la loi sur la BDC, le ratio d'endettement de BDC ne peut dépasser 12:1. Ce ratio correspond au rapport entre, d'une part, la somme des emprunts comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière et des passifs éventuels constitués par les garanties financières émises par BDC et, d'autre part, les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC, ce qui exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Au 31 mars 2014, le ratio de BDC s'établissait à 3,4:1 (3,6:1 au 31 mars 2013).

De plus, le total du capital versé, du surplus d'apport et de tout produit considéré comme des capitaux propres (tels que les instruments hybrides de capital) ne peut en aucun cas dépasser 3,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2014, ces montants totalisaient 2,166 milliards de dollars (2,116 milliards de dollars au 31 mars 2013).

Au cours des exercices 2014 et 2013, BDC était en conformité avec ces deux prescriptions statutaires.

SUFFISANCE DU CAPITAL

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada donne à BDC des lignes directrices concernant ses ratios de suffisance du capital. BDC est tenue de maintenir, dans l'ensemble, un capital et des provisions cumulées pour pertes sur prêts suffisants pour lui permettre de résister aux conjonctures défavorables sans demander de capitaux supplémentaires au gouvernement. Ces ratios de suffisance du capital traduisent le risque relatif des actifs de BDC.

Le capital recommandé correspond à 5 % de la Facilité canadienne de crédit garanti, 10 % de la Plateforme de financement pour prêteurs indépendants, 10 % des prêts à terme et 25 % des prêts de quasi-capitaux propres (déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts), 25 % des placements de financement subordonné, 100 % des placements de capital de risque et 100 % des placements du plan d'action pour le capital de risque. BDC a aussi établi des ratios de suffisance du capital pour les garanties de prêts et les lettres de crédit afin de refléter leur risque relatif (se reporter à la note 27, *Garanties et passifs éventuels*, pour obtenir plus d'informations).

Le capital disponible comprend les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC, mais exclut le cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures des flux de trésorerie.

La direction ajuste aussi la situation du capital de BDC en déduisant tout actif net au titre des prestations définies afin de minimiser la volatilité découlant de la comptabilisation immédiate des gains et pertes actuariels. De plus, le niveau de capital est également géré afin de faire en sorte que BDC puisse honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent dus (se reporter à la note 28, *Engagements*, pour obtenir de l'information supplémentaire).

23. GESTION DU CAPITAL (suite)

Le tableau suivant présente la situation du capital de BDC au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013. Au cours des exercices 2014 et 2013, BDC s'est conformée à ses lignes directrices sur la suffisance du capital.

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Valeur comptable	Ratio de capital	Capital minimum requis	Valeur comptable	Ratio de capital	Capital minimum requis
Titres adossés à des créances mobilières						
Facilité canadienne de crédit garanti	–	20 : 1	–	203 100	20 : 1	10 155
Plateforme de financement pour prêteurs indépendants	336 477	10 : 1	33 648	234 353	10 : 1	23 435
Total des titres adossés à des créances mobilières	336 477		33 648	437 453		33 590
Prêts						
Prêts à terme	15 724 639	10 : 1	1 572 464	14 670 266	10 : 1	1 467 027
Prêts de quasi-capitaux propres	1 516 425	4 : 1	379 106	1 201 369	4 : 1	300 342
Total des prêts	17 241 064		1 951 570	15 871 635		1 767 369
Financement subordonné(1)	534 904	4 : 1	133 726	483 401	4 : 1	120 850
Capital de risque(1)	485 731	1 : 1	485 731	448 374	1 : 1	448 374
Plan d'action pour le capital de risque	5 169	1 : 1	5 169	–	–	–
Garanties de prêts(2)	1 605	3 : 1	535	1 553	3 : 1	518
Lettres de crédit(2)	25 997	10 : 1	2 600	23 894	10 : 1	2 389
Total	18 630 947		2 612 979	17 266 310		2 373 090
Capital disponible			4 335 664			3 866 251
Situation du capital, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor			1 722 685			1 493 161
Actif net au titre des prestations définies			83 527			–
Capital réservé pour des engagements			780 521			555 044
Situation du capital après déduction de l'actif net au titre des prestations définies et du capital réservé pour des engagements			858 637			938 117

(1) Déduction faite de participations ne donnant pas le contrôle de 41 773 $ pour financement subordonné et de 9 365 $ pour capital de risque (74 439 $ et 8 334 $ au 31 mars 2013, respectivement).

(2) La valeur comptable des lettres de crédit et des garanties de prêts s'établissant à néant, la valeur ci-dessus représente le montant engagé (se reporter à la note 27).

24.

GESTION DU RISQUE

GOUVERNANCE

Le risque fait partie intégrante du secteur financier. BDC utilise un cadre de référence pour la gestion du risque d'entreprise (GRE) afin d'atténuer les risques qui pourraient nuire à son autonomie financière et à sa viabilité commerciale.

La structure générale de gestion du risque de BDC ainsi que les rôles et responsabilités des groupes et comités de gestion du risque sont décrits dans la section *Gestion du risque* du rapport annuel (p. 39).

NATURE ET AMPLEUR DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

BDC est exposée aux risques financiers suivants : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Voici une définition de chacun de ces risques ainsi qu'une description des politiques de gestion du risque et des évaluations du risque de BDC. Pour plus ample détail sur les autres grandes catégories de risque, se reporter à la page 43 du présent rapport.

RISQUE DE CRÉDIT
Le risque de crédit renvoie au risque de perte financière en cas d'incapacité d'une contrepartie de remplir son engagement contractuel ou son obligation à l'égard de BDC. Dans le cadre de ses activités de gestion du risque de crédit, BDC fait la distinction entre le risque de crédit provenant des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières, des emprunteurs et des sociétés bénéficiant d'investissements, ainsi que des contreparties liées aux activités de trésorerie.

Émetteurs de titres adossés à des créances mobilières

Le portefeuille de TACM est composé de billets de qualité, de premier rang ou subordonnés, émis par voie de prospectus ou de placement privé. Les TACM sont entièrement garantis par des portefeuilles de prêts et de baux relatifs à des véhicules et à du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks pour lesquels il n'y a pas de risque de concentration significatif.

Pour atténuer le risque de crédit lié au portefeuille des actifs sous-jacents, il y a généralement des protections structurelles ou de crédit de sorte que la valeur nominale des billets subordonnés ne dépasse pas 10 % de celle des billets de premier rang. De plus, les titres achetés doivent être d'une certaine qualité. Au moment de l'achat, les billets de qualité de premier rang émis par voie de prospectus doivent être notés AAA par deux agences de notation indépendantes, tandis que les billets émis par voie de placement privé doivent, au minimum, être évalués comme des billets de qualité selon la notation implicite. BDC utilise la même échelle que les agences de notation pour calculer la notation implicite. La notation est obtenue au moyen de l'évaluation de la structure de la transaction et des rehaussements de crédit soutenant les titres.

Subséquemment, BDC reçoit des analyses de portefeuille qui décrivent le rendement des titres ainsi que les flux de trésorerie associés aux garanties afin d'évaluer les titres. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières émis par voie de placement privé, BDC utilise un système interne d'évaluation du risque.

Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, aucun billet n'était en souffrance et aucun n'avait subi une détérioration de sa note de crédit par rapport à celle qu'il possédait au moment du placement initial. L'exposition maximale au risque de crédit liée aux TACM se limite à la valeur comptable des titres. Se reporter à la note 10, *Titres adossés à des créances mobilières*, pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce portefeuille.

24. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Emprunteurs et sociétés bénéficiant d'investissements

BDC a recours à des politiques, directives et procédures pour gérer les risques de crédit associés aux prêts et aux placements, notamment :

- une classification interne des cotes de risque de crédit est établie;
- les politiques, lignes directrices et directives en matière de crédit sont communiquées aux cadres dont les activités et les responsabilités comprennent l'octroi de crédit et l'évaluation du risque. Cette stratégie permet de repérer tôt les comptes qui posent problème et d'intervenir immédiatement pour protéger les actifs de BDC;
- la Vérification interne procède à des examens indépendants des procédures d'évaluation du crédit, de classement du risque et de gestion du risque, ce qui comprend la présentation des résultats à la direction, au président et chef de la direction et au Comité de la vérification;
- le Comité du risque de crédit ou le Comité de capital de risque recommande les transactions de montant élevé et les soumet à l'approbation du conseil ainsi que de son Comité du crédit et du risque et de son Comité de capital de risque et d'investissement;
- les concentrations des portefeuilles sont gérées pour éviter que BDC ait des trop fortes concentrations dans une province ou un secteur;
- l'exposition à un emprunteur unique ou à un groupe d'emprunteurs est limitée, sauf sur approbation du conseil d'administration, à un maximum de 10 % des capitaux propres;
- les facilités de crédit individuelles font l'objet d'un processus d'examen annuel afin de vérifier que leur classement est approprié;
- les investissements sont évalués tous les semestres; et
- une liste de surveillance répertoriant les comptes qui présentent des faiblesses, ainsi qu'un rapport sur les prêts douteux présentant une dépréciation.

Le risque de crédit maximum lié aux emprunteurs et aux sociétés bénéficiant d'investissements se limite à la valeur comptable des prêts, des placements de financement subordonné et des placements de capital de risque en débentures. Se reporter à la note 11, *Prêts*, à la note 12, *Placements de financement subordonné*, à la note 13, *Placements de capital de risque*, et à la note 14, *Placements du plan d'action pour le capital de risque*, pour obtenir de l'information supplémentaire sur les portefeuilles de prêts et de placements.

Contreparties aux activités de trésorerie

Pour limiter le risque de crédit propre aux activités de trésorerie, le groupe de la Gestion des risques de trésorerie repère et évalue le risque de crédit de BDC qui découle des contreparties à des instruments dérivés et des émetteurs de titres et d'équivalents de trésorerie.

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés détenus par BDC ne reflètent pas le risque de crédit associé aux contrats. Le risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait BDC dans ces opérations serait limité à la différence dans le cours de la devise et/ou le taux d'intérêt en question, telle que représentée par les valeurs du marché des opérations en position de profit latent.

BDC limite son exposition au risque de crédit en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme à sa politique de gestion du risque de trésorerie. Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, BDC n'avait pas de concentration significative dans une institution financière quelconque.

BDC vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties et s'efforce de réduire le risque de crédit associé aux contrats dont la position est favorable en concluant des accords généraux de compensation avec les contreparties.

Risque de crédit lié à la contrepartie	Cote de risque de la contrepartie			
	AA- à AA+	A- à A+	BBB à BBB+	Total
Valeur de remplacement positive brute	**24 222**	**30 002**	**277**	**54 501**
Effet des accords généraux de compensation	**(340)**	**(7 915)**	**(277)**	**(8 532)**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) – 31 mars 2014	**23 882**	**22 087**	**–**	**45 969**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) – 31 mars 2013	38 559	32 337	–	70 896
Nombre de contreparties				
31 mars 2014	**3**	**6**	**1**	**10**
31 mars 2013	3	5	1	9

Enfin, pour gérer le risque de crédit découlant d'un émetteur d'équivalents de trésorerie, le groupe de la Gestion des risques de trésorerie s'assure que le portefeuille liquide est composé de titres émis ou garantis par des entités qui ont une cote de crédit minimum de A.

24. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution à la hausse ou à la baisse des variables des marchés financiers (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ainsi que du cours des actions et des produits de base. Un risque de marché pour BDC résulte aussi de l'imprévisibilité d'événements de marché ayant une incidence sur la valeur des placements de capital de risque.

Risque lié au marché des actions

Comme l'indique la politique de gestion du risque de trésorerie, BDC gère le risque lié au marché en maintenant la symétrie des échéances de ses actifs et de ses passifs. BDC a donc recours aux dérivés pour contrer le risque économique de ses billets structurés et éviter ainsi les risques du marché, notamment le risque de taux d'intérêt dans les marchés étrangers et les fluctuations des actions, des produits de base ou des indices (se reporter à la note 9, *Instruments financiers dérivés*, pour obtenir de l'information supplémentaire). Par conséquent, BDC n'est pas exposée au risque lié au cours des actions, sauf pour ses placements de capital de risque, pour lesquels des détails sont fournis dans la section *Risque de marché de capital de risque* de la présente note.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini par le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie des instruments financiers fluctuent en fonction d'un changement dans les taux d'intérêt du marché. Pour BDC, le risque et la variabilité éventuelle des bénéfices surviennent principalement lorsque les flux de trésorerie associés aux actifs et aux passifs sensibles aux taux d'intérêt sont assortis de dates différentes de révision. Il y a un écart positif de taux d'intérêt si les actifs sensibles aux taux d'intérêt excèdent les passifs sensibles aux taux d'intérêt à une date d'échéance particulière ou pour une période de révision donnée. Un écart positif entraînera une augmentation des produits d'intérêts nets si les taux d'intérêt du marché augmentent, car la modification des taux des actifs précède celle des passifs. L'effet inverse se produit en cas de chute des taux d'intérêt du marché.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux titres adossés à des créances mobilières, BDC finance chaque émission de ces titres au moyen d'emprunts à long terme. Les emprunts à long terme ont des calendriers de remboursement et des périodes de révision semblables afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Se reporter à la note 19, *Emprunts*, pour obtenir de l'information supplémentaire.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à ses autres actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt, BDC établit des lignes directrices sur les écarts de taux d'intérêt, tient des rencontres régulières pour faire le suivi de la situation et décide des stratégies futures en fonction de l'évolution de la conjoncture. Il s'agit de gérer le risque de taux d'intérêt selon des lignes directrices rigoureuses et prudentes. Le conseil d'administration approuve et revoit au moins une fois l'an les politiques sur le risque de taux d'intérêt incluses dans la politique de gestion du risque de trésorerie.

BDC contrôle le risque de taux d'intérêt en gérant l'ampleur de l'écart fixe entre les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt. L'analyse de l'écart est complétée par une simulation informatique de la composition du portefeuille en actifs et passifs et par une analyse de la durée. L'écart de taux d'intérêt est calculé quotidiennement.

Le suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt se fait également à l'aide d'un test de sensibilité sur les produits d'intérêts nets. Pour ce faire, un choc parallèle instantané de 200 points de base sur la courbe de taux d'intérêt canadienne est simulé. L'impact de ce choc sur les produits d'intérêts nets doit être inférieur à 10 %. Au 31 mars 2014, l'impact sur le bénéfice net et les capitaux propres était de 5 % ou de 45 millions de dollars (2 % ou 20 millions de dollars au 31 mars 2013).

24. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les tableaux suivants résument la sensibilité aux taux d'intérêt de la position de BDC, compte tenu de l'écart entre la valeur comptable des actifs, et celle des passifs et des capitaux propres regroupés selon la date la plus proche entre la date contractuelle de révision des taux d'intérêt et la date d'échéance. Le rendement effectif représente le rendement réel moyen pondéré à la date la plus proche entre la date contractuelle de révision des taux d'intérêt et la date d'échéance. L'analyse de l'écart donne une évaluation fixe des écarts sensibles aux taux d'intérêt à un moment donné. Ces écarts peuvent changer considérablement en peu de temps.

Transactions en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois[2]	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt[3]	Provision cumulée et juste valeur	**Total**
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 904	659 552						**668 456**
Rendement effectif (%)		*1,11*						
Actifs dérivés		52 865						**52 865**
Titres adossés à des créances mobilières					336 477			**336 477**
Rendement effectif (%)					*2,32*			
Prêts	13 422 955	289 792	446 407	2 133 965	887 115	475 949	(508 250)	**17 147 933**
Rendement effectif (%)	*5,29*	*5,14*	*5,49*	*5,22*	*5,44*			
Placements de financement subordonné	56 728	12 205	50 548	322 873	47 886	108 350	(24 701)	**573 889**
Rendement effectif[1] (%)	*11,50*	*13,18*	*10,46*	*10,79*	*11,62*			
Placements de capital de risque						318 315		**318 315**
Placements du plan d'action pour le capital de risque						5 169		**5 169**
Autres						184 118		**184 118**
	13 488 587	**1 014 414**	**496 955**	**2 456 838**	**1 271 478**	**1 091 901**	**(532 951)**	**19 287 222**
Passifs et capitaux propres								
Passifs dérivés		309	708	5 876				**6 893**
Billets à court terme		14 056 623						**14 056 623**
Rendement effectif (%)		*0,79*						
Billets à long terme		13 569	98 538	197 623	335 091	106 033		**750 854**
Rendement effectif (%)		*1,11*	*1,06*	*1,22*	*2,18*			
Autres						336 900		**336 900**
Total des capitaux propres						4 390 049		**4 390 049**
	–	**14 070 501**	**99 246**	**203 499**	**335 091**	**4 832 982**	**–**	**19 541 319**
Écart total avant instruments dérivés								
31 mars 2014	**13 488 587**	**(13 056 087)**	**397 709**	**2 253 339**	**936 387**	**(3 741 081)**	**(532 951)**	**(254 097)**
31 mars 2013	12 403 675	(11 965 319)	261 149	2 483 324	686 628	(3 533 855)	(546 532)	(210 930)
Position totale en instruments dérivés	**–**	**(534 991)**	**56 746**	**79 994**	**292 601**	**105 650**	**–**	**–**
Écart total au 31 mars 2014	**13 488 587**	**(13 591 078)**	**454 455**	**2 333 333**	**1 228 988**	**(3 635 431)**	**(532 951)**	**(254 097)**
Écart total au 31 mars 2013	12 403 675	(12 781 645)	468 847	2 621 701	979 229	(3 356 205)	(546 532)	(210 930)

(1) Exclut les rendements autres qu'en intérêts.
(2) Ce regroupement comprend les titres adossés à des créances mobilières et les billets à court terme et à long terme pour lesquels les taux d'intérêt se réinitialisent mensuellement. Les billets à court terme et à long terme sont utilisés pour financer les actifs à taux flottant.
(3) Les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt n'ont pas d'échéance précise.

24. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Transactions en devises exprimées en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois[2]	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt[3]	Provision cumulée et juste valeur	Total
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 073							**8 073**
Rendement effectif (%)								
Actifs dérivés		1 176				460		**1 636**
Prêts	93 131							**93 131**
Rendement effectif (%)	*3,63*							
Placements de financement subordonné	2 788							**2 788**
Rendement effectif[1] (%)	*10,50*							
Placements de capital de risque						176 781		**176 781**
Placements du plan d'action pour le capital de risque								
Autres						326		**326**
	103 992	**1 176**	–	–	–	**177 567**	–	**282 735**
Passifs et capitaux propres								
Passifs dérivés		1 835				1 978		**3 813**
Billets à court terme								–
Rendement effectif (%)								
Billets à long terme				17 483	7 003			**24 486**
Rendement effectif (%)				*0,97*	*0,96*			
Autres						339		**339**
Total des capitaux propres								–
	–	**1 835**	–	**17 483**	**7 003**	**2 317**	–	**28 638**
Écart total avant instruments dérivés								
31 mars 2014	**103 992**	**(659)**	–	**(17 483)**	**(7 003)**	**175 250**	–	**254 097**
31 mars 2013	75 565	(575)	–	(18 004)	(21 337)	175 281	–	210 930
Position totale en instruments dérivés	–	**(23 129)**	**5 354**	**10 708**	**7 067**	–	–	–
Écart total au 31 mars 2014	**103 992**	**(23 788)**	**5 354**	**(6 775)**	**64**	**175 250**	–	**254 097**
Écart total au 31 mars 2013	75 565	(40 254)	–	(24)	362	175 281	–	210 930

(1) Exclut les rendements autres qu'en intérêts.
(2) Ce regroupement comprend les titres adossés à des créances mobilières et les billets à court terme et à long terme pour lesquels les taux d'intérêt se réinitialisent mensuellement. Les billets à court terme et à long terme sont utilisés pour financer les actifs à taux flottant.
(3) Les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt n'ont pas d'échéance précise.

Total des transactions exprimées en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Provision cumulée et juste valeur	Total
Écart total des transactions en dollars canadiens	**13 488 587**	**(13 591 078)**	**454 455**	**2 333 333**	**1 228 988**	**(3 635 431)**	**(532 951)**	**(254 097)**
Écart total des transactions en devises	**103 992**	**(23 788)**	**5 354**	**(6 775)**	**64**	**175 250**	–	**254 097**
Écart total au 31 mars 2014	**13 592 579**	**(13 614 866)**	**459 809**	**2 326 558**	**1 229 052**	**(3 460 181)**	**(532 951)**	–
Écart total au 31 mars 2013	12 479 240	(12 821 899)	468 847	2 621 677	979 591	(3 180 924)	(546 532)	–

24. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risque de change

Le risque de change survient lorsqu'il y a une différence entre les actifs et les passifs détenus en devises. Le risque de change est défini par le risque que la juste valeur et les flux de trésorerie des instruments financiers fluctuent en fonction des variations des taux de change. Conformément à ses politiques et à ses pratiques, BDC couvre les emprunts, les placements et les prêts en devises de sorte que l'exposition résiduelle au risque de change ne soit pas significative. Pour plus d'informations, se reporter à la note 9, *Instruments financiers dérivés*.

Risque de marché de capital de risque

L'imprévisibilité des marchés financiers, ainsi que la présence et l'appétit des acheteurs, dictent le moment où BDC se départit de ses placements de capital de risque. Ce moment se répercute à son tour sur la valeur de ses placements de capital de risque. Pour gérer ce risque, BDC a recours à un processus de sélection rigoureux de placements et collabore étroitement avec les sociétés bénéficiaires de ses investissements. BDC diminue également le risque de ses placements de capital de risque et du plan d'action pour le capital de risque en recourant à des évaluations prudentes lors de l'acquisition de participations dans des entreprises, en réalisant des coinvestissements avec d'autres investisseurs de capital de risque et en surveillant les placements de façon régulière.

Les comités du risque internes, composés de membres de la direction, examinent toutes les opérations de placement et les approuvent à l'intérieur des limites qui leur ont été déléguées. Si le montant d'un placement recommandé dépasse ces limites, ces comités le transmettent au Comité du capital de risque et d'investissement du conseil d'administration pour approbation.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que BDC soit incapable de dégager les fonds nécessaires pour faire face à tous ses engagements contractuels lorsqu'ils arrivent à échéance. Les paiements contractuels de BDC visent : i) le remboursement de la dette, ii) les décaissements en temps voulu pour les prêts consentis, les placements et les titres adossés à des créances mobilières et, iii) le paiement des dividendes et les charges opérationnelles et administratives.

24. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers et les engagements sur la base des montants nominaux, qui peuvent différer des valeurs comptables.

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Créditeurs et frais courus	**71 735**	**34 292**	–	–	**106 027**
Passifs dérivés[1]	**3 579**	**7 501**	–	–	**11 080**
Billets à court terme[2]	**14 095 026**	–	–	–	**14 095 026**
Billets à long terme[2]	**415 189**	**523 712**	**495 523**	–	**1 434 424**
Autres passifs financiers	–	–	–	**31 617**	**31 617**
Engagements					
Prêts	**1 896 622**	–	–	–	**1 896 622**
Placements de financement subordonné	**53 721**	–	–	–	**53 721**
Placements de capital de risque	–	–	–	**327 259**	**327 259**
Placements du plan d'action pour le capital de risque	–	–	–	**204 298**	**204 298**
Titres adossés à des créances mobilières	**196 000**	–	–	–	**196 000**
Lettres de crédit et garanties de prêts	–	–	–	**27 602**	**27 602**
Total au 31 mars 2014	**16 731 872**	**565 505**	**495 523**	**590 776**	**18 383 676**

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	**Total**
Créditeurs et frais courus	75 233	31 207	–	–	106 440
Passifs dérivés[1]	4 657	11 080	–	–	15 737
Billets à court terme[2]	12 765 270	–	–	–	12 765 270
Billets à long terme[2]	668 339	603 308	583 589	–	1 855 236
Autres passifs financiers	–	–	–	35 175	35 175
Engagements					
Prêts	1 851 128	–	–	–	1 851 128
Placements de financement subordonné	39 507	–	–	–	39 507
Placements de capital de risque	–	–	–	290 779	290 779
Titres adossés à des créances mobilières	472 000	–	–	–	472 000
Lettres de crédit et garanties de prêts	–	–	–	25 447	25 447
Total au 31 mars 2013	15 876 134	645 595	583 589	351 401	17 456 719

(1) Les passifs dérivés reflètent les versements d'intérêts jusqu'à l'échéance des dérivés.
(2) Les billets à court terme et à long terme reflètent le montant nominal qui sera payé aux termes des ententes contractuelles.

24. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite)

En raison de l'absence de marché actif, il peut s'avérer coûteux, voire impossible, de liquider les titres détenus par BDC dans les portefeuilles de placement, ce qui pourrait également nuire à la continuité des activités normales à court terme. Pour éviter que des problèmes de liquidité ne perturbent le cours de ses activités, BDC fait en sorte que les liquidités soient investies dans des titres très liquides et de grande qualité, qui peuvent être vendus à un large éventail de contreparties sans escompte important.

L'objectif de gestion du risque de liquidité de BDC est de limiter le risque en :

- prévoyant un niveau minimum d'actifs à court terme par rapport aux passifs à court terme pour couvrir le risque d'engagement, le risque de marché, le risque systémique et le risque opérationnel;
- réduisant au minimum le solde de trésorerie improductif de l'encaisse; et
- réalisant un rendement sur actifs liquides supérieur aux coûts tout en protégeant le capital de BDC.

La politique de gestion du risque de trésorerie établit les critères de tolérance au risque et confie au service de la Trésorerie de BDC le pouvoir de négocier les produits approuvés selon les limites liées à des mesures données. La politique régit les exigences en matière de gestion, d'évaluation, de surveillance et d'établissement de rapports relatifs aux liquidités. Le paragraphe 18(3) de la loi sur la BDC définit les instruments financiers dans lesquels les liquidités peuvent être investies.

Les pratiques et processus de gestion des liquidités de BDC renforcent ses stratégies d'atténuation des risques en attribuant des niveaux prudents de liquidité et en définissant des exigences en matière de concentration et d'échéance, qui sont présentées ci-dessous :

- Le niveau minimum de liquidité devrait au moins couvrir les sorties nettes prévues pour les cinq prochains jours ouvrables. Le niveau maximum de liquidité devrait être inférieur aux sorties nettes prévues pour les 15 prochains jours ouvrables.
- D'après l'exigence en matière d'échéance, 75 % des liquidités totales doivent être investies dans des titres qui arrivent à échéance au plus tard dans 100 jours.
- D'après l'exigence en matière de concentration, 50 % au plus du portefeuille peut être investi dans des titres émis ou garantis par les provinces canadiennes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie reçus des contreparties de dérivés pour couvrir le risque de crédit d'après la *Credit Support Annex* des conventions-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* ne font pas partie du niveau ou des limites de liquidité. Au 31 mars 2014, la valeur comptable de ces garanties s'élevait à 6 050 $ (17 350 $ au 31 mars 2013).

Le risque de liquidité associé aux titres adossés à des créances mobilières est géré en fonction des transactions, compte tenu de l'importance de chaque placement inclus dans ce portefeuille. Les titres adossés à des créances mobilières sont donc exclus des pratiques et processus habituels de gestion des liquidités.

Les tableaux qui suivent présentent les résultats de la gestion du risque de liquidité de BDC.

Niveau de liquidité (en millions de dollars canadiens)

	Minimum	Réel	Maximum
Au 31 mars 2014	**544**	**654**	**1 576**
Au 31 mars 2013	433	650	1 485

Limites d'échéance et de concentration	Limites	31 mars 2014	31 mars 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant des échéances de moins de 100 jours	Min. 75 %	**100 %**	100 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les provinces canadiennes	Max. 50 %	**0 %**	0 %

Le groupe de la Gestion des risques de trésorerie repère, mesure et contrôle quotidiennement ces limites de liquidité. Il rapporte au conseil d'administration les écarts par rapport aux limites de liquidité et décide si ces limites sont toujours valides ou s'il faut changer les hypothèses et les limites compte tenu des évolutions internes et externes. Ce processus assure un lien étroit entre les risques de liquidité, de marché et de crédit.

25.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

	JVRN[1]		Autre classement des instruments financiers		Total	
	2014	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
Produits d'intérêts[2]	**58 021**	55 241	**962 144**	912 550	**1 020 165**	967 791
Charges d'intérêts	**8 692**	9 020	**124 121**	115 282	**132 813**	124 302
Frais et autres produits	**26 346**	25 548	**15 048**	13 290	**41 394**	38 838

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.
(2) Les produits d'intérêts incluent un montant de 33 996 $ pour les prêts douteux en 2014 (33 040 $ en 2013).

2014

	JVRN[1]						
	Détenus à des fins de transaction	**Désignés comme étant la JVRN**	**Disponibles à la vente**	**Couvertures des flux de trésorerie**	**Prêts et créances**	**Autres passifs financiers**	**Total**
Total des profits (pertes)							
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**–**	**(24 885)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(24 885)**
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(9 267)**	**–**	**–**	**1 236**	**–**	**–**	**(8 031)**
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**–**	**3 201**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 201**
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**–**	**14 584**	**–**	**–**	**–**	**–**	**14 584**
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**(19 530)**	**18 826**	**–**	**(339)**	**–**	**–**	**(1 043)**
	(28 797)	**11 726**	**–**	**897**	**–**	**–**	**(16 174)**

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.

2013

	JVRN[1]						
	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Total des profits (pertes)							
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	–	(46 685)	–	–	–	–	(46 685)
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	2 743	–	–	1 488	–	(91)	4 140
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	–	41 940	–	–	–	–	41 940
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	2 056	–	–	–	–	2 056
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	2 762	(4 822)	–	(355)	–	–	(2 415)
	5 505	(7 511)	–	1 133	–	(91)	(964)

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.

25. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS (suite)

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	2014	2013
Amortissement		
Pertes à la comptabilisation initiale des titres adossés à des créances mobilières inclus dans les produits d'intérêts	**(41)**	(159)
Immobilisations corporelles incluses dans les charges opérationnelles et administratives	**7 230**	6 516
Immobilisations incorporelles incluses dans les charges opérationnelles et administratives	**4 825**	4 178
Décomptabilisation d'immobilisations incorporelles incluses dans les autres charges	–	8 284
Salaires et avantages du personnel		
Salaires et autres avantages	**238 549**	233 793
Charge au titre des régimes à prestations définies (note 20)	**55 128**	50 180
	293 677	283 973

26.

INFORMATIONS SECTORIELLES

BDC compte six secteurs, décrits ci-dessous, qui correspondent aux six secteurs d'activité de la Banque. Chaque secteur d'activité offre différents produits et services et est géré séparément selon la structure de gestion et la structure interne de présentation de l'information financière de BDC.

Les activités de chaque secteur à présenter sont résumées ci-dessous.

- **Financement** offre des prêts garantis, partiellement garantis et non garantis avec une attention particulière sur les petites et moyennes entreprises dans l'ensemble du Canada.
- **Financement subordonné** offre du financement souple par emprunt, avec ou sans droit de conversion, ainsi que par capitaux propres.
- **Capital de risque** offre des placements pour couvrir chaque étape du cycle de développement d'une entreprise technologique – du prédémarrage à l'expansion. BDC fait aussi des investissements indirects au moyen de fonds d'investissement de capital de risque.
- **Consultation** propose des services-conseils, des programmes de groupe et d'autres services en lien avec les activités commerciales.
- **Titrisation** achète des placements dans des titres adossés à des créances mobilières dans le cadre de la Plateforme de financement pour prêteurs indépendants (PFPI, anciennement le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs) et, jusqu'à octobre 2013, a géré le portefeuille de placement de la Facilité canadienne de crédit garanti. Ces titres sont garantis par des prêts et des baux relatifs à des véhicules et à du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks.
- **Plan d'action pour le capital de risque** appuie la création de grands fonds de fonds dirigés par le secteur privé et soutient également des fonds existants très performants en partenariat avec des investisseurs institutionnels, des sociétés qui sont des investisseurs stratégiques ainsi que les provinces intéressées.

Les hypothèses et les méthodes utilisées dans le cadre de la présentation de l'information de BDC sont revues périodiquement par la direction, qui s'assure qu'elles restent valables. Les principales méthodes d'affectation de BDC sont décrites ci-dessous.

Les charges d'intérêts sont affectées à chaque secteur en fonction de son portefeuille d'activité et du capital qui lui est attribué. L'affectation du capital aux secteurs d'activité de BDC est conforme aux ratios de suffisance du capital proposé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et est constamment ajustée en fonction des risques économiques de chaque secteur. Se reporter à la note 23, *Gestion du capital*, pour obtenir plus d'informations.

Les charges opérationnelles et administratives incluent les coûts engagés directement par les secteurs d'activité. Les coûts indirects à l'échelle de l'entreprise sont attribués à chaque secteur en fonction du cadre interne de présentation de l'information de la direction.

Les portefeuilles de prêts et de placements sont gérés séparément selon les secteurs d'activité de BDC. Aucun autre actif ou passif n'est géré par secteur.

26. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations financières relatives à chacun des secteurs.

							31 mars 2014
	BDC	Financement	Financement subordonné	Capital de risque	Consultation	Titrisation	Plan d'action pour le capital de risque
Produits d'intérêts	**1 020 165**	953 288	57 669	–	–	9 208	–
Charges d'intérêts	**132 813**	123 026	7 926	–	–	1 861	–
Produits (charges) d'intérêts nets	**887 352**	**830 262**	**49 743**	**–**	**–**	**7 347**	**–**
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(24 885)**	–	(5 887)	(18 998)	–	–	–
Produits de consultation	**21 684**	–	–	–	21 684	–	–
Frais et autres produits	**41 394**	14 925	22 211	4 089	–	123	46
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(8 031)**	1 236	–	(9 267)	–	–	–
Produits (pertes) nets	**917 514**	**846 423**	**66 067**	**(24 176)**	**21 684**	**7 470**	**46**
Renversements de pertes de valeur (pertes de valeur) sur prêts	**(72 881)**	(72 881)	–	–	–	–	–
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**3 201**	–	(16 606)	20 286	–	54	(533)
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**14 584**	–	–	14 584	–	–	–
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**(1 043)**	(830)	–	(213)	–	–	–
Bénéfice (perte) avant charges opérationnelles et administratives	**861 375**	**772 712**	**49 461**	**10 481**	**21 684**	**7 524**	**(487)**
Salaires et avantages du personnel	**293 677**	231 613	22 384	16 344	21 352	1 299	685
Locaux et équipement	**40 611**	35 772	1 247	1 631	1 886	75	–
Autres charges	**94 475**	71 494	2 525	4 581	15 301	328	246
Charges opérationnelles et administratives	**428 763**	**338 879**	**26 156**	**22 556**	**38 539**	**1 702**	**931**
Bénéfice (perte) net	**432 612**	**433 833**	**23 305**	**(12 075)**	**(16 855)**	**5 822**	**(1 418)**
Bénéfice (perte) net attribuable :							
À l'actionnaire de BDC	**425 968**	433 833	15 966	(11 380)	(16 855)	5 822	(1 418)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**6 644**	–	7 339	(695)	–	–	–
Bénéfice (perte) net	**432 612**	**433 833**	**23 305**	**(12 075)**	**(16 855)**	**5 822**	**(1 418)**
Portefeuille des secteurs d'activité au 31 mars	**18 654 483**	**17 241 064**	**576 677**	**495 096**	**–**	**336 477**	**5 169**

26. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

						31 mars 2013	
	BDC	Financement	Financement subordonné	Capital de risque	Consultation	Titrisation	Plan d'action pour le capital de risque
Produits d'intérêts	**967 791**	895 860	54 948	–	–	16 983	–
Charges d'intérêts	**124 302**	112 109	7 912	–	–	4 281	–
Produits (charges) d'intérêts nets	**843 489**	783 751	47 036	–	–	12 702	–
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(46 685)**	–	(12 114)	(34 571)	–	–	–
Produits de consultation	**24 042**	–	–	–	24 042	–	–
Frais et autres produits	**38 838**	12 965	19 746	5 802	–	325	–
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**4 140**	1 488	–	2 743	–	(91)	–
Produits (pertes) nets	**863 824**	798 204	54 668	(26 026)	24 042	12 936	–
Renversements de pertes de valeur (pertes de valeur) sur prêts	**(19 076)**	(19 076)	–	–	–	–	–
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**41 940**	–	2 937	38 948	–	55	–
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**2 056**	–	–	2 056	–	–	–
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**(2 415)**	1 233	–	(3 648)	–	–	–
Bénéfice (perte) avant charges opérationnelles et administratives	**886 329**	780 361	57 605	11 330	24 042	12 991	–
Salaires et avantages du personnel	**283 973**	228 306	19 984	13 680	20 718	1 285	–
Locaux et équipement	**38 050**	33 884	900	1 814	1 363	89	–
Autres charges	**106 151**	85 047	2 036	4 395	14 411	262	–
Charges opérationnelles et administratives	**428 174**	347 237	22 920	19 889	36 492	1 636	–
Bénéfice (perte) net	**458 155**	433 124	34 685	(8 559)	(12 450)	11 355	–
Bénéfice (perte) net attribuable :							
À l'actionnaire de BDC	**454 661**	433 124	28 820	(6 188)	(12 450)	11 355	–
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**3 494**	–	5 865	(2 371)	–	–	–
Bénéfice (perte) net	**458 155**	433 124	34 685	(8 559)	(12 450)	11 355	–
Portefeuille des secteurs d'activité au 31 mars	**17 323 636**	15 871 635	557 840	456 708	–	437 453	–

27.

GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

GARANTIES FINANCIÈRES

LETTRES DE CRÉDIT ET GARANTIES DE PRÊTS

BDC émet des « lettres de crédit et des garanties de prêts » (garanties) afin de soutenir les entreprises. Selon les termes de ces garanties, BDC doit effectuer des remboursements à des tiers si les clients sont incapables de remplir leurs engagements contractuels. Les exigences concernant les sûretés applicables aux lettres de crédit et aux garanties de prêts concordent avec celles qui sont applicables aux prêts de BDC. Les honoraires d'administration sont calculés de façon linéaire sur la durée de vie de l'instrument et sont comptabilisés en frais et autres produits dans l'état consolidé des résultats. Le montant maximal payable aux termes des garanties s'établissait à 27,6 millions de dollars au 31 mars 2014 (25,4 millions de dollars au 31 mars 2013) et les échéances actuelles sont au plus tard dans 39 mois (20 mois au 31 mars 2013). La valeur contractuelle de ces garanties financières n'est pas représentative du montant maximal potentiel des paiements futurs qui pourraient être exigibles.

Ces garanties financières ont été initialement comptabilisées à la juste valeur à la date où elles ont été accordées. La juste valeur était réputée nulle, car toutes les garanties ont été conclues dans des conditions de concurrence normale et aucun honoraire n'a été reçu initialement. De plus, aucune créance pour les honoraires prévus n'a été comptabilisée. La comptabilisation subséquente d'un passif survient uniquement s'il devient plus probable qu'improbable que le client ne respectera pas ses engagements contractuels. Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, aucun passif n'a été comptabilisé au titre de ces garanties dans l'état consolidé de la situation financière de BDC.

ENTENTES D'INDEMNISATION

Dans le cours normal de ses activités, BDC conclut de nombreux contrats prévoyant des indemnisations, tels que les contrats d'achat, les contrats d'emploi, les contrats de service et les contrats de location. Dans ces contrats, BDC peut indemniser les contreparties de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent : modifications aux lois et règlements (dont la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, éléments de passif non mentionnés, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers.

Ces obligations d'indemnisation varient selon la nature de chaque contrat. Dans bien des cas, ces contrats ne renferment aucun montant ni limite prédéterminés, et il est difficile de prédire à quel moment, le cas échéant, auront lieu les événements susceptibles de déclencher une obligation de paiement. La nature des clauses d'indemnisation empêche BDC de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qui pourrait être payable aux contreparties. Historiquement, BDC n'a jamais versé de paiements significatifs en vertu de ces indemnisations. Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, il n'y a aucune provision importante au titre des indemnisations.

PASSIFS ÉVENTUELS

BDC fait l'objet de poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis que dans l'éventualité où BDC serait tenue responsable dans le cadre d'une ou de plusieurs de ces poursuites, le montant global du passif qui en résulterait ne serait pas significatif. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée en lien avec ces poursuites pour les périodes de présentation de l'information financière considérées.

28.

ENGAGEMENTS

PRÊTS ET PLACEMENTS

PRÊTS

Les montants non déboursés sur les prêts autorisés s'établissaient à 1 896 622 $ au 31 mars 2014 (248 262 $ à taux fixe et 1 648 360 $ à taux flottant) et devraient être déboursés au cours des 12 prochains mois. Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré est de 4,78 % sur les engagements relatifs aux prêts (5,01 % au 31 mars 2013). Les tableaux suivants présentent les montants non déboursés sur les prêts autorisés par région et par secteur d'activité.

Engagements selon la répartition géographique	31 mars 2014	31 mars 2013
Terre-Neuve-et-Labrador	**64 956**	73 891
Île-du-Prince-Édouard	**4 448**	636
Nouvelle-Écosse	**60 085**	70 179
Nouveau-Brunswick	**19 685**	21 059
Québec	**547 558**	570 122
Ontario	**500 665**	478 959
Manitoba	**56 729**	37 610
Saskatchewan	**96 904**	83 533
Alberta	**352 070**	361 516
Colombie-Britannique	**191 288**	143 813
Yukon	**1 834**	8 592
Territoire du Nord-Ouest et Nunavut	**400**	1 218
Total	**1 896 622**	1 851 128

Engagements selon le secteur d'activité	31 mars 2014	31 mars 2013
Fabrication	**404 133**	420 234
Tourisme	**263 457**	253 436
Commerce de gros et de détail	**259 707**	262 318
Construction	**247 274**	180 845
Industries de services	**228 533**	209 473
Immeubles commerciaux	**130 645**	207 782
Transport et entreposage	**121 206**	133 080
Autres	**241 667**	183 960
Total	**1 896 622**	1 851 128

FINANCEMENT SUBORDONNÉ

Les montants non déboursés sur les placements autorisés de financement subordonné s'établissaient à 53 721 $ au 31 mars 2014 (40 492 $ à taux fixe et 13 229 $ à taux flottant) et devraient être déboursés au cours des 12 prochains mois. Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré est de 8,83 % sur les engagements relatifs aux placements de financement subordonné (10,30 % au 31 mars 2013), excluant le rendement autre qu'en intérêts. Les tableaux suivants présentent les montants non déboursés sur les placements autorisés de financement subordonné par région et par secteur d'activité.

Engagements selon la répartition géographique	31 mars 2014	31 mars 2013
Terre-Neuve-et-Labrador	**–**	500
Nouvelle-Écosse	**3 554**	–
Nouveau-Brunswick	**1 750**	1 000
Québec	**13 600**	9 595
Ontario	**24 442**	15 459
Saskatchewan	**625**	–
Alberta	**6 100**	8 703
Colombie-Britannique	**3 650**	4 250
Total	**53 721**	39 507

28. ENGAGEMENTS (suite)

PRÊTS ET PLACEMENTS (suite)

FINANCEMENT SUBORDONNÉ (suite)

Engagements selon le secteur d'activité	31 mars 2014	31 mars 2013
Fabrication	**22 408**	22 035
Services aux entreprises	**10 549**	7 733
Commerce de gros et de détail	**11 859**	3 986
Extraction minière, pétrolière et gazière	**2 500**	3 703
Construction	**1 100**	250
Tourisme	**800**	100
Industries de l'information	**695**	1 400
Transport et entreposage	**300**	300
Autres	**3 510**	–
Total	**53 721**	39 507

PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

Les montants non déboursés des placements autorisés de capital de risque sont liés aux secteurs d'activité ci-dessous.

Engagements selon le secteur d'activité	31 mars 2014	31 mars 2013
Technologies de l'information	**9 238**	4 175
Biotechnologie et pharmacologie	**7 112**	12 728
Électronique	**639**	2 916
Industriel	**583**	300
Énergie	**320**	381
Médecine et soins de santé	**–**	2 674
Communications	**–**	308
	17 892	23 482
Fonds externes	**309 367**	267 297
Total	**327 259**	290 779

PLACEMENTS DU PLAN D'ACTION POUR LE CAPITAL DE RISQUE

Les montants non déboursés des placements autorisés du plan d'action pour le capital de risque s'établissaient à 204 298 $ au 31 mars 2014 (néant au 31 mars 2013).

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES

Les montants non déboursés des titres adossés à des créances mobilières autorisés s'établissaient à 196 000 $ au 31 mars 2014 (472 000 $ au 31 mars 2013).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 mars 2014, il n'y avait pas d'engagements contractuels importants pour l'acquisition de systèmes et d'applications logicielles (20 203 $ au 31 mars 2013).

28. ENGAGEMENTS (suite)

CONTRATS DE LOCATION

BDC a conclu un certain nombre de contrats de location pour fournir des locaux à son siège social et à ses centres d'affaires. Les engagements minimums de BDC exigibles en vertu des contrats de location-exploitation de locaux s'établissent approximativement comme suit.

	31 mars 2014	31 mars 2013
Moins d'un an	**27 636**	27 013
De 1 à 5 ans	**95 255**	96 260
Après 5 ans	**23 145**	39 596
Total	**146 036**	162 869

Au cours de l'exercice, les paiements de location comptabilisés en charges se sont élevés à 25,8 millions de dollars (24,8 millions de dollars en 2013). Ce montant est composé des paiements minimaux exigibles. Aucun paiement important au titre de la sous-location ou de loyers conditionnels n'a été effectué ou reçu.

29.
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

BDC est une société d'État qui appartient entièrement au gouvernement du Canada et qui rend des comptes au ministre de l'Industrie. BDC est aussi liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. BDC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, en vertu de modalités similaires à celles qui s'appliquent aux parties non liées.

Les régimes à prestations définies mentionnés à la note 20, *Actif ou passif net au titre des prestations définies*, sont également des parties liées. Les transactions de BDC avec ces fonds comprennent les cotisations versées aux régimes, qui sont présentés dans la note 20. BDC n'a aucune autre transaction et aucun autre solde en lien avec ces régimes à prestations définies.

EMPRUNTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FINANCES

Durant les périodes de présentation de l'information financière, BDC a emprunté des fonds à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Ces emprunts respectent la LGFP et la loi sur la BDC et sont conformes : i) au plan d'emprunt de BDC, approuvé par le ministre des Finances, et ii) au Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Le tableau suivant présente les transactions et les soldes impayés relatifs aux emprunts auprès du ministère des Finances. Se reporter à la note 19, *Emprunts*, pour obtenir plus d'informations sur les billets à court et à long terme.

	Billets à court terme		**Billets à long terme**		**Total**	
	2014	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	**12 714 261**	11 201 950	**506 018**	1 364 208	**13 220 279**	12 566 158
Variation nette des billets à court terme	**1 337 413**	1 510 785	**–**	–	**1 337 413**	1 510 785
Variation nette des intérêts courus	**(1 107)**	1 526	**384**	(218)	**(723)**	1 308
Émission de billets à long terme	**–**	–	**192 435**	200 929	**192 435**	200 929
Remboursement de billets à long terme	**–**	–	**(424 291)**	(1 058 901)	**(424 291)**	(1 058 901)
Solde à la clôture de l'exercice	**14 050 567**	12 714 261	**274 546**	506 018	**14 325 113**	13 220 279

Au cours de l'exercice, BDC a enregistré 129 millions de dollars de charges d'intérêts relatives à ces emprunts (120 millions de dollars en 2013). Aucun billet à court et à long terme avec le ministère des Finances n'a été remboursé avant l'échéance au cours de l'exercice 2014 (certains billets ont été remboursés en 2013). Par conséquent, il n'y a aucun profit réalisé ni aucune perte réalisée en 2014 (perte nette réalisée de 0,1 million de dollars en 2013).

29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de BDC. Les membres du conseil d'administration comptent parmi les principaux dirigeants. Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	2014	2013
Salaires et avantages du personnel à court terme	**4 539**	4 014
Avantages postérieurs à l'emploi	**1 058**	1 073
Autres avantages à long terme	**924**	1 040
Total	**6 521**	6 127

Un prêt d'un montant de 500,0 mille dollars en faveur de Farmer's Edge Precision Consulting Inc. a été approuvé par le conseil d'administration de BDC. Un membre du conseil d'administration de BDC est également administrateur de Farmer's Edge Precision Consulting Inc. et détient une petite participation dans cette entreprise. Ce membre du conseil d'administration de BDC a informé le conseil de sa participation, n'était pas présent lorsque le prêt a été discuté et n'a pas voté sur la résolution du conseil d'administration recommandant l'approbation du prêt.

FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

La relation entre BDC et ses filiales correspond à la définition d'une partie liée. Toutes les transactions entre la Banque et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation et, par conséquent, ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Dans le cours normal de ses activités, BDC fournit certains services à des entreprises associées, notamment du financement et des placements de type capitaux propres. Ces transactions correspondent à la définition des transactions entre parties liées et sont conclues dans des conditions équivalentes à celles de transactions conclues dans des conditions de concurrence normale.

30.
CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

À l'exercice 2014, BDC a commencé à classer l'ensemble de ses prêts et de ses placements de financement subordonné en cours par date d'échéance. Avant l'exercice 2014, les prêts et les placements de financement subordonné à taux flottant étaient classés selon leur date d'échéance, et les prêts et les placements de financement subordonné à taux fixe étaient classés selon leur date de révision ou d'échéance, selon la première éventualité.

Ce changement dans le classement n'a eu d'incidence que sur la présentation incluse dans la note 11, *Prêts*, et la note 12, *Placements de financement subordonné*, mais n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Gouvernance d'entreprise

Comités 115

Vue d'ensemble des présences aux réunions du conseil et aux comités 118

Conseil d'administration 119

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE : ENTREPRENEURS ET CONFIANCE

La responsabilité économique de BDC consiste à s'investir uniquement – et efficacement – auprès des entrepreneurs. Le faire d'une manière qui renforce la confiance du public relève de sa responsabilité sociale. Le conseil d'administration surveille les efforts que déploie BDC pour s'acquitter de ces deux responsabilités; une gouvernance d'entreprise rigoureuse est donc d'une importance cruciale.

QU'EST-CE QU'UNE GOUVERNANCE RIGOUREUSE?

Une gouvernance rigoureuse commence par un mandat clair; celui de BDC – promouvoir l'entrepreneuriat en se concentrant particulièrement sur les petites et moyennes entreprises – est précis et bien compris. Il suppose la présence d'une structure transparente qui établit clairement les rôles, le processus décisionnel et les responsabilités. Enfin, il est mis en œuvre par une équipe composée de personnes dévouées, chevronnées et appliquées, capables de convertir les principes et procédures en décisions et en actions qui suscitent la confiance.

Au cours de l'exercice, BDC a accueilli le nouveau président de son conseil d'administration, Samuel L. Duboc. Entrepreneur et investisseur chevronné, M. Duboc possède une connaissance approfondie du capital de risque. De plus, BDC a travaillé avec le ministre afin de recommander des administrateurs potentiels ayant le profil et les compétences nécessaires pour maintenir un groupe diversifié et talentueux, apte à assurer son intendance. Marie-Alice Vuicic, experte en ressources humaines, et Edward Gordon, conseiller financier, ont intégré le conseil d'administration, en remplacement de Jean Martel, dont le mandat a pris fin, et de Thomas Spencer, qui a démissionné du conseil.

Enfin, le conseil a entrepris son travail visant à définir les critères qui aideront à sélectionner le meilleur candidat pour le poste de président et chef de la direction de BDC, le mandat de Jean-René Halde devant prendre fin en juin 2015.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous établissons l'orientation stratégique de BDC. Nous rendons également BDC responsable de ses actions en supervisant ses activités pour nous assurer qu'elle remplit son mandat statutaire et respecte le rôle qui lui est conféré par la loi selon les normes de gouvernance d'entreprise les plus élevées.

À l'exception du président et chef de la direction, nous sommes tous indépendants de la direction. Seul le président est un employé de BDC. Nous avons tous une expérience de première main de la gouvernance, de la finance, de la gestion d'entreprise, de l'entrepreneuriat, de la gestion du risque et des ressources humaines. Nous possédons collectivement l'ensemble requis de compétences et d'expérience pour nous acquitter de notre rôle d'intendance.

Notre principal défi consiste à gérer la tension inhérente au rôle de BDC. Cette dernière a pour mandat de soutenir les entrepreneurs – ce qui comporte intrinsèquement des risques. BDC doit également aider son actionnaire en offrant des services complémentaires de façon à stimuler l'activité économique et à accroître la productivité, tout en veillant à demeurer viable sur le plan commercial.

Les lois parlementaires constituent nos principales lignes directrices. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* expose la mission, les pouvoirs et les responsabilités de BDC alors que la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* précise le régime de contrôle et de responsabilisation des sociétés d'État.

À l'instar des autres sociétés d'État, BDC est assujettie à d'autres lois, notamment la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur les langues officielles*, ainsi qu'à de nombreux règlements.

Le Parlement reçoit chaque année un résumé du Plan d'entreprise quinquennal de BDC, qui est mis à jour sur une base annuelle et approuvé par le conseil d'administration, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le ministre de l'Industrie.

Chaque année, le Parlement reçoit également le rapport annuel de BDC. Les états financiers qu'il contient ont été audités à la fois par le vérificateur général du Canada et un cabinet d'auditeurs externes.

Le vérificateur général du Canada, en collaboration avec un cabinet d'auditeurs externes, effectue aussi, au moins tous les dix ans, un examen spécial de BDC. Cet examen constitue un audit du rendement. Il va au-delà des questions strictement financières et examine les systèmes et pratiques liés à l'économie, à l'efficience et à l'efficacité. Dans leur dernier rapport d'examen spécial (2009), les auditeurs ont exprimé une opinion favorable sur BDC, indiquant que celle-ci « possède des moyens et des méthodes efficaces en matière de gouvernance, de planification stratégique, de gestion des ressources humaines et de financement ».

Une fois tous les dix ans, le ministre de l'Industrie doit examiner les dispositions et l'application de la loi sur la BDC, en consultation avec le ministre des Finances. Le processus est en cours.

Nous consultons le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour obtenir des avis et une expertise relativement aux pratiques de gouvernance du secteur public. BDC respecte ou dépasse toutes les normes de gouvernance recommandées par le Conseil du Trésor.

Nous nous inspirons également des pratiques exemplaires d'organisations du secteur privé.

NOS DEVOIRS

À l'intérieur des paramètres fixés par le Parlement et le gouvernement, nos devoirs s'énoncent ainsi :

- approuver l'orientation stratégique et le Plan d'entreprise, qui guident BDC dans l'accomplissement de son mandat d'intérêt public;
- établir les cibles de rendement et suivre les progrès;
- nous assurer que BDC cerne et gère les risques;
- veiller à ce que les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise soient respectées;
- élaborer les politiques de rémunération;
- examiner et approuver le plan de relève de la direction, tâche qui comprend l'approbation des nominations des membres de l'équipe de direction de l'entreprise et l'évaluation du rendement du président et chef de la direction;
- passer en revue les contrôles internes et les systèmes d'information de gestion de BDC;
- superviser les communications et la divulgation de l'information;
- superviser les régimes de retraite de BDC et établir les politiques et les pratiques relatives à la caisse de retraite;
- approuver les activités de financement et d'investissement dont le montant dépasse les pouvoirs d'autorisation de la direction;
- examiner la complémentarité de l'approche marché de BDC et de ses activités.

CODES DE CONDUITE

Le *Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC* énonce les principes fondamentaux de BDC : comportement éthique, connexion client, esprit d'équipe, responsabilité et équilibre entre travail et vie personnelle. Le code s'applique à tous les employés. Il définit les principes qui guident et orientent nos activités en affaires : observation de la loi, confiance, équité, objectivité, intégrité et responsabilité de BDC et des personnes.

Le *Code de conduite du conseil d'administration* englobe les mêmes principes fondamentaux que le *Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC*. Chaque année, tous les membres du conseil réaffirment qu'ils se sont conformés au code. Les rôles et les responsabilités distincts du président du conseil et du président, qui sont déjà documentés, reflètent les pratiques exemplaires existantes. Le cas échéant, nous déclarons les conflits d'intérêts potentiels.

Nous travaillons très étroitement avec les cadres supérieurs, mais nous tenons aussi régulièrement des réunions à huis clos, auxquelles ils n'assistent pas.

L'un des comités du conseil étudie au préalable la majeure partie des questions qui sont portées à notre attention. Des cadres de référence écrits codifient le mandat de chaque comité. Nous revoyons régulièrement la composition de ces comités pour nous assurer qu'elle reflète les forces de l'ensemble du conseil.

Les membres des comités du conseil sont tous indépendants de la direction, à une exception près : le président et chef de la direction fait partie du Comité du conseil du crédit et du risque et du Comité de capital de risque et d'investissement, qui autorisent les transactions importantes à l'intérieur de certaines limites. Les membres du conseil possèdent un niveau de compétence financière suffisamment élevé pour exercer leur rôle. Ils ont aussi les habiletés et les compétences plus générales nécessaires pour superviser la gestion d'une institution financière d'envergure.

Nous nous tenons informés des meilleures pratiques en vigueur et réexaminons les codes de conduite régulièrement afin d'améliorer la gouvernance interne de BDC. Le *Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC* comprend la politique relative aux transactions personnelles des employés, la politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes répréhensibles au travail, la directive générale de lutte contre la fraude et la directive générale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

Si un député, un sénateur ou un administrateur exerce des pressions indues en recommandant un client à un employé de BDC, la politique applicable de BDC exige que l'employé signale cette situation à la direction de l'entreprise qui, à son tour, doit en informer le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons assisté à l'arrivée de M. Duboc au poste de président du conseil d'administration ainsi que d'autres nouveaux membres du conseil. Pour mettre à profit leur expertise et leur expérience variées, nous avons réévalué la composition des comités.

Comités

COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

PRÉSIDENT
Brian Hayward

NOMBRE DE RÉUNIONS
5

MEMBRES
Eric Boyko
Michael Calyniuk
Sue Fawcett
Edward Gordon

Le Comité de la vérification prône une culture d'entreprise globale qui favorise la production d'information financière de qualité et un comportement conforme aux règles d'éthique. Voici ses principales fonctions :

- examiner les états financiers avant que BDC les rende publics et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- examiner la présentation de l'information financière;
- examiner le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes et, tout particulièrement, les systèmes de rapports comptables et financiers importants;
- superviser les normes d'intégrité et de conduite de BDC;
- superviser le processus relatif à la divulgation d'actes répréhensibles;
- fournir des avis et faire des recommandations en ce qui a trait à la nomination et aux mandats des auditeurs et des examinateurs;
- examiner le mandat des auditeurs et des examinateurs, qui relèvent directement du comité et doivent rendre des comptes au conseil;
- passer en revue l'audit des états financiers annuels, l'étendue de l'examen spécial et le rapport d'examen spécial, et donner des avis au conseil d'administration à cet égard;
- étudier la nomination et le travail du chef exécutif, Vérification, qui relève directement du comité et, d'un point de vue administratif, du président et chef de la direction;
- examiner les dépenses des administrateurs et de la direction de l'entreprise.

COMITÉ DU CONSEIL DU CRÉDIT ET DU RISQUE

PRÉSIDENT
Samuel L. Duboc

NOMBRE DE RÉUNIONS
22

MEMBRES
Eric Boyko
Michael Calyniuk
Shahir Guindi
Jean-René Halde
Brian Hayward

Les principales fonctions de ce comité s'énoncent ainsi :

- identifier et gérer les principaux risques de BDC;
- passer en revue périodiquement la politique de gestion des risques de l'entreprise de même que les autres politiques relatives aux principaux risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché, le risque stratégique, le risque d'atteinte à la réputation et le risque opérationnel;
- étudier les rapports et les indicateurs concernant la gestion des risques de l'entreprise, la gestion du risque du portefeuille, la suffisance du capital et les risques liés aux opérations de trésorerie;
- approuver toute nouvelle activité d'entreprise, à l'exception des activités de capital de risque;
- examiner périodiquement le plan de continuité des affaires;
- approuver les prêts et les transactions qui dépassent les pouvoirs délégués à la direction de l'entreprise;
- examiner les politiques et les lignes directrices ayant trait à la délégation de pouvoirs pour l'ensemble des produits financiers, à l'exception des produits de capital de risque.

COMITÉ DE RÉGIE ET DE NOMINATION

PRÉSIDENT
Samuel L. Duboc

NOMBRE DE RÉUNIONS
6

MEMBRES
Brian Hayward
Prashant Pathak
Rick Perkins
Mary-Alice Vuicic

Ce comité aide le conseil dans l'exercice de ses responsabilités de supervision de la gouvernance d'entreprise. Voici ses principales fonctions :

- examiner continuellement les pratiques exemplaires et les règlements en matière de gouvernance au Canada et, si nécessaire, recommander des changements à l'approche utilisée par BDC;
- revoir annuellement les politiques de gouvernance d'entreprise de BDC, y compris le *Code de conduite du conseil d'administration* et le *Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC*;
- évaluer annuellement le respect par le conseil de ces politiques;
- procéder à un examen périodique du mandat, de la structure et de la composition du conseil et de ses comités;
- élaborer des critères de sélection quant au poste de président et chef de la direction;
- examiner et approuver annuellement la liste des aptitudes que doivent posséder les administrateurs pour exercer leurs fonctions;
- élaborer des processus d'évaluation du rendement du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres;
- veiller à ce qu'un programme d'orientation détaillé à l'intention des nouveaux administrateurs ainsi que des programmes de formation continue soient en place.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

PRÉSIDENT
Rick Perkins

NOMBRE DE RÉUNIONS
8

MEMBRES
Shahir Guindi
Prashant Pathak
Mary-Alice Vuicic

Ce comité remplit ses fonctions

- en évaluant le ton donné par la direction de l'entreprise en ce qui a trait à l'intégrité et à l'éthique;
- en supervisant la stratégie de ressources humaines afin de s'assurer qu'elle est conforme au Plan d'entreprise;
- en analysant et, le cas échéant, en soumettant à l'approbation du conseil d'administration les nominations proposées par le chef de la direction aux fonctions de membres du Comité de direction de l'entreprise, de chef exécutif, Vérification, et d'ombudsman, de même que toute modification importante de la structure de l'organisation mise de l'avant par le chef de la direction;
- en évaluant les objectifs et le rendement du chef de la direction;
- en examinant la rémunération des membres de la direction de l'entreprise;
- en étudiant et en approuvant la conception des programmes de rémunération et les paiements importants;
- en approuvant les mesures du rendement;
- en recevant et en examinant les rapports d'évaluation actuarielle et les états financiers des régimes de retraite de BDC et en recommandant les cotisations de provisionnement;
- en veillant à ce qu'un plan de relève valide soit en place.

COMITÉ DE PLACEMENT DES CAISSES DE RETRAITE

PRÉSIDENT
Rosemary Zigrossi

NOMBRE DE RÉUNIONS
4

MEMBRES
Sue Fawcett
Edward Gordon
Rick Perkins
Alan Marquis
(représentant des retraités)

Les principales fonctions de ce comité s'énoncent ainsi :

- superviser toutes les questions touchant au placement de l'actif des caisses de retraite et formuler, à l'intention du conseil, des avis à ce sujet;
- recommander les politiques et les stratégies de placement et de répartition des actifs;
- s'assurer que les placements sont conformes aux politiques établies;
- recommander au conseil la nomination et le remplacement des gestionnaires externes de placements ainsi que la fin de leur contrat;
- surveiller le rendement de ces gestionnaires.

COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE ET D'INVESTISSEMENT

PRÉSIDENT
Prashant Pathak

NOMBRE DE RÉUNIONS
18

MEMBRES
Eric Boyko
Sue Fawcett
Jean-René Halde
Rosemary Zigrossi

Voici les fonctions de ce comité :

- passer en revue périodiquement la politique en matière d'investissement en capital de risque et les autres politiques et processus touchant aux activités de capital de risque, de même que les risques afférents;
- approuver les plans d'affaires des trois fonds de capital de risque internes, ainsi que les stratégies et les balises d'investissement en capital de risque;
- examiner les initiatives stratégiques visant à améliorer l'écosystème du capital de risque;
- passer en revue et recommander les allocations en capital des fonds internes;
- examiner et recommander les délégations de pouvoirs;
- surveiller le rendement du portefeuille;
- approuver les investissements dont l'autorisation dépasse les pouvoirs délégués à la direction de l'entreprise.

Les mandats des comités du conseil d'administration peuvent être consultés à l'adresse www.bdc.ca.

Vue d'ensemble des présences aux réunions du conseil et aux comités

	Conseil		Vérification		Conseil du crédit et du risque		Capital de risque et investissement		Régie et nomination		Ressources humaines		Placement des caisses de retraite				
Administrateurs	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Total des présences	Total des réunions	Taux de présence
Samuel L. Duboc[1]	3	3	0	0	2	3	0	0	1	1	0	0	0	0	6	7	86 %
Eric Boyko	10	11	1	5	15	22	15	18	0	0	0	0	0	0	41	56	73 %
Michael Calyniuk	11	11	5	5	21	22	0	0	0	0	0	0	0	0	37	38	97 %
Sue Fawcett[2]	11	11	1	1	0	0	17	18	0	0	8	8	3	3	40	41	98 %
Edward Gordon[3]	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	6	6	100 %
Shahir Guindi[4]	10	11	0	0	20	22	0	0	0	0	0	0	3	4	33	37	89 %
Brian Hayward	10	11	5	5	18	22	0	0	5	6	0	0	0	0	38	44	86 %
Jean Martel[5]	7	7	3	4	0	0	0	0	4	5	4	7	0	0	18	23	78 %
Prashant Pathak	11	11	0	0	0	0	18	18	6	6	8	8	0	0	43	43	100 %
Rick Perkins	11	11	0	0	0	0	0	0	6	6	8	8	4	4	29	29	100 %
Thomas Spencer[6]	10	11	5	5	20	22	0	0	6	6	0	0	0	0	41	44	93 %
Mary-Alice Vuicic[7]	4	5	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	0	0	8	9	89 %
Rosemary Zigrossi	10	11	0	0	0	0	17	18	0	0	0	0	3	4	30	33	91 %
Jean-René Halde[8]	11	11	0	0	11	22	15	18	0	0	0	0	0	0	37	51	73 %

(1) M. Samuel L. Duboc a été nommé président du conseil d'administration le 2 janvier 2014. Il est devenu président du Comité de régie et de nomination le 22 janvier 2014 et membre du Comité du conseil du crédit et du risque le 12 février 2014. En tant que président du conseil d'administration, M. Duboc peut participer à toutes les réunions des comités du conseil.

(2) M[me] Sue Fawcett a été nommée au Comité de la vérification et a cessé de siéger au Comité de placement des caisses de retraite le 6 novembre 2013. Le 12 février 2014, elle a cessé de siéger au Comité des ressources humaines, et son mandat au Comité de placement des caisses de retraite a été reconduit.

(3) M. Edward Gordon a été nommé au Comité des ressources humaines et au Comité de placement des caisses de retraite le 11 décembre 2013. Le 12 février 2014, il a été nommé au Comité de la vérification et a cessé de siéger au Comité des ressources humaines.

(4) M. Shahir Guindi a cessé de siéger au Comité de placement des caisses de retraite et a été nommé au Comité des ressources humaines le 12 février 2014.

(5) M. Jean Martel a quitté le conseil d'administration de BDC le 10 décembre 2013.

(6) M. Thomas Spencer a été nommé président par intérim du Comité de régie et de nomination le 10 décembre 2013; son mandat a pris fin le 22 janvier 2014. M. Spencer a démissionné du conseil le 31 mars 2014.

(7) M[me] Mary-Alice Vuicic a été nommée au Comité des ressources humaines et au Comité de régie et de nomination le 6 novembre 2013.

(8) En tant que président et chef de la direction, M. Halde peut participer à toutes les réunions des comités dont il n'est pas officiellement membre. Veuillez noter qu'il n'a pas participé à cinq des réunions du Comité du conseil du crédit et du risque, car il a participé à des réunions du Comité des ressources humaines qui avaient lieu en même temps.

Conseil d'administration

(31 mars 2014)

MEMBRES ACTUELS

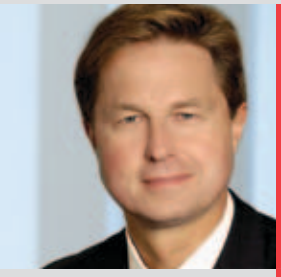

SAMUEL L. DUBOC
Président du conseil d'administration
BDC
Toronto (Ontario)

Samuel L. Duboc siège au conseil d'administration de BDC, à titre de président, depuis janvier 2014.

M. Duboc possède une vaste expérience comme entrepreneur et investisseur, y compris en capital de risque, ainsi qu'à la barre de conseils d'administration.

Il est le fondateur et chef de la direction d'EdgeStone Capital Partners, une firme de capitaux privés. Récemment, M. Duboc a agi comme économiste invité Clifford-Clark et conseiller spécial en matière de capital de risque auprès du ministère des Finances Canada. À ce titre, il a dirigé une équipe chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan d'action pour le capital de risque du gouvernement du Canada.

Auparavant, M. Duboc a été directeur général de CIBC Capital Partners ainsi que cofondateur et chef de l'exploitation de Loyalty Group Inc., propriétaire et gestionnaire du Programme de récompense AIR MILES.

Il est président du conseil de Stephenson's Rental Services Inc., président du conseil d'EdgeStone Capital Corp. et administrateur d'EZShield Parent, Inc.

M. Duboc s'implique aussi activement au sein de la communauté et préside les conseils d'administration d'organismes sans but lucratif (dont il est, dans certains cas, le fondateur), notamment Passeport pour ma réussite Canada et le Pecaut Centre for Social Impact.

M. Duboc est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie chimique de l'Université Tufts et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. En 2000, il a figuré au palmarès des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans[MC] et a été choisi en 2005 comme l'un des 10 anciens lauréats les « plus influents ».

M. Duboc est président du Comité du conseil du crédit et du risque et président du Comité de régie et de nomination. En tant que président du conseil d'administration, il est membre d'office de tous les comités du conseil.

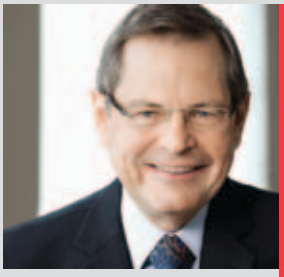

JEAN-RENÉ HALDE
Président et chef de la direction
BDC
Montréal (Québec)

Jean-René Halde a joint les rangs de BDC en 2005 en tant que président et chef de la direction, et son mandat a été reconduit pour cinq ans en 2010.

M. Halde a apporté à BDC plus de 30 ans d'expérience en gestion et en entrepreneuriat. Il avait occupé auparavant le poste de chef de la direction de plusieurs entreprises de premier plan, notamment Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Livingston Group Inc.

M. Halde est actuellement président du conseil du Conference Board du Canada et il siège au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal. Il fait aussi partie de la World Presidents' Organization (WPO), un organisme mondial qui regroupe plus de 8 000 leaders du monde des affaires.

M. Halde a été membre du conseil de bon nombre d'entreprises à but lucratif, notamment CCL Industries Inc., Gaz Métropolitain Inc., Groupe Vidéotron Ltée et Provigo Inc. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif et présidé les conseils de l'Institut de cardiologie de Montréal, des Fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association des MBA du Québec.

M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. Il porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité de capital de risque et d'investissement.

ERIC BOYKO
Président et
chef de la direction
Stingray Digital inc.
Montréal (Québec)

Eric Boyko siège au conseil d'administration de BDC depuis 2007, et son mandat a été reconduit en 2011.

M. Boyko est un entrepreneur comptant près de vingt ans d'expérience auprès d'entreprises en démarrage et il possède une vaste expertise en ce qui a trait aux innovations qui en sont aux premiers stades de développement.

Il est président et chef de la direction de Stingray Digital Inc., le plus important fournisseur de services musicaux multiplateformes dans le monde. L'entreprise compte plus de 100 millions d'abonnés dans 113 pays.

Auparavant, M. Boyko avait fondé et présidé eFundraising.com Corporation, qui est devenue un acteur de premier plan en Amérique du Nord dans le domaine de la collecte de fonds. Il a aussi été nommé en 2006 parmi les 40 Canadiens performants de moins de 40 ans[MC].

M. Boyko est aussi membre du conseil d'administration du Montreal Development Program, de la Young Presidents' Organization (YPO), de l'Institut économique de Montréal et de la Société de développement économique Ville-Marie (SDÉVM). Il siège en outre au conseil des Anges financiers de la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM).

Diplômé avec grande distinction de l'Université McGill, M. Boyko possède un baccalauréat en commerce, avec spécialisation en comptabilité et en entrepreneuriat. Il a obtenu son titre de comptable général accrédité (CGA) en 1997.

Membre du Comité de la vérification, du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité de capital de risque et d'investissement.

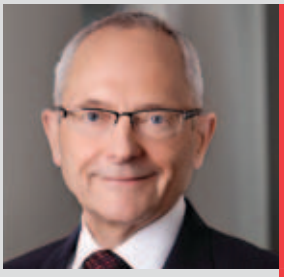

MICHAEL CALYNIUK
Président
MEC Dynamics Inc.
Vancouver
(Colombie-Britannique)

Michael Calyniuk siège au conseil d'administration de BDC depuis février 2013.

M. Calyniuk possède une vaste expérience en vérification et en consultation dans les secteurs de la finance, de la comptabilité, des processus opérationnels et de la technologie. Il a travaillé en grande partie avec des petites et moyennes entreprises canadiennes.

M. Calyniuk est conseiller stratégique et administrateur de nombreuses entreprises.

Associé à la retraite de PricewaterhouseCoopers s.r.l., il a occupé durant sa carrière au sein de cette société divers postes supérieurs de gestion à l'échelle locale et internationale, notamment celui de chef de l'information du réseau mondial de cabinets de PwC.

M. Calyniuk est actuellement administrateur indépendant, président du Comité de vérification et membre du Comité de régie et de nomination de Mundoro Capital Inc. Il est également président de la section de la Colombie-Britannique de l'Institut des administrateurs de sociétés (ICD) et président du conseil d'administration du circuit Maple Leaf Junior Golf Tour.

M. Calyniuk était autrefois président du conseil d'administration du British Columbia Advanced Systems Institute et coprésident du conseil d'administration du British Columbia Innovation Council.

M. Calyniuk est comptable agréé et a reçu en 2009 le titre de Fellow (FCA) décerné par l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec une spécialisation en systèmes d'information de l'Université de la Colombie-Britannique et diplômé du programme de l'Institut des administrateurs de sociétés (ICD).

Membre du Comité de la vérification et du Comité du conseil du crédit et du risque.

SUE FAWCETT
Présidente
Fawcett Financial Inc.
Calgary (Alberta)

Sue Fawcett siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M^me^ Fawcett compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur financier au Canada et en Asie (Singapour).

Elle est présidente de Fawcett Financial Inc., une société fermée qui travaille en étroite collaboration avec des anges financiers et offre des conseils stratégiques aux entreprises en démarrage.

Auparavant vice-présidente et conseillère chez CIBC Wood Gundy, M^me^ Fawcett est maintenant associée à Independent Review Inc. et conseille des sociétés canadiennes de fonds de placement de premier plan sur les questions de gouvernance portant sur la création et la gestion d'un comité d'examen indépendant.

M^me^ Fawcett siège au conseil d'administration de l'Alberta Economic Development Authority, qui fournit au premier ministre et à son cabinet des recommandations et des conseils stratégiques à long terme sur les principaux enjeux économiques.

Elle a été membre des conseils d'administration de la Société de développement économique d'Ottawa-Carleton, de la Fondation de l'Hôpital Riverside et de la compagnie de danse Ottawa Ballet.

M^me^ Fawcett est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Calgary et porte le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également analyste financière agréée (CFA).

Membre du Comité de la vérification, du Comité de placement des caisses de retraite et du Comité de capital de risque et d'investissement.

EDWARD (TED) GORDON
Conseiller en sécurité financière
Financière Liberté 55
Ottawa (Ontario)

Edward (Ted) Gordon siège au conseil d'administration de BDC depuis décembre 2013.

Spécialisé dans la gestion financière, M. Gordon possède plus de 35 ans d'expérience en affaires. Il a principalement travaillé pour Northern Telecom et comme directeur pour Cartier Consulting Group.

Il occupe le poste de conseiller en sécurité financière à la Financière Liberté 55, à Ottawa, une division de la London Life, Compagnie d'Assurance-vie, où il aide les clients à protéger et à faire fructifier leur patrimoine.

M. Gordon siège actuellement au conseil d'administration du Centre de santé Perley et Rideau pour anciens combattants.

Il a fait partie des treize membres du Groupe de travail sur la littératie financière du gouvernement du Canada, dont le mandat consistait à élaborer une stratégie nationale pour améliorer la littératie financière des Canadiens. Le rapport du Groupe de travail, intitulé « Les Canadiens et leur argent », a été présenté au ministre des Finances en décembre 2010.

Il a aussi été membre du conseil d'administration de l'hôpital Queensway Carleton, où il a présidé le comité d'audit, ainsi que membre du conseil d'administration du Centre des congrès d'Ottawa et de la Société en fiducie de la vieille ferme.

Il a été professeur à la School of Part-Time Studies du Collège Algonquin, où il a créé et enseigné un cours d'intérêt général non crédité intitulé « Personal Financial Literacy » (littératie financière personnelle).

M. Gordon est titulaire d'un diplôme spécialisé en administration des affaires (HBA) de l'Ivey School of Business de l'Université Western Ontario, et il porte les titres de comptable professionnel agréé (CPA) et de comptable agréé (CA).

Membre du Comité de la vérification et du Comité de placement des caisses de retraite.

SHAHIR GUINDI
Associé directeur
Osler, Hoskin & Harcourt
S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Montréal (Québec)

Shahir Guindi siège au conseil d'administration de BDC depuis décembre 2012.

M. Guindi est un avocat de Montréal qui possède une expertise approfondie en matière de fusions et d'acquisitions, de financement des entreprises, d'investissement privé, d'investissement en capital de risque et de création de fonds, notamment dans les secteurs des technologies et des sciences de la vie. Il a une vaste connaissance des opérations transfrontalières et internationales acquise auprès d'une clientèle canadienne et internationale.

Il est actuellement l'associé directeur du bureau montréalais du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., de même que coprésident de Réseau Capital, l'association du capital d'investissement et du capital de risque du Québec. Il siège également au conseil de plusieurs sociétés et organismes sans but lucratif, tels que l'Église copte orthodoxe Saint-Pierre et Saint-Paul.

M. Guindi a été reconnu par le magazine *Lexpert®* comme l'un des avocats de moins de 40 ans les plus prometteurs du pays (« Rising Stars: Leading Lawyers Under 40 »). Il jouit aussi d'une importante reconnaissance dans son milieu professionnel. Il a été nommé chef de file dans six catégories par le *Canadian Legal Lexpert® Directory* (dont fusions et acquisitions; financement d'entreprises; investissement privé et marché des moyennes entreprises). Son nom figure aussi sur la liste des meilleurs avocats de l'année dans la publication *The Best Lawyers in Canada® 2013* (droit des technologies de l'information et droit de la technologie). Il a également été nommé « Avocat de l'année » à Montréal en droit de la technologie par *The Best Lawyers in Canada® 2012*.

M. Guindi a été admis au Barreau du Québec et à la New York State Bar Association en 1990. Il est membre de l'Association du Barreau canadien.

Diplômé de l'Université McGill, M. Guindi est bachelier en droit civil (B.C.L.) et en common law (LL.B.).

Membre du Comité du conseil du crédit et du risque et du Comité des ressources humaines.

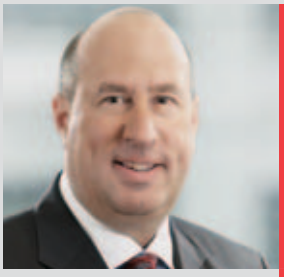

BRIAN HAYWARD
Président
Aldare Resources
Winnipeg (Manitoba)

Brian Hayward siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008, et son mandat a été reconduit en 2011.

M. Hayward a à son actif plus de 16 ans d'expérience comme chef de la direction de grandes entreprises canadiennes. Dirigeant accompli, il a démontré qu'il peut mettre en œuvre des changements financiers et culturels à grande échelle qui favorisent l'efficacité opérationnelle et une croissance rentable.

Il est président d'Aldare Resources, une société de conseils qui offre des services de gestion et de gouvernance aux entreprises.

De 2001 à 2007, M. Hayward a été chef de la direction d'Agricore United, une des plus importantes agro-entreprises du Canada, qui exporte dans plus de 50 pays et réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 4 milliards de dollars.

Auparavant, M. Hayward était chef de la direction de United Grain Growers, deuxième agro-entreprise en importance de l'Ouest canadien. À ce poste, il a négocié avec succès pour le compte de son entreprise la fusion qui a donné lieu à la création d'Agricore United.

M. Hayward, qui possède une vaste expérience comme administrateur, siège au conseil d'administration de sociétés ouvertes et fermées, dont celui de Glacier Media Inc. et de Ridley Inc. Il met aussi son leadership à profit auprès d'un certain nombre d'organismes sans but lucratif, notamment le Royal Winnipeg Ballet, le Conference Board du Canada et la Société de l'arthrite.

M. Hayward est titulaire d'une maîtrise en économie agricole de l'Université McGill. Il détient également le titre de Chartered Director (C.Dir.) de The Directors College de l'école de commerce DeGroote de l'Université McMaster.

Président du Comité de la vérification et membre du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité de régie et de nomination.

PRASHANT PATHAK
Président et
chef de la direction
Ekagrata Inc.
Toronto (Ontario)

Associé directeur
ReichmannHauer
Capital Partners
Toronto (Ontario)

Prashant Pathak siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M. Pathak possède une vaste expérience à l'échelle internationale en gestion et en exploitation, ayant eu l'occasion de travailler en Europe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Asie du Nord.

Il est président et chef de la direction d'Ekagrata Inc., une société d'investissement fermée. Il est également associé directeur chez ReichmannHauer Capital Partners, société d'investissement fermée, où il se penche sur tous les aspects stratégiques, financiers, opérationnels et organisationnels des investissements en vue d'obtenir des rendements supérieurs.

En 2008, il a été nommé parmi les 40 Canadiens performants de moins de 40 ans[MC].

Auparavant, il était associé au sein de McKinsey & Company Inc. où, pendant six ans, il a conseillé les dirigeants de multinationales.

Avant de se joindre à McKinsey, il avait occupé plusieurs postes opérationnels et de direction dans le secteur des services énergétiques pour le compte de Halliburton and Schlumberger.

M. Pathak est membre de la Young Presidents' Organization (YPO). À titre de conseiller principal pour le projet Beyshick, il contribue à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes des Premières nations.

Il a siégé au conseil du North York General Hospital et a été également membre fondateur de TiE. Ce réseau sans but lucratif axé sur la promotion de l'entrepreneuriat est le plus important du genre au monde.

M. Pathak est titulaire d'un MBA obtenu avec distinction auprès de l'INSEAD ainsi que d'un baccalauréat en technologie (génie électrique) et d'un diplôme en logique floue de l'Indian Institute of Technology (IIT).

Président du Comité de capital de risque et d'investissement et membre du Comité de régie et de nomination ainsi que du Comité des ressources humaines.

RICK PERKINS
Administrateur de sociétés
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Rick Perkins siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M. Perkins compte plus de vingt ans d'expérience dans les domaines du marketing stratégique, des communications, des technologies de l'information et des affaires publiques, tant au public qu'au privé.

Au cours des dix dernières années, il a occupé divers postes de haute direction à la Nova Scotia Liquor Corporation, où il a notamment dirigé les services de marketing et de développement des affaires.

M. Perkins a également cofondé Genoa Management Inc., une entreprise de consultation du secteur des marchés financiers établie à Toronto et spécialisée dans les relations stratégiques avec les investisseurs pour les sociétés à faible et à moyenne capitalisation.

Auparavant, il avait travaillé pour le compte du Newcourt Credit Group Inc., de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), du ministère des Finances et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. À la CIBC, il faisait partie de l'équipe qui a créé et lancé le Fonds prêts création d'emplois, première initiative au Canada à lier le crédit accordé aux petites entreprises à la création d'emplois.

M. Perkins siège au conseil de la Nova Scotia Hearing and Speech Foundation. Il est également membre du Council for Chief Marketing Executives du Conference Board of Canada.

M. Perkins a étudié en science politique et en économie à l'Université de Toronto. Il est titulaire d'un MBA de la Sobey School of Business de l'Université Saint Mary's et a été intronisé au temple de l'excellence académique de cette université.

Président du Comité des ressources humaines et membre du Comité de régie et de nomination ainsi que du Comité de placement des caisses de retraite.

MARY-ALICE VUICIC
Directrice administrative et vice-présidente exécutive
Shoppers Drug Mart
Toronto (Ontario)

Mary-Alice Vuicic siège au conseil d'administration de BDC depuis octobre 2013.

M^me^ Vuicic compte plus de 20 ans d'expérience au sein de grandes organisations nationales et internationales et auprès d'entreprises familiales.

Elle est vice-présidente exécutive, Ressources humaines et relations de travail de Shoppers Drug Mart.

Avant d'entrer au service de Shoppers Drug Mart en 2007 comme première vice-présidente, Ressources humaines et développement organisationnel, M^me^ Vuicic a été vice-présidente, Ressources humaines à Walmart Canada et a dirigé à ce titre la fonction des ressources humaines de l'entreprise.

Auparavant, M^me^ Vuicic avait occupé des postes de haute direction et de gestion dans le domaine des ressources humaines à Chapters/Indigo et Wendy's International, Inc.

M^me^ Vuicic s'implique activement dans la collectivité et appuie des causes liées à la santé ainsi que des organismes professionnels.

Conseillère en ressources humaines agréée (CRHA), M^me^ Vuicic est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Windsor et d'un certificat en gestion avancée des ressources humaines de l'Université de Toronto et a terminé le Programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

Membre du Comité des ressources humaines et du Comité de régie et de nomination.

ROSEMARY ZIGROSSI
Administratrice
Promontory Financial Group
Toronto (Ontario)

Rosemary Zigrossi est membre du conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M^me^ Zigrossi compte près de 30 ans d'expérience dans le secteur financier (investissements et information et analyse financières), expérience qu'elle a acquise auprès d'organisations canadiennes de premier plan.

M^me^ Zigrossi est actuellement experte-conseil chez Promontory Financial Group LLC, cabinet international qui propose des services-conseils aux prestataires de services financiers.

Auparavant, elle a travaillé pendant 19 ans au sein du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada. Elle y a occupé divers postes, dont ceux de vice-présidente du groupe Composition de l'actif et risque, de vice-présidente, Capital de risque (programme qu'elle a lancé) et de contrôleuse. Avant cela, M^me^ Zigrossi était à la Banque J.P. Morgan Canada et chez KPMG.

Elle siège présentement aux conseils d'administration de Sprott Assel Management et de Russell Investment Corporate Class Inc. Elle est aussi membre du conseil des fiduciaires de la Collection McMichael d'art canadien et du Comité des investissements de Technologies du développement durable du Canada.

Auparavant membre du conseil d'administration de l'Université Trent, M^me^ Zigrossi siège présentement au Comité d'investissement et de pension. Elle a été membre du comité d'experts sur l'état de la recherche-développement industrielle au Canada du Conseil des académies canadiennes et membre du conseil de l'Association canadienne du capital de risque et a siégé aux conseils d'administration de plusieurs sociétés en démarrage, notamment à titre de présidente du conseil.

M^me^ Zigrossi est comptable agréée (CA) et analyste financière agréée (CFA). Elle porte en outre le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et a suivi le Management Development Program de la Harvard Business School.

Présidente du Comité de placement des caisses de retraite et membre du Comité de capital de risque et d'investissement.

Équipe de direction de l'entreprise

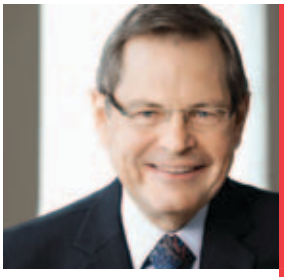

JEAN-RENÉ HALDE
Président et chef
de la direction

Jean-René Halde a joint les rangs de BDC en 2005 en tant que président et chef de la direction, et son mandat a été reconduit pour cinq ans en 2010.

M. Halde a apporté à BDC plus de 30 ans d'expérience en gestion et en entrepreneuriat. Il avait occupé auparavant le poste de chef de la direction de plusieurs entreprises de premier plan, notamment Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Livingston Group Inc.

M. Halde est actuellement président du conseil du Conference Board du Canada et il siège au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal. Il fait aussi partie de la World Presidents' Organization (WPO), un organisme mondial qui regroupe plus de 8 000 leaders du monde des affaires.

M. Halde a été membre du conseil de bon nombre d'entreprises à but lucratif, notamment CCL Industries Inc., Gaz Métropolitain Inc., Groupe Vidéotron Ltée et Provigo Inc. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif et présidé les conseils de l'Institut de cardiologie de Montréal, des Fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association des MBA du Québec.

M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. Il porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

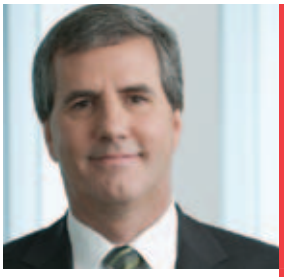

PAUL BURON
Vice-président exécutif
et chef de la direction
financière

Paul Buron a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction financière en 2006.

Il est responsable des finances, de la gestion du risque, de la trésorerie, de la titrisation ainsi que de la stratégie et de la planification d'entreprise.

En automne 2011, M. Buron a été nommé également vice-président exécutif, Financement et Consultation par intérim. Pendant cet intérim d'une année, il a été responsable du financement, de la consultation, du financement corporatif, des services d'expansion mondiale pour les entrepreneurs et du soutien à l'exploitation à l'échelle de la Banque, en plus d'assumer ses responsabilités de chef de la direction financière.

M. Buron compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la finance. Avant de joindre les rangs de BDC, il a occupé des postes de leadership au sein de grandes entreprises comme la Société générale de financement du Québec, Donohue Inc., et Groupe TVA Inc., où il était responsable des opérations de télévision et des stations régionales, en plus d'exercer ses fonctions de vice-président principal et chef de la direction financière.

M. Buron est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

PIERRE DUBREUIL
Vice-président exécutif,
Financement et Consultation

Pierre Dubreuil a été nommé vice-président exécutif, Financement et Consultation en 2012.

À ce titre, M. Dubreuil est responsable du financement, de la consultation et du soutien à l'exploitation à l'échelle de la Banque.

M. Dubreuil compte plus de 30 ans d'expérience en services bancaires généraux et aux entreprises.

Avant de se joindre à BDC, il assumait la fonction de premier vice-président des affaires internationales à la Banque Nationale du Canada. Au cours de ses 18 années de service, il y a occupé des postes de direction au sein de fonctions clés comme la syndication, le crédit, les prêts commerciaux, le marketing et les solutions d'affaires.

Il a commencé sa carrière à la Banque fédérale de développement et a également travaillé à Exportation et développement Canada et comme vice-président à la Banque industrielle du Japon à Toronto.

M. Dubreuil détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et il a terminé plusieurs programmes de leadership et de gestion.

CHANTAL BELZILE
Première vice-présidente
et chef des technologies
de l'information

Chantal Belzile a été nommée au poste de première vice-présidente et chef des technologies de l'information en 2012.

À ce titre, elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et des services de BDC en matière de technologies de l'information (TI). Ses fonctions portent notamment sur la gestion du portefeuille des projets d'entreprise, la sécurité de l'information et la conformité, la gestion des technologies de l'information et la livraison de solutions.

M^me^ Belzile possède plus de 25 ans d'expérience au sein de postes liés à la technologie et à la gestion de projets dans de grandes entreprises. Elle s'est jointe à l'équipe de BDC en 2007 en tant que vice-présidente, Technologie de l'information.

Avant de travailler pour BDC, M^me^ Belzile a occupé plusieurs postes de direction à Air Canada, où elle était responsable du site aircanada.com. Elle a également participé à des initiatives clés, dont la fusion avec les Lignes aériennes Canadien International et la mise en œuvre de Six Sigma.

M^me^ Belzile a commencé sa carrière en travaillant pour une importante entreprise de consultation, où elle a eu la possibilité de se familiariser avec divers secteurs.

Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation Y des femmes de Montréal.

M^me^ Belzile est titulaire d'un baccalauréat en informatique de l'Université du Nouveau-Brunswick et d'une maîtrise en sciences de l'Université Queen's.

MICHEL BERGERON
Premier vice-président,
Marketing et
Affaires publiques

Michel Bergeron a été nommé premier vice-président, Marketing et Affaires publiques en 2012.

Il supervise l'image de marque et la publicité, l'expérience client, les analyses économiques, les relations gouvernementales, les communications internes et d'entreprise, le marketing, les relations publiques et avec les médias, la recherche, les alliances et les partenariats stratégiques et la stratégie Web.

M. Bergeron compte plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs privé, public et parapublic, au cours desquels il a traité nombre de dossiers liés au secteur financier, à la planification stratégique, aux communications, à la valorisation de la marque et au commerce international.

Entré au service de BDC en 1999, il a occupé divers postes dans les centres d'affaires et au siège social, dont ceux de directeur principal, Prêts, de directeur, Planification d'entreprise, de directeur, Solutions stratégiques et d'affaires, ainsi que de vice-président, Relations d'entreprise.

M. Bergeron a amorcé sa carrière au gouvernement fédéral, où il a travaillé dans le domaine des négociations commerciales internationales au ministère des Finances.

Il siège aux conseils de Finance Montréal, de Futurpreneur Canada (auparavant la FCJE) et de IC^2 Technologies. Il est aussi président du conseil du Groupe de Montréal, association internationale de banques de développement.

M. Bergeron est titulaire de baccalauréats en droit de l'Université Laval et de l'Université Dalhousie, et d'une maîtrise en relations internationales de l'Université Laval.

MARY KARAMANOS
Première vice-présidente,
Ressources humaines

Mary Karamanos a été nommée première vice-présidente, Ressources humaines en 2004.

À ce titre, elle travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe de direction et est responsable du développement et de la mise en œuvre des stratégies relatives au capital humain de BDC, dont la gestion des talents et le développement du leadership.

En plus de 25 ans de carrière dans le monde des affaires, M^{me} Karamanos a acquis une vaste expérience en gestion stratégique des ressources humaines, tant au sein de petites et moyennes entreprises que de grandes sociétés internationales, dans les domaines du commerce de détail et des biens de consommation et le secteur financier.

M^{me} Karamanos est entrée à BDC en octobre 2002 en tant que vice-présidente, Ressources humaines. Auparavant, elle avait occupé des postes de direction à Corby Distilleries, à Montréal et Toronto, de même qu'à Allied Domecq Spirits & Wine, à Westport, au Connecticut.

Née à Montréal, M^{me} Karamanos est diplômée de l'Université McGill et possède un baccalauréat ès arts en relations industrielles et le titre de CCP (Certified Compensation Professional) de World at Work. Elle est active au sein de la collectivité et appuie des œuvres de bienfaisance pour enfants.

JÉRÔME NYCZ
Vice-président exécutif, Financement subordonné et Capital de risque

Jérôme Nycz a été nommé vice-président exécutif, Financement subordonné et Capital de risque en juillet 2013.

M. Nycz compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la finance et le secteur public.

Il est entré au service de BDC en 2002 à titre de responsable de la stratégie et de la planification d'entreprise ainsi que des relations avec l'actionnaire. Au cours des années subséquentes, la gestion des risques de l'entreprise, l'analyse économique et la gestion du savoir se sont ajoutées à ses fonctions. Parallèlement, M. Nycz a piloté plusieurs revues stratégiques internes, notamment sur Financement subordonné et Capital de risque (il a assumé le rôle de vice-président exécutif par intérim, Capital de risque en 2011), et dirigé l'équipe multidisciplinaire qui a préparé l'exposé de position de BDC pour l'examen législatif de la loi sur la BDC.

Avant d'assumer son rôle actuel, il était premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Financement subordonné.

M. Nycz a amorcé sa carrière au sein de la fonction publique fédérale à titre d'économiste principal et de conseiller en matière de politiques au ministère des Finances, à Industrie Canada et au ministère de la Défense nationale. Il a aussi travaillé à Exportation et développement Canada et comme agent d'investissements au Consulat du Canada à Boston.

M. Nycz est membre du conseil d'administration de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, de Réseau Capital et du CIRANO.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie et sciences politiques de l'Université Concordia et d'un MBA international (IMBA) de l'Université de Hartford.

LOUISE PARADIS
Première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Louise Paradis a été nommée première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale, en 2006.

Elle fournit un soutien juridique à toutes les unités d'affaires ainsi qu'au conseil d'administration et est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de gestion des documents.

Ayant plus de 35 ans de carrière dans le secteur financier, M^me^ Paradis possède une vaste expérience des questions juridiques, administratives et de conformité ainsi qu'en ressources humaines, en finance et en exploitation.

M^me^ Paradis a commencé sa carrière à BDC en 1976 en tant que conseillère juridique. Elle a réintégré BDC en 2004 à titre de vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale. Auparavant, elle a été responsable des affaires juridiques, des ressources humaines, du secrétariat du conseil et de l'administration au bureau canadien de la Société Générale. Elle a aussi occupé le poste de directrice de l'exploitation à la Société Générale pendant deux ans.

M^me^ Paradis est titulaire d'une licence en droit de l'Université McGill et est membre du Barreau du Québec.

Résultats financiers et opérationnels – Rétrospective quinquennale

pour les exercices terminés le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

Statistiques opérationnelles[1]	**2014**	2013	2012	2011	2010
BDC Financement					
Engagement envers les clients[2]					
au 31 mars					
Montant	**19 723 747**	18 341 604	16 956 675	15 913 193	14 783 510
Nombre de clients	**29 929**	28 056	27 582	27 989	28 331
Acceptations					
Montant	**4 102 065**	4 110 703	3 623 075	3 244 713	4 343 068
Nombre	**10 976**	9 195	6 926	9 795	8 014
BDC Financement subordonné					
(incluant la part de BDC et de la Caisse)					
Engagement envers les clients[2]					
au 31 mars					
Montant	**636 277**	583 816	498 670	414 394	380 680
Nombre de clients	**427**	400	385	352	348
Acceptations					
Montant	**186 606**	189 757	163 775	106 451	97 705
Nombre	**126**	113	137	97	68
BDC Capital de risque[3]					
Engagement envers les clients[2]					
au 31 mars					
Montant	**861 881**	821 882	735 454	726 431	734 932
Nombre de clients	**183**	149	103	104	118
Autorisations					
Montant	**154 754**	145 267	126 751	99 377	84 591
Nombre	**94**	87	45	45	43
BDC Consultation					
Nombre de mandats	**2 505**	2 180	2 236	2 300	2 504
BDC Titrisation					
Montant engagé envers les clients[2]	**530 000**	907 048	1 110 024	3 193 441	3 575 327
au 31 mars					
Montant autorisé (annulé)	**(175 000)**[4]	265 000	290 000	150 000	3 653 740
Plan d'action pour le capital de risque					
Engagement envers les clients[2]					
au 31 mars					
Montant	**210 000**	–	–	–	–
Nombre de clients	**5**	–	–	–	–
Autorisations					
Montant	**210 000**	–	–	–	–
Nombre	**5**	–	–	–	–
BDC					
Engagement total envers les clients	**21 961 905**	20 654 350	19 300 823	20 247 459	19 474 449

(1) Les données antérieures à l'exercice 2011 sont présentées conformément aux PCGR du Canada.
(2) Le montant engagé envers les clients correspond à l'encours du portefeuille et aux montants non déboursés, au coût.
(3) Pour l'engagement envers les clients de BDC Capital de risque, se reporter à la note 13, *Placements de capital de risque*, et à la note 28, *Engagements*, des états financiers consolidés.
(4) Le montant annulé comprend 25 000 $ au titre des autorisations et 200 000 $ au titre des annulations.

(en milliers de dollars canadiens)

Données financières	2014	2013[1]	2012	2011	2010
		IFRS			PCGR du Canada
Bénéfice net et résultat global, selon le secteur d'activité[2] Pour les exercices terminés le 31 mars					
Financement	**433 833**	433 124	504 736	305 603	76 232
Financement subordonné	**23 305**	34 685	36 212	20 400	10 214
Capital de risque	**(12 075)**	(8 559)	(42 640)	(20 765)	(74 137)
Consultation	**(16 855)**	(12 450)	(11 020)	(8 883)	(4 645)
Titrisation	**5 822**	11 355	46 159	70 166	(1 605)
Plan d'action pour le capital de risque	**(1 418)**	–	–	–	–
Bénéfice net	**432 612**	458 155	533 447	366 521	6 059
Bénéfice net attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**425 968**	454 661	520 335	360 292	6 059
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**6 644**	3 494	13 112	6 229	s.o.
Bénéfice net	**432 612**	458 155	533 447	366 521	6 059
Autres éléments du résultat global[3]	**49 633**	(24 906)	(152 486)	58 317	5 710
Résultat global total	**482 245**	433 249	380 961	424 838	11 769
Résultat global total attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**475 601**	429 755	367 849	418 609	11 769
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**6 644**	3 494	13 112	6 229	s.o.
Résultat global total	**482 245**	433 249	380 961	424 838	11 769
Information portant sur la situation financière au 31 mars					
Titres adossés à des créances mobilières[4]	**336 477**	437 453	763 200	3 068 949	3 277 291
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts	**17 241 064**	15 871 635	14 739 271	13 731 011	12 525 521
Placements de financement subordonné	**576 677**	557 840	457 369	387 091	193 203
Placements de capital de risque	**495 096**	456 708	358 951	413 782	362 270
Placements du Plan d'action pour le capital de risque	**5 169**	–	–	–	–
Total des actifs	**19 569 957**	18 183 905	17 219 882	18 399 578	17 679 927
Total des passifs	**15 179 908**	14 228 230	13 594 621	14 639 731	14 036 911
Total des capitaux propres attribuables :					
À l'actionnaire de BDC	**4 338 910**	3 872 902	3 509 980	3 613 202	3 643 016
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**51 139**	82 773	115 281	146 645	s.o.
Total des capitaux propres	**4 390 049**	3 955 675	3 625 261	3 759 847	3 643 016

(1) Retraité; se reporter à la note 4, *Application des Normes internationales d'information financière nouvelles ou modifiées*.
(2) Pour des renseignements détaillés sur les données par secteur d'activité pour les exercices 2014 et 2013 en vertu des IFRS, se reporter également à la note 26, *Informations sectorielles*, des états financiers consolidés.
(3) Pour des renseignements détaillés sur les autres éléments du résultat global pour les exercices 2014 et 2013, se reporter à l'état consolidé du résultat global (p. 54).
(4) Le montant de l'exercice 2010 a été retraité pour tenir compte des intérêts courus.

Glossaire

ACCEPTATION
Point où le client a accepté les modalités et les conditions du financement autorisé offertes par BDC. L'acceptation par le client survient après l'autorisation du financement par BDC. (L'information sur les acceptations contenue dans le présent rapport est présentée déduction faite des annulations ou des réductions survenues après l'acceptation par le client.)

ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION
Contrat bilatéral standard qui permet aux contreparties de s'entendre sur les besoins nets de garantie et, en cas de liquidation d'une position, sur les montants de règlement prévus par les contrats généraux sous-jacents pour la vente et l'achat d'instruments financiers. L'accord général de compensation compense les soldes positifs d'une transaction par les soldes négatifs d'une autre.

AUTORISATION
Point où BDC a complété sa diligence raisonnable et approuvé la demande de financement ou d'investissement en capital de risque. L'autorisation précède l'acceptation. (L'information sur les autorisations contenue dans le présent rapport est présentée déduction faite des annulations ou des réductions survenues après l'autorisation par BDC.)

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE
Entreprise créée pour la première fois. Cette catégorie comprend également les entreprises existantes qui n'ont pas encore enregistré des ventes pendant une période de 12 mois consécutifs.

FINANCEMENT SUBORDONNÉ
Instrument hybride qui allie à la fois des caractéristiques du financement par emprunt et du financement par actions.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
Contrats dont la valeur est « dérivée » des fluctuations des taux d'intérêt ou de change ou du prix d'une action ou de marchandises. L'utilisation des instruments dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction des risques courants ou prévus inhérents aux fluctuations des cours et des taux.

JUSTE VALEUR
Prix dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur représente la meilleure estimation de la direction quant à la valeur nette d'un placement à la date de la situation financière, et elle peut ne pas refléter la valeur réalisable au dessaisissement du placement.

OPÉRATION DE COUVERTURE
Technique de gestion des risques utilisée pour protéger les résultats financiers contre les risques de fluctuations du marché, des taux d'intérêt et des taux de change associés aux activités bancaires normales.

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE
Participation, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à BDC.

PERTE À LA CONSTATATION INITIALE
Différence entre la juste valeur d'un instrument financier et son coût au moment de l'achat. La perte à la constatation initiale est comptabilisée dans le résultat net au moment de l'achat, puis elle est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de l'instrument financier à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

PERTES DE VALEUR SUR PRÊTS
Imputation aux résultats qui représente un montant jugé suffisant par la direction pour couvrir entièrement les prêts douteux qui existent dans les portefeuilles de prêts, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut de paiement des prêts, de la conjoncture économique et de la provision cumulée pour pertes sur prêts déjà établie.

PLACEMENTS DIRECTS
Investissements effectués par BDC directement dans des entreprises en portefeuille.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS RENTABLES
Prêts pour lesquels BDC s'attend raisonnablement à recouvrer la totalité du capital et des intérêts, dans les délais prévus.

PRÊTS DOUTEUX
Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que BDC n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts dans les délais prévus.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS
Différence entre les produits d'intérêts générés par les portefeuilles portant intérêts, ainsi que par les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières, et les coûts d'emprunt associés au financement de ces actifs.

PRODUITS DE CONSULTATION
Frais et honoraires obtenus en retour des services fournis par le réseau national de consultants de BDC pour évaluer, planifier et mettre en place des solutions de gestion.

PROFITS OU PERTES NETS LATENTS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Montants liés aux billets structurés et à leurs dérivés associés. Ils représentent le montant inclus dans le résultat qui provient de la variation de la juste valeur des instruments financiers pendant la période.

PROFITS OU PERTES NETS RÉALISÉS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Montants liés aux billets structurés et à leurs dérivés associés. Des profits ou des pertes réalisés surviennent lorsque des instruments financiers sont rachetés avant leur échéance à un prix supérieur ou inférieur à leur prix d'achat initial.

PROFITS OU PERTES NETS RÉALISÉS SUR LES PLACEMENTS

Profits enregistrés, après déduction des pertes en capital réalisées, à la vente ou à la radiation des placements, exclusion faite de la variation nette de la plus (moins)-value latente des placements de capital de risque et des placements de financement subordonné.

PROVISION COLLECTIVE CUMULÉE

Provision établie par la direction pour tenir compte des pertes sur prêts existant dans le portefeuille de prêts rentables à la date de la situation financière, mais qui n'ont pas encore été spécifiquement identifiées pour chaque prêt individuel.

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS

Réserve jugée suffisante par la direction pour couvrir entièrement les pertes sur prêts qui existent dans le portefeuille de prêts. La provision cumulée pour pertes sur prêts peut être individuelle ou collective et apparaît à l'état de la situation financière comme une déduction des prêts.

PROVISION INDIVIDUELLE CUMULÉE

Provision établie par la direction pour tenir compte des pertes sur prêts existant dans les portefeuilles de prêts actuels à la date de la situation financière et qui ont été spécifiquement identifiées pour chaque prêt individuel.

RATIO D'EFFICIENCE

Mesure de l'efficience avec laquelle BDC engage des dépenses afin de tirer un revenu de ses activités de financement. Ce ratio correspond aux charges opérationnelles et administratives en pourcentage des produits d'intérêts nets et autres produits. Les autres produits comprennent les frais et les profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers. Un ratio plus faible indique une efficience supérieure.

RATIO D'ENDETTEMENT

Mesure permettant de s'assurer que BDC exerce ses activités dans les limites d'endettement prescrites par la loi et qui correspond au quotient de la somme des emprunts et du passif éventuel par le total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC. Cette mesure inclut les actions préférentielles classées au passif et exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Selon la loi, le ratio dettes-capitaux propres de BDC ne peut dépasser 12:1.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ORDINAIRES

Bénéfice net, diminué des dividendes sur les actions préférentielles, exprimé en pourcentage du capital social ordinaire moyen. Ce chiffre exclut les autres éléments du résultat global relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, le cumul des autres éléments du résultat global, et les participations ne donnant pas le contrôle.

SWAPS DE DEVISES

Contrats par lesquels deux parties s'engagent à échanger des flux financiers libellés en différentes devises pendant une durée prédéterminée.

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Contrats en vertu desquels deux parties s'engagent à échanger des flux d'intérêts, en général l'une selon un taux flottant, l'autre selon un taux fixe, sur la base de montants nominaux de référence déterminés et durant une période donnée.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES

Titres créés après titrisation d'un groupe d'actifs. Par exemple, les titres achetés par BDC comprennent des titres à terme canadiens notés AAA garantis par des prêts et des baux relatifs à des véhicules et du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks.

VARIATION NETTE DE LA PLUS (MOINS)-VALUE LATENTE SUR LES PLACEMENTS

Montant porté au compte de résultat découlant des changements de la juste valeur des placements pour la période visée.

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Iu130-2014F-PDF
1495-673X

This document is also available in English.

BDC

L'entrepreneur d'abord

bdc.ca